



# LIVRE BLANC

# POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE FAMILIALE

Claire de Gatellier - Famille & Liberté



17 rue Dupin - 75006 Paris  
famille.liberte@noos.fr  
www.familleliberte.org  
Tél.: 01 45 48 94 80  
Association créée en 1995



Association Française  
des Familles Nombreuses  
www.familles-nombreuses.fr



# SOMMAIRE

AVERTISSEMENT

## PREMIÈRE PARTIE

L'enfant a besoin d'une famille .....	p. 6
Le Prix à payer .....	p. 7
Démographie et politique familiale .....	p. 10
Economie : la Famille, un investissement rentable .....	p. 14
Pas de pères, pas de civilisation .....	p. 17
La Femme, première victime du féminisme .....	p. 19
L'enfant n'est pas un adulte en miniature .....	p. 25
Les familles monoparentales .....	p. 28
Les familles nombreuses : amies ou ennemies ? .....	p. 30
Le quotient familial : un grand diviseur .....	p. 35
La retraite des familles : La double peine .....	p. 40
Le prix de la vie humaine .....	p. 44

## DEUXIÈME PARTIE

Cinq critères pour une vraie politique familiale .....	p. 53
Une politique familiale subsidiaire .....	p. 54
Une politique familiale universelle .....	p. 58
Une politique familiale cohérente .....	p. 62
Une politique familiale stable .....	p. 63
Une politique familiale positive.....	p. 63
Conclusion .....	p. 64
Index des noms propres .....	p. 65



## AVERTISSEMENT

Beaucoup d'études, et de qualité, ont déjà été réalisées sur le thème de la politique familiale. Nous les citons d'ailleurs largement dans ce Livre Blanc. Il nous a cependant semblé qu'en ces temps d'effervescence électorale sur fond de pessimisme et de remise en question désabusée de ce qui fonde notre société, il était plus que jamais nécessaire de redéfinir la place de la famille dans la société et dans la vie politique. Surtout, des orientations précises et concrètes nous ont semblé utiles pour fournir propositions et arguments aux hommes et aux femmes politiques qui ont vraiment le souci, de quelque bord qu'ils soient, de comprendre et de répondre aux légitimes préoccupations des électeurs et d'assurer la pérennité de la France.

Les tentatives de redressement du pays ont échoué parce qu'elles ont toutes négligé le ressort principal de la cohésion sociale, celle où chacun occupe sa place et toute sa place, c'est-à-dire **la famille**.

Nous entendons donner ainsi tout un arsenal d'argumentaires pour montrer qu'il n'y a pas de justice sociale sans la notion toute familiale de ce qui est dû et demandé à chacun, dans le souci prioritaire du plus petit mais en fonction de l'intérêt de la famille entière ; pas de développement économique durable sans le modèle du père qui entreprend et construit pour sa famille, dans la vision à long terme dessinée par la succession des générations ; pas de rayonnement culturel sans le désir de transmettre ce que l'on a reçu et développé, désir constitutif de la famille ; pas de paix sans la médiation de la mère, porteuse de vie et arbitre entre autorité et tendresse.

Quand les familles se délitent, la nation décline, mais que les familles rayonnent à nouveau et la nation se ressaisira.

L'une des préoccupations majeures des Français est devenue la lutte contre le terrorisme islamiste. Les medias relayent la stupeur éprouvée devant de si nombreux cas de radicalisation de gens apparemment normaux. Là aussi, les réflexions développées dans les pages suivantes laissent à penser que la désagrégation familiale est le meilleur terreau de ce genre de réaction, et plus particulièrement la féminisation de la société et la disparition de l'autorité paternelle et du modèle masculin en général.

Soucieux d'échapper à tout slogan électoraliste, nous avons cherché, dans un incessant va et vient, à étayer des propositions les plus concrètes et réalistes possible par une argumentation de fond. De fil en aiguille, de nouvelles questions sont suscitées par les réponses elles-mêmes et nous ne prétendons pas avoir réponse à tout. Il nous a seulement semblé que la tâche de Famille et Liberté était bien de remettre la famille au centre des enjeux politiques qui vont prendre une place prépondérante dans les mois à venir. Si, comme nous le pensons, la famille comme institution est le cœur et le maillon incontournable dans l'évolution et le renouvellement de nos existences comme dans l'épanouissement de nos cultures, si elle est le seul ciment qui peut donner cohésion et force à la société, alors nous devons le prouver, en convaincre les hommes politiques et tous ceux qui exercent des responsabilités, chacun à son échelon, dans la société civile, et en tirer les conséquences pratiques.

C'est à quoi devrait servir ce Livre Blanc.

**Nota Bene : Nous n'avons pratiquement pas développé les sujets du mariage homosexuel, de la filiation, de la PMA et de la GPA puisque La Manifpour tous excelle en ce domaine et qu'il est inutile de faire double emploi.**

# INTRODUCTION

**« La plupart des problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés sont liés, d'une façon ou d'une autre, à la famille ».**

*Chancelier Gérard Schröder ; Tribune dans Le Monde, 2001*

Les impératifs démographiques et la légitime attention aux plus faibles tendent à confondre politique familiale et aide à l'enfance. Notre époque qui est toute de contrastes et d'excès en tous genres a d'abord voulu déconnecter sexualité et procréation. Elle a dans un même élan et insensiblement déconnecté l'enfant de sa famille. On ne le réalise pas car le mot famille est présent partout où on parle d'enfants ; il s'est même démultiplié puisqu'on parle des familles : monoparentales, recomposées, homoparentales, etc. Du moment qu'il y a des enfants, il est présumé y avoir famille. L'enfant n'a plus une famille, il passe d'une famille à l'autre ou les additionne au gré des décompositions et recompositions. Le seul élément stable pour l'enfant devient alors l'État-Nounou, ses crèches et son école, son maître à penser, sa référence identitaire. Il est « citoyen » avant d'être fils de et de...

Or, la famille commence avec la rencontre d'un homme et d'une femme. L'enfant vient après. Lorsque cette rencontre se mue en engagement l'un envers l'autre, la famille est là. C'est une profonde et cruelle injustice de prétendre que les couples n'ayant pu avoir les enfants qu'ils désiraient ne sont pas une famille. Dans la famille, l'enfant est le prolongement et le fruit naturel du couple mais le couple est le fondement de la famille et un couple peut parfaitement être fécond, à sa manière, sans avoir d'enfants.

En déconnectant ainsi l'enfant de la famille, du couple lui-même qui est son origine, les politiques publiques ont oublié que l'enfant a besoin d'une famille, de sa famille. La loi de 2002, en établissant que l'autorité parentale survit à l'entente conjugale le reconnaît implicitement et théoriquement, mais la mise en pratique s'avère beaucoup plus difficile.

# LES ENFANTS ONT BESOIN D'UNE FAMILLE

**T**out le monde sait que le petit d'homme est le seul dans la nature à ne rien pouvoir faire tout seul et qu'il est, pour longtemps, entièrement dépendant. Matériellement ? N'importe qui peut faire l'affaire. Mais cela suffit-il ? Ces nouveau-nés vagissant ou dormant ne peuvent-ils se contenter d'être nourris, chauffés, lavés ? On sait d'autant mieux que non que des scientifiques ont expérimenté que des nouveau-nés à qui l'on parlait et souriait se développaient très bien, tandis que ceux auxquels on n'adressait ni parole ni regard s'étiolaient et mouraient.

Si on parle de soins affectueux, de stimulation sensorielle et cognitive, tout professionnel de la petite enfance est à même d'apporter toutes les garanties d'efficacité. Comme le dit fort bien le philosophe Fabrice Hadjadj, les orphelinats sont fondés sur des compétences indiscutables de gens formés, entraînés pour s'occuper des enfants selon tous les critères et les normes les plus exigeants.

Et cependant, qui nierait que ces petits êtres ont d'abord besoin de leur mère. Non pas par ce qu'elle est meilleure mère que les autres, ou plus intelligente ou plus dévouée, mais simplement parce que c'est leur mère et qu'au fil des mois d'intimité in utero se sont tissés, les progrès de la science le montrent chaque jour davantage, mille liens, une complicité, une proximité faites d'odeurs, de sons, de sensations qui impliquent un état fusionnel dont l'enfant ne pourra s'affranchir que peu à peu, notamment grâce au père.



*Fabrice HADJADJ :*

## « L'EXCELLENCE DE L'ORPHELINAT » OU LA FAMILLE IMPARFAITE

[...] « En prétendant fonder la famille parfaite sur l'amour, l'éducation et la liberté, ce qu'on fonde, en vérité, ce n'est pas la perfection de la famille, mais *l'excellence de l'orphelinat*. Cela ne fait aucun doute : dans un excellent orphelinat, on aime les enfants, on les éduque, on respecte leur personne. On y est même en quelque sorte dans la plénitude du projet parental, puisque prendre soin des enfants est le projet constitutif d'une telle entreprise.

[...] Ne considérer la famille qu'à partir de l'amour, de l'éducation et de la liberté, la fonder sur le bien de l'enfant en tant qu'individu et non en tant qu'enfant, et sur les devoirs des parents en tant qu'éducateurs et non en tant que parents, c'est proposer *une famille déjà défamilialisée*.

[...] C'est la famille qui fonde l'amour, l'éducation et la liberté [et non le contraire] car on pourra toujours vous dire qu'un père et une mère peuvent être moins aimants, moins compétents ou moins respectueux que deux hommes ou deux femmes, et certainement moins efficaces que toute une organisation composée des meilleurs spécialistes. Cette organisation d'individus compétents passera sans mal pour la meilleure des familles, et la meilleure des familles s'identifiera au meilleur des orphelinats ».

[Sommes-nous vraiment prêts à nous contenter, pour nos enfants, de l'excellence de l'orphelinat ? Non ! Les enfants n'ont pas besoin d'experts mais de parents.]

Extrait du livre de Fabrice Hadjadj  
*Qu'est-ce qu'une famille ?*  
suivi de *La Transcendance en culottes*.  
Ed Salvator - 2014

# LE PRIX À PAYER

En l'absence de famille stable et unie, le coût pour le couple, pour l'enfant et pour la société tout entière est lourd à porter.

**Pour l'enfant d'abord**, qui, faute d'avoir pu construire sa personnalité entre les figures distinctes de son père et de sa mère, est plus exposé à des troubles de l'identité ou du comportement pouvant le conduire de l'échec scolaire, à la délinquance, voire au suicide. Selon Michel Godet et Evelyne Sullerot<sup>1</sup> toutes les études montrent, qu'en cas de séparation des parents, le taux d'échec scolaire et des troubles comportementaux pouvant aller jusqu'à la délinquance est multiplié par deux toutes catégories sociales confondues. On s'inquiète, à juste titre, du handicap des jeunes issus de l'immigration pour accéder à des écoles prestigieuses, mais on passe sous silence « l'écart de réussite scolaire entre enfants issus de familles « intactes » et enfants issus de familles désunies ». Point de discrimination positive pour eux. Michel Godet observe que les études prouvent que réussite scolaire, bonne santé des enfants et entente des enfants avec leurs parents sont plus fortes « au sein d'une famille « intacte » dans son union qu'au sein d'une famille désunie. »

Même Thomas Piketty, au cours d'une audition par Michel Godet et Evelyne Sullerot relève aussi que « les enfants des couples non mariés réussissent moins bien (8 points d'écart environ) que ceux de parents mariés ». Il ne va pourtant pas jusqu'à en déduire que le cadre du mariage est plus propice à l'éducation des enfants.

Famille et Liberté a consacré un colloque en 2015 avec l'association américaine Internationale Childrens Rights Institute sur le sujet des *Enfants du divorce*. Jérôme Brunet, président de l'Appel des professionnels de l'enfance, a particulièrement traité ce sujet.

Une étude suédoise<sup>2</sup> énonce que « les antécédents familiaux de l'enfance semblent prédéterminer pour une bonne part la vie de l'adulte ». Elle montre que le risque de mortalité est accru de 50 % chez les garçons grandis-

sant dans des familles monoparentales par rapport aux familles à deux parents. Tandis que les filles, elles, toujours dans les familles monoparentales, se suicident 2 fois plus et sont 3 fois plus nombreuses à mourir d'une overdose (drogue ou alcool). La même étude avance que les risques de désordres psychiatriques, de suicide, de tentative de suicide, de violences, de comportements à risque (drogue, alcool), d'obésité, sont plus élevés chez les enfants de familles monoparentales que dans une famille unie.

Ceci est confirmé par l'étude statistique<sup>3</sup> menée aux Etats-Unis par Mark Regnerus, professeur à l'université du Texas. Cette étude compare le devenir d'un échantillon représentatif d'adultes selon qu'ils ont été élevés dans une famille biologique stable, un parent isolé, une famille recomposée, une mère lesbienne, un père homosexuel, des parents adoptifs ou encore ceux dont les parents ont divorcé après leur 18 ans. Il ressort de ces comparaisons qu'être issu d'une famille stable donne un avantage, statistiquement parlant, sur ceux qui sont issus d'une famille incomplète ou recomposée. Toutes ces données sont lisibles sur le site de Famille et Liberté<sup>4</sup>.

A cette détresse des enfants, il faut ajouter celle des parents. Appauvrissement et solitude, précarité et stress important, voilà le lot de bien des couples qui pensent, en divorçant, recouvrer liberté et sérénité. **Sans parler des souffrances morales qu'il génère, le divorce a un coût financier, pour les familles et pour l'Etat.**

## Appauvrissement des familles

La séparation est déjà coûteuse du fait de la perte d'économies d'échelle. Il faut notamment deux logements, et, s'il y a des enfants, suffisamment grands pour que celui des deux parents qui n'a pas la garde soit en mesure de les recevoir s'il veut garder le lien avec eux.

D'après une étude de l'OFCE<sup>5</sup> (Observatoire français des conjonctures économiques) sur le coût des enfants de parents séparés, l'enfant au sein de sa famille correspond, économiquement, à 0,3 UC (unités de consommation). Le même, vivant avec sa mère, à 0,42 UC et 0,12 UC pour son père non gardien, soit 0,54 UC répartis entre les deux

<sup>1</sup> Rapport « *La famille, une affaire publique* » p159 et 160. Ce rapport, déjà écrit en 2005, à la demande du premier ministre d'alors, a été réactualisé en 2010, montrant ainsi la permanence des analyses. Les mêmes causes donnent toujours les mêmes effets.

Michel Godet est économiste, professeur au CNAM, membre de l'Académie des technologies. Evelyne Sullerot, sociologue féministe de gauche, co-fondatrice du *Planning Familial* avant d'en dénoncer les "dérèglements".

<sup>2</sup> Weitoft, Herjn et Rosen [2003] « childhood family background still seems to be an important predictor of a person's life-chances as an adult ». <http://www.dswleads.com/Ebsco/The%20Single%20Parent%20Household.pdf>

<sup>3</sup> Traduite par *Famille et Liberté* et publiée par ses soins en mars 2013

<sup>4</sup> Etude Regnerus : <http://www.familleliberte.org/images/pdf/etude%20Regnerus.pdf>

<sup>5</sup> <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/les-peres-separes-supportent-ils-un-sacrifice-de-niveau-de-vie-plus-important-que-leur-ex-conjointe/>

parents. Soit un surcoût de 80% qui sera porté pour partie, par des prestations diverses, c'est-à-dire par la collectivité et pour partie par chacun des deux parents.

Une autre étude<sup>6</sup> évalue le surcoût d'un enfant pour le parent non gardien qui entend assumer son rôle à environ 15% de son revenu-hors pension alimentaire. Notamment pour les dépenses de transports, logement, loisirs et culture.

A ce surcoût tout au long de l'éducation il faut rajouter le coût ponctuel du divorce lui-même. Avocat, huissier, experts, notaire, médiation familiale, le coût moyen d'un divorce s'élève à 5 000€ pour chacune des parties, bien plus en cas de gros contentieux ou d'un important patrimoine en jeu. Nombreuses sont les entreprises familiales qui ont sombré dans un divorce<sup>7</sup> !

Les familles mono parentales (suite à une séparation ou n'ayant jamais été en couple) représentent 16% des familles. Elles connaissent en 2012 un taux de 41,6% de pauvreté des enfants contre 19,6% pour l'ensemble des enfants.

## Pour lutter contre la pauvreté des enfants et des femmes, promouvoir le mariage

« Pour lutter contre la pauvreté des enfants et des femmes, promouvoir le mariage ». Tel est le mot d'ordre lancé par le Forum européen des femmes qui souligne que le divorce est la première cause de pauvreté en Europe et qu'elle touche spécialement les familles monoparentales. « Etre élevé par un couple marié réduit la probabilité de vivre dans la pauvreté de 80%<sup>8</sup> ». Nous y reviendrons plus loin.

Quant aux enfants en mal de famille, en souffrance ou en échec, ils mobilisent en remédiation beaucoup d'énergie de la part des structures publiques ou parapubliques. Outre les dépenses en termes de sécurité sociale pour les consultations chez les psychologues, orthophonistes, pédopsychiatres, et autres soins, il faut avoir à l'esprit que l'aide sociale à l'enfance représente le quart des dépenses sociales des départements. Soit plus de 7 milliards d'euros. Combien d'enfants placés dans des structures d'accueil parce que leur propre famille est dans l'incapacité matérielle, morale ou psychique de les éduquer ?

Le coût de l'éducation d'un enfant par l'une de ces structures est entre 5 et 10 fois plus élevé que s'il pouvait

rester dans sa famille.

En 2012, plus de 124 000 enfants étaient ainsi « placés » à la charge des départements et du ministère de la Justice. A quoi s'ajoutent encore 321 213 mesures d'investigation ou de milieu ouvert moins onéreuses.

Un autre aspect du coût des familles désunies pour la collectivité est celui de la justice. Selon Michel Godet, le coût des divorces pour l'Etat représente un petit tiers du budget de la justice auxquels s'ajoutent les travailleurs sociaux<sup>9</sup>.

Le portail du ministère de la justice communique les chiffres pour l'année 2012 (en encadré ci-contre). Ils sont explicites sur la souffrance de ces enfants, et du danger qu'ils font dès lors courir à eux-mêmes ainsi qu'à toute la société. Précisons par exemple que sur les 124 071 enfants placés, 10 300 le sont pour délinquance, mais 113 077 parce qu'ils sont en danger, le plus souvent dans leur propre famille à la composition, décomposition et recombinaison bien aléatoire.

### Michel Godet résume tout cela en quelques mots :

« Les blessés de la route sociale sont d'abord des blessés de la route familiale. On se trompe de route en appliquant des cautères sur des jambes de bois au lieu de remonter aux causes : « Les problèmes d'éducation, de santé, de sécurité renvoient tous à des solutions où les moyens matériels et financiers pour corriger les inégalités sont peu appropriés pour réparer ce que l'on pourrait prévenir efficacement en redécouvrant le rôle structurant des conditions familiales ».

La promesse moderne d'un épanouissement individuel, toujours promis, rarement trouvé, coûte donc très cher à la société. Le rôle d'une politique familiale n'est-il pas de favoriser le bien-être en famille, de revaloriser le modèle familial au lieu d'en accompagner la débandade en payant à fonds perdus les pots cassés ?

La réaffirmation, à chaque loi, de l'importance des médiations familiales n'est-elle pas une timide reconnaissance de la nécessité de redonner du sens à la valeur « famille » non pas entendue comme une idéologie qui, en devenant plurielle, changerait le cœur des êtres en les faisant se résigner à des contrefaçons trompeuses, mais en redécouvrant que la famille stable et unie est non seulement souhaitable mais aussi possible.

<sup>6</sup> Un groupe de travail du CNIS (Conseil national de l'information statistique) sur *Les ruptures familiales et leurs conséquences* présidé par Claude Thélot, Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes. Exposé d'Henri Martin

<sup>7</sup> Le nouveau « divorce sans juge » récemment mis en place ne résoudra rien. Cf notre article dans *Le Figaro Vox* du 27 mai 2016

<sup>8</sup> Colette de Lichtervelde, présidente du Forum européen des femmes. *Forum News* décembre 2010

<sup>9</sup> La recette miracle du divorce sans juge récemment instituée ne va pas y changer grand-chose : les contentieux après divorce vont exploser comme ils l'ont fait avec le divorce par consentement mutuel

## PROPOSITIONS :

Reconnaître la famille comme fondée sur l'union d'un homme et d'une femme

Reconnaître le droit des enfants à être élevés par leurs père et mère

Reconnaître la valeur de la stabilité du mariage



# DÉMOGRAPHIE ET POLITIQUE FAMILIALE

« *Vieillesse des hommes, retard des idées* »  
Alfred Sauvy

Alfred Sauvy, l'inspirateur direct du Code de la Famille et concepteur des statistiques dans l'entre-deux-guerres, avait mis à jour les liens entre politique familiale et démographie. Dans *La France ridée* (1979), il annonçait le déclin de la France si celle-ci renonçait, comme elle commençait alors à le faire, à la politique familiale qui lui avait valu d'occuper le devant de la scène pendant les Trente Glorieuses. Ce grand économiste, réputé socialiste mais transcendant les partis, témoin et acteur pendant plus de soixante ans de la politique française, a su prévoir et annoncer, avant tout le monde, le recul démographique que nous connaissons aujourd'hui. Ses successeurs et parfois élèves, Gérard-François Dumont, Jean Dupâquier, Jean Legrand ainsi que les études officielles de l'INED, qu'il a si longtemps dirigé, ne font que confirmer et actualiser ses intuitions fondamentales. Sans doute le mot « intuition » n'est-il d'ailleurs pas approprié compte tenu de la rigueur scientifique que la postérité lui reconnaît.

## Que disent les démographes aujourd'hui ?

On ne peut plus se le cacher, la France, longtemps fière de la stabilité de sa démographie, voit baisser le nombre de naissances tandis que les décès augmentent<sup>10</sup>. L'Europe, depuis plus longtemps déjà, est sévèrement touchée, à tel point que dans les années 2005, 2006 et 2007 se sont multipliées à Bruxelles les exhortations et recommandations, culminant en 2007 avec le *Pacte européen pour la famille*, et la notion d'un « *Etat d'investissement social* », idée selon laquelle il vaut mieux prévenir que guérir ; or, « *les systèmes de protection sociale européens, avec leurs différences, se sont constitués non pas pour prévenir les problèmes sociaux, mais plutôt pour compenser les charges liées à leurs conséquences*<sup>11</sup> ».

Réveil un peu nonchalant puisque vite balayé par la crise financière de 2008 qui a servi de prétexte, dans l'urgence des préoccupations du moment, pour enterrer toute vue à long terme.

L'Europe, et la France dans l'Europe, prennent donc acte

<sup>10</sup> Du fait du vieillissement de la population comme d'une légère baisse de l'espérance de vie.

<sup>11</sup> *Les politiques familiales dans l'union européenne : une convergence croissante* de Julien Darmon, in CAIRN INFO 2008 éd UNAF.

du *suicide démographique*, comme il est courant maintenant de dire<sup>12</sup>. Face à cela, s'offrent deux solutions : relancer la natalité ou bien la compenser par l'immigration.

L'Allemagne semble avoir choisi la seconde. Face à la dépopulation allemande parvenue à un point de non-retour, madame Merkel appelle les migrants à prendre les places laissées vides par les Allemands. Cette décision pose des problèmes d'intégration ou non et d'identité nationale. C'est un choix. Un choix qu'elle voudrait imposer à tous. Si l'on se fie à une note de l'INED<sup>13</sup>, ce serait une bonne solution pour la France : « Alors que la crise économique va passer, la crise démographique va au contraire prendre de l'ampleur et sa résolution prendra du temps. Les migrations de remplacement pourraient faire partie des réponses de l'Europe à sa situation démographique. »

Au sein de l'Europe, d'autres pays en dénoncent les dangers, comme le groupe de Visegrád (Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie) et tentent la solution de la relance de la natalité.

## La solution de l'immigration

• **LE POUR : pour les pays d'Europe** : une main d'œuvre jeune, à meilleur marché et moins exigeante qui vient occuper les postes laissés vacants par le vieillissement des populations locales.

**Pour les migrants** : un exutoire, une terre d'accueil pour trouver une vie meilleure que chez eux.

• **LE CONTRE : pour les pays d'Europe** : L'immigration est une richesse si un certain nombre de conditions sont réunies, notamment si l'intégration des nouvelles populations est possible. Selon l'expression de Michel Godet<sup>14</sup> « *pour que le ciment prenne, il ne faut pas trop de sable* ». Cela signifie qu'« *une démographie dynamique (est) le meilleur moyen d'accueillir des gens qui viennent d'ailleurs* », sinon, il s'agit d'un remplacement de population et de culture. Il faut qu'il y ait beaucoup de jeunes de nos pays pour pouvoir réussir

<sup>12</sup> Michel Godet in *Le Point.fr*, 1er avril 2016. Il reprend ce terme dans l'article qu'il signe avec Jean-Michel Boussemart dans *Le Figaro* du 25 août 2016. Ces deux auteurs indiquent « *qu'en 2016, pour la première fois en Europe, le nombre de cercueils a dépassé celui des berceaux* ». Mais, précisent-ils « *nous devons remplir notre fonction d'alerte face à ce suicide démographique "annoncé" de la "vieille Europe" parce qu'il est encore temps d'agir* ».

<sup>13</sup> Philippe Fargues, note de l'INED du 6 avril 2016, in Population et Société avril 2016.

<sup>14</sup> Cf. Supra

l'intégration de jeunes venus d'ailleurs. Considérer que les gens sont interchangeable, que des nouveaux-venus sur un territoire peuvent aisément remplacer ceux qui n'y sont pas nés, réduit l'être humain à sa productivité, à sa valeur marchande et ne tient pas compte de sa dimension spirituelle, culturelle, tout simplement humaine, des mille liens qui le relie à une nation, à un paysage, à une terre, à des traditions.

C'est pourquoi, **pour les migrants eux-mêmes**, la solution du départ est un pis-aller qui ne saurait être encouragé comme la solution idéale. Dans leur intérêt et dans celui de leur pays, les efforts devraient consister en premier lieu à faire en sorte qu'ils puissent rester sur leur terre et contribuer à la développer.

Ceci a été parfaitement exprimé par Charlotte Höhn, directeur de l'*Institut fédéral allemand de recherche sur la population*. Représentant l'Allemagne à la Commission des Nations Unies sur la Population et le Développement, elle était interrogée par la revue de recherche de la commission européenne sur **l'immigration comme moyen de résoudre le déficit démographique** ; elle répondit ceci : « **Ce n'est pas correct, en tous cas, pas au-delà d'un niveau où l'intégration ne sera plus possible. Si, par déficit démographique, on entend faible taux de fécondité, les immigrés ne remplaceront jamais les bébés. Pour compenser le faible taux de natalité d'un pays, il faudrait qu'ils deviennent majoritaires dans ce pays. En outre, une fois installés dans ce pays, leur taux de natalité baissera à son tour. Si, par déficit démographique, on entend population vieillissante, là non plus l'immigration n'est pas la solution. Les immigrés vieillissent aussi et acquièrent des droits sociaux. Recruter le nombre d'immigrants nécessaires pour arrêter le vieillissement démographique signifierait l'immigration sur une échelle qui serait difficile à gérer. Une étude des Nations Unies sur une "immigration de remplacement" a attiré l'attention sur ce fait** »<sup>15</sup>.

L'étude à laquelle Charlotte Höhn fait référence ici date des années 2000, mais elle n'a jamais été démentie par les faits. Et pourtant, malgré ces avertissements, « l'immigration est devenue, dans l'esprit des dirigeants de l'Union européenne, la solution pour éviter un déclin démographique et limiter la régression économique et sociale. »<sup>16</sup> Elle prévoit que parmi les pays d'Europe, seuls le Royaume Uni et la France pourraient conserver leur nombre d'habitants « avec moins d'immigrants que ce qu'ils ont reçu dans un passé récent ».

Qu'est-ce qui explique cette singularité du Royaume-Uni et de la France et qu'est devenue leur démographie depuis

les années 2000 ? Nous y reviendrons mais non sans avoir souligné, à la suite de tout ce qui précède, qu'au « suicide démographique » de l'Europe, la solution de « l'immigration de remplacement », de l'aveu même des instances onusiennes, ne saurait être satisfaisante et serait même lourde de conséquences pour l'avenir des peuples d'Europe, la cohésion nationale, la sécurité et l'avenir de la civilisation tout entière. Surtout dans la mesure où l'Europe a dilué son identité jusqu'à n'avoir à offrir aucun facteur d'intégration aux peuples qui frappent à ses portes, voire même, qui les forcent. C'est l'avertissement du général du Verdier qui mettait en garde, dans un ouvrage bien documenté sur l'avenir démographique de l'Europe, contre la tentation de « *prôner le métissage, forme plus progressive, mais pas plus indolore de la disparition* »<sup>17</sup>.

## L'alternative de la relance de la natalité : faits et chiffres

D'autres pays, face à l'urgence démographique, font le pari d'une relance de la natalité. Ce sont ceux qui ont été très sévèrement touchés par la crise qui a suivi l'effondrement du mur de Berlin. En réaction à un passé honni où l'État régentait jusqu'à la vie privée, les gouvernements d'Europe de l'Est ont supprimé les politiques sociales et familiales, où l'on ne voyait plus qu'ingérence, en même temps que le libéralisme moral, individualiste à l'occidental, a commencé à s'emparer des esprits. Pour nombre d'entre eux, la chute démographique a été radicale. En **Hongrie**, de 1,91 en 1980, l'indice conjoncturel de fécondité est passé à 1,25 en 2010 ; dans le même temps, en **Pologne**, de 2,26, l'indice est descendu à 1,39.

Mais tandis que la Pologne a continué à chuter jusqu'à 1,29 en 2013, tandis que l'indice de la Hongrie est remonté à 1,44.

Que s'est-il passé entre ces deux pays si proches pour que l'indice de fécondité de l'un remonte et l'autre pas ? Depuis 2010, le gouvernement hongrois a entrepris une politique familiale cohérente et dynamique, encourageant la stabilité du mariage et la multiplication des naissances par des mesures stables et généreuses. La Pologne, refusant l'alternative du renouvellement par l'immigration, commence seulement maintenant à réviser sa politique familiale en, accordant une allocation mensuelle substantielle, à partir du deuxième enfant, sans condition de ressource, et dès le premier pour les familles pauvres ou avec un enfant handicapé.

**La Russie** a connu le même effondrement des naissances dans les années 90 ainsi qu'une crise sanitaire entraînant une augmentation des décès. Démentant toutes les prévisions, les naissances ont augmenté de façon spectaculaire

<sup>15</sup> [https://ec.europa.eu/research/rtdinfo/49/01/print\\_article\\_4102\\_en.html](https://ec.europa.eu/research/rtdinfo/49/01/print_article_4102_en.html)

<sup>16</sup> Michèle Tribalat - entretien à *Atlantico* - 17 mars 2016.

<sup>17</sup> Jean de Verdier, *Le Défi démographique*, Muller Editions, 2012

(+ 58%) entre 1999 et 2014. Le taux de fécondité a grimpé de 1,17 enfant par femme à 1,75, tandis que le nombre d'avortements officiels est passé dans la même période de 4.103.000 à 940 000<sup>18</sup>. Il faut dire qu'en 2006, Poutine a déclaré que la démographie était le problème le plus urgent du pays<sup>19</sup> et a pris les mesures qui s'imposaient pour encourager et soutenir les familles. Depuis 2009, la population de Russie augmente grâce à un solde migratoire positif. Mais depuis 2013, elle n'a même plus besoin pour augmenter, de tenir compte de l'immigration : en 2013 et 2014, les soldes naturels positifs étaient respectivement de 24 013 et 33 688 habitants. Néanmoins tout n'est pas réglé : depuis 2008, en conséquence du creux démographique des années 90, le nombre des femmes en âge de procréer diminue, ce qui entraînera mathématiquement une diminution des naissances qui devra être compensée par un taux de fécondité encore accru.

**Le cas suédois** est bien connu. Une politique familiale, surtout dirigée vers l'accueil de l'enfant dans des structures et l'octroi d'un généreux congé parental proportionnel au salaire, a élevé l'ICF (Indice conjoncturel de fécondité) de 1,68 en 1980 à 2,13 en 1990. La montée du chômage ayant eu raison de cette politique, l'indice est retombé à 1,54 en 2000. Après un redémarrage de la politique familiale, il remonte maintenant à 1,89. Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Dernier exemple : **la Grèce** a suivi la même trajectoire que la Pologne. Elle est passée de 2,23 enfants par femme en 1980 à 1,30 en 2014. Entretemps, ce taux de fécondité est monté et descendu à mesure que des mesures d'aide au 4<sup>ème</sup> enfant ont été accordées, puis supprimées.

## Le Royaume-Uni et la France

Revenons-en maintenant au **Royaume-Uni et à la France**, dont le rapport de l'ONU cité plus haut nous faisait espérer que « seuls [ils] pourraient conserver leur nombre d'habitants avec moins d'immigrants que ce qu'ils ont reçus dans un passé récent ».

Ces deux pays sont –loin derrière l'Allemagne réunifiée– les plus peuplés d'Europe. Les 25 dernières années, leur croissance démographique était identique pour arriver à un peu moins de 65 millions d'habitants en 2015. La crise économique n'a entamé l'indicateur de fécondité ni de l'un ni de l'autre. Cependant, celui-ci a commencé à décrocher en 2013 au Royaume Uni. De 1,92 en 2012, il est passé à 1,81 en 2014. Que s'est-il passé ?

La revue de l'INED, *Population et Société* de mars 2015 estime que « La baisse de la fécondité au Royaume-Uni,

alors qu'elle se maintient en France, ne semble pas liée au chômage : il diminue depuis 2011 au Royaume-Uni alors qu'il a au contraire augmenté en France jusqu'en 2014. Mais elle a peut-être un lien avec la politique familiale, qui a été réformée au Royaume-Uni en 2011 et 2012, et dont les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur en 2013. »

En effet, en 2011 et 2012, une bonne partie de la politique familiale britannique a été mise sous conditions de ressources.

Que dire de la France ? Le chômage a continué à augmenter en France, sans affecter l'indice de fécondité. En revanche, si l'on suit le raisonnement de l'INED, on peut raisonnablement déduire que le matraquage de la politique familiale dans les années 2013/2014 et encore 2015 (plafonnements successifs du QF, suppression de l'AJE, sévère modulation des AF selon les ressources) est cause de l'amorce en 2015 de la chute des natalités. L'INED commentant en 2015 les derniers chiffres reconnaissait en effet que « le haut niveau de fécondité s'explique aussi en partie par la politique familiale menée en France. Les dépenses en faveur des familles jouent un rôle structurel important ».

Il est évident que le désir d'avoir un enfant ne dépend pas plus de la conjoncture économique que des allocations escomptées. C'est une évidence. C'est pourquoi le désir d'enfant reste stable, à environ 2,5 enfants par femme. En revanche sa réalisation peut être temporairement ou indéfiniment différée pour des raisons matérielles, financières, ou psychologiques (incertitudes de l'avenir, de l'engagement du couple, etc.). C'est ce que reconnaît l'INED en ces termes : « Le niveau de fécondité est moins sensible aux crises économiques dans les pays ayant développé de longue date une politique familiale et un système de sécurité sociale assurant une certaine protection en matière d'emploi, de santé et de logement<sup>20</sup> ».

## Un solde démographique largement tributaire de l'immigration

Il faut cependant apporter cette précision : pour réconfortante que soit l'assurance que la France pourrait être stable démographiquement « avec moins d'immigrants que ce qu' [elle a reçu] dans un passé récent », il faut quand même admettre qu'elle est déjà très largement tributaire de l'immigration. **En France, on refuse pourtant de lier cette stabilité au solde migratoire. En effet, en 2010 par exemple le solde naturel était de 283 000 personnes, pour un solde migratoire de seulement**

<sup>18</sup> <http://www.egaliteetreconciliation.fr/La-demographie-russe-entre-mythes-et-realite-31315.html>

<sup>19</sup> <http://www.slate.fr/story/93509/russie-natalite>

<sup>20</sup> Gilles Pison, Deux enfants par femme dans la France de 2010 : la fécondité serait-elle insensible à la crise économique ? in *Population et Société*, INED mars 2011

75 000 personnes<sup>21</sup>. C'est oublier que le solde naturel lui-même est tributaire pour près de 20% de l'immigration. Ainsi par exemple, le nombre d'enfants de moins de 18 ans, vivant en 2012 dans une famille immigrée- la plupart étant nés en France, c'est-à-dire ayant la nationalité française - est de 2 796 274 sur un total d'enfants nés en France dans la même période de 14 552 800, soit 19,21%<sup>22</sup>. Est-ce un choix ?<sup>23</sup>

Rappelons-nous l'avertissement du rapport de l'ONU et de Charlotte Höhn : arrêter le vieillissement démographique par l'immigration de remplacement signifierait l'immigration sur une échelle bien plus importante que celle que nous connaissons déjà et qui serait donc difficile, voire impossible à gérer.

Alors, même s'il est presque trop tard, ne devons-nous pas tout tenter, à l'instar de quelques autres, pour rebâtir un pays dynamique par une politique familiale qui encourage les naissances ?

---

<sup>21</sup> UNAF

<sup>22</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ENFA-MIMMI](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=ENFA-MIMMI) et G:\DEMOGRAPHIE\Graphique naissance 1900 à 2013.svg

<sup>23</sup> Les familles immigrées constituent une bonne partie des familles pauvres. Donc une politique sociale, qui est un transfert des classes moyennes ou riches vers les plus pauvres, aboutit à un appel pour les familles immigrées.

# ÉCONOMIE : LA FAMILLE, UN INVESTISSEMENT RENTABLE

L'économie va mal; il faut trouver un bouc émissaire. Ce sera tantôt « la crise », les riches, l'évasion fiscale, l'immigration, l'Europe, l'Amérique, l'Allemagne, l'éducation nationale, et d'autres encore. Il y en a un qui est de plus en plus souvent montré du doigt : la famille, les enfants.

La politique familiale coûte cher, les femmes, occupées avec leurs enfants, ne travaillent pas assez, et le mythe de l'enfant pollueur<sup>24</sup> s'ajoute depuis peu à l'idée d'un enfant qui coûte cher et ne produit rien et qu'en période de chômage, le marché du travail ne pourrait pas absorber tous les jeunes.

Quant au « grand » économiste à la mode, Thomas Piketty, il fait totalement l'impasse sur les enfants puisque dans son calcul du revenu mensuel moyen des Français, il divise le revenu national par les 50,4 millions d'adultes en omettant délibérément les 14,3 millions d'enfants, comme s'ils n'avaient aucun besoin, aucun droit et qu'ils vivaient de l'air du temps. Omission répétée dans tous ses calculs.

Face à ce malthusianisme ou à cette indifférence de la réalité de la succession des générations, d'autres économistes, et non des moindres, soulignent au contraire le rôle essentiel des nouvelles générations dans l'économie.

## Un capital humain

A un journaliste du Point<sup>25</sup> qui lui demandait si le chômage n'était pas dû à ce que la France avait trop d'enfants, Michel Godet, économiste et démographe, s'inscrivait en faux et répondait que « *Le baby-boom, en France comme ailleurs a été une source de croissance.* » Il ajoutait : « *Il n'y a jamais trop d'enfants éduqués, ils sont potentiellement créateurs de richesses supplémentaires. La croissance du PIB par personne est plus forte aux Etats-Unis qu'en Europe depuis 1980 justement pour des raisons démographiques. Le vrai problème est qu'on ne crée pas assez d'emplois en France.* »

L'économiste Olivier Pastré, peu suspect de conservatisme et ex-consultant auprès de la Commission européenne, explique que « *l'histoire a démontré que les pays ayant une démographie dynamique sont ceux qui ont la plus forte croissance* ». Interrogé par le journal Sud-

*Ouest* au sujet de son livre<sup>26</sup> réconfortant « *Tout va bien (ou presque)* »<sup>27</sup>, il démontre que la France a bien plus de points forts que de faiblesses et rend hommage à la politique familiale qui a été un de ses meilleurs atouts.

Il ajoute qu'« *en 2025, l'Europe aura un besoin de main-d'œuvre estimé à 20 millions de personnes pour maintenir son marché du travail en l'état* ». Le professeur Jacques Bichot est plus précis encore lorsqu'il rappelle que la santé économique d'un pays est tributaire de ses enfants, si l'on veut bien raisonner à long terme ! « *Les nouveau-nés d'aujourd'hui sont les écoliers de demain, les lycéens d'après-demain, les étudiants de 2035 et finalement les moteurs de l'économie des décennies 2040 à 2080* ». Il ajoutait qu'« *un être humain né en France crée en moyenne 70 000 € de richesses chaque année pendant 40 ans. Pour le total de sa vie active, cela fait 2,8 millions d'euros. 10 000 naissances en moins, c'est donc quelque chose comme 28 milliards d'euros de PIB en moins dans les décennies à venir* ». Or, il manquait en 2015 près de 15 000 naissances par rapport à la moyenne des 14 dernières années. Sur ce point, nous renvoyons le lecteur au chapitre sur la démographie.

Sans aller jusqu'à adopter les théories economicistes du prix Nobel Gary Becker, théoricien du *Capital Humain*, expression maintenant couramment acceptée, il faut lui reconnaître d'avoir bien mis en valeur la réalité de l'investissement en *capital humain* que représente la mise au monde des enfants. Le couple, en mettant au monde des enfants, « produit », si l'on peut dire, un « capital », dans lequel il « investit » par l'éducation qu'il lui donne. Ce faisant, il investit pour lui-même dans un soutien pour sa vieillesse<sup>28</sup>, et il investit pour la nation car ces enfants participeront à leur tour à l'économie du pays.

Les économistes français comme Jean-Didier Lecaillon<sup>29</sup> ou allemands comme Martin Werding<sup>30</sup> s'accordent pour voir dans *la famille une source de prospérité*. La famille est comme une petite entreprise, et les enfants comme un investissement. Avec un retour sur investisse-

<sup>24</sup> Chaque bébé qui naît sera responsable de l'émission d'une tonne et demi de Carbone.

<sup>25</sup> *Le Point.fr* du 1er avril 2016 : Chômage : la France fait-elle trop d'enfants ?

<sup>26</sup> <http://www.sudouest.fr/2016/04/25/pourquoi-la-france-doit-croire-en-son-avenir-2340163-705.php>

<sup>27</sup> Fayard 2013

<sup>28</sup> Becker estime que le taux de rendement de l'investissement dans ses enfants est plus élevé que ceux des placements retraite habituels

<sup>29</sup> Jean-Didier Lecaillon, professeur d'économie à l'université de Paris-Il-Assas, *La Famille, source de prospérité*, éd Régnier, 2000

<sup>30</sup> Professeur de politique sociale et de finance publique à l'université de la Ruhr

ment à la fois social et économique. La TPE « famille », à la fois consommateur et travailleur, fournit des commodités et des biens que le marché ne peut pas fournir, comme par exemple l'éducation des enfants qui est, dit Martin Werding, leur compétence de base.

Gary Becker parle aussi de ces biens que le marché ne peut fournir, par la combinaison notamment de biens marchands et de temps donné. Par exemple, un repas est un bien non marchand issu de la combinaison de temps et d'ingrédients.

Cependant, tout investissement a un coût. C'est à cela que s'est intéressé le Haut Conseil de la Famille en commandant à Antoine Math une évaluation du « coût des enfants ». Ce rapport de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales) sur *les dépenses consacrées par la société pour les enfants*, affirme d'emblée que « la question de cette "reproduction sociale", celle permettant la production économique future, c'est-à-dire le renouvellement de la ressource humaine capable physiquement et mentalement de participer à la production » se pose à la société dans son ensemble et ne peut être renvoyée à la seule responsabilité des parents. »

Ceci fait très exactement écho au titre du rapport publié il y a 10 ans par Evelyne Sullerot et Michel Godet : « La famille, une affaire publique » qui, réactualisé en 2010, n'a pas pris une ride.

## Si l'enfant est un investissement, à qui profite-t-il et comment ?

Martin Werding répond<sup>31</sup> : aux enfants, aux parents, à l'économie du pays, à l'Etat, à la société ! **Aux enfants**, par une éducation et une tendresse adaptées à chacun d'entre eux et qui leur permettent de développer harmonieusement leur personnalité, **aux parents**, qui trouvent leur bonheur dans leurs enfants et assurent leur vieillesse, **au système économique** du pays, qui trouve dans les enfants non seulement des consommateurs mais aussi pour le futur, main d'œuvre, créateurs et producteurs, **à l'Etat**, puisque de futurs contribuables justifieront et permettront le financement de projets publics, **à la société**, par la préservation et la transmission de l'héritage culturel et du capital social.

Si cet investissement est si profitable à tous, comment se fait-il que ce soit justement les familles qui sont le plus exposées à la pauvreté ? Le professeur Jean-Didier Leccaillon souligne qu'une politique familiale ne peut être efficace que si ses objectifs sont clairement définis et

ses fondements clairs. Or, selon le professeur Werding, le bénéfice des efforts importants des parents leur est confisqué par des politiques mal ciblées, par exemple en matière de retraite. Il emploie même le terme de « détournement » (*diverted*). En France, nous pourrions citer comme politique mal ciblée qui détourne les efforts des parents, l'éducation nationale qui coûte fort cher pour un résultat médiocre.

Ainsi, l'échange entre l'effort des parents et celui de l'Etat, et le bienfait retiré, sont inéquitables et les parents portent la plus grosse part de l'investissement dans les nouvelles générations. Ce déséquilibre est aggravé par la dette publique ainsi que par le régime public de retraites qui n'est pas provisionné. Le poids de la charge repose nettement sur les familles ce qui, selon Martin Werding, explique, entre autres facteurs, la baisse de la natalité.

## Le coût des familles en difficulté

Si une bonne politique familiale est un investissement bénéfique pour la nation, à l'inverse, ne pas reconnaître et soutenir l'effort des familles se traduit négativement de diverses manières.

En premier lieu par la **baisse de la natalité** : on ne met pas au monde des enfants pour de l'argent mais on peut y renoncer pour des raisons économiques. (Voir le chapitre sur la démographie). Nous consacrons un chapitre au problème épineux des retraites mais rappelons simplement ici que d'après les études du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), la diminution de l'indice de fécondité de 0,2 point, c'est 29Md€ en moins dans le budget de l'assurance vieillesse.

En second lieu, comme nous l'avons vu plus haut, **si la famille est défaillante, le coût de ses enfants est surmultiplié**. Selon les estimations de Michel Godet<sup>32</sup> ou d'Antoine Math<sup>33</sup>, les familles reçoivent de la collectivité moins de 5 000 € en moyenne par an et par enfant. Qu'une famille ne puisse plus assumer son rôle et qu'il faille placer l'enfant dans une famille d'accueil ou dans un foyer et le coût grimpera à environ 200 € par jour, soit 73 000€ par an, **15 fois plus**.

Sans aller jusqu'à ces extrémités, un enfant dans une famille divisée a plus de chances que d'autres de souffrir de troubles divers qui vont de l'échec scolaire à des pathologies psychosomatiques, des addictions ou des troubles de comportements à la délinquance. Le rapport 2015 de l'UNICEF « *Écoutons ce que les enfants ont à nous dire* » en fait l'analyse. Ceci a aussi un coût.<sup>34</sup>

<sup>31</sup> Conférence de Martin Werding, au VIIe congrès européen de la Confédération européenne des Associations de Familles Nombreuses. Cascaïs 19/20 septembre 2014.

<sup>32</sup> Michel Godet. Familles, je vous saigne : la dangereuse socialisation de la politique familiale. In La Revue parlementaire Novembre 2014

<sup>33</sup> Antoine Math. Les dépenses consacrées par la société pour les enfants. IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales). Etude réalisée pour le Haut Conseil de la Famille en août 2014.

<sup>34</sup> Cf. les Actes du Colloque sur Les Enfants du divorce : un sujet tabou publié par Famille et Liberté

C'est ainsi que le budget d'aide sociale à l'enfance atteint aujourd'hui 7,5 milliards qui pèsent sur les départements déjà exsangues. Il serait beaucoup plus économique d'investir dans le soutien aux familles, dans l'institution du mariage, dans la revalorisation de l'autorité parentale, et notamment de celle du père, grand absent de notre époque.

Il existe aussi un **coût en matière de logement**. Si la pénurie de logements a plusieurs causes, l'une d'elles est qu'en cas de divorce, deux logements au lieu d'un sont devenus nécessaires, le second supposé assez grand pour que le parent non-gardien puisse recevoir ses enfants régulièrement. Ensuite, à supposer que le deuxième logement soit trouvé, il générera dans bien des cas une nouvelle allocation logement, nouvelle charge pour les administrations publiques (APU).

Enfin **le coût sanitaire** est réel tant il est prouvé que la santé est globalement moins bonne chez les gens en difficultés familiales (les enfants comme les parents) : stress, troubles du sommeil, addictions, vulnérabilité plus grande, etc.

C'est l'ensemble de ces constats qui inspirait la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour *investir dans la cohésion familiale*, inspirée par l'eurodéputé Luca Volontè et adoptée à l'unanimité à Strasbourg, le 27 avril 2010. Elle disait, entre autres, que « *Les couples stables ont généralement des revenus plus élevés, sont moins confrontés au risque de pauvreté et accumulent plus de richesses. Ils sont plus heureux, moins sujets à la dépression et au suicide et vivent plus longtemps ;*

*Les personnes divorcées jouissent d'un bien-être physique et affectif moindre que les personnes mariées ; la séparation des parents est associée à une série de conséquences néfastes pour les enfants durant l'enfance, l'adolescence et même l'âge adulte... »*

Investir dans la famille, dans la cohésion familiale, est en vérité un bon calcul économique.



## « PAS DE PÈRES, PAS DE CIVILISATION »

**P**as de pères, pas de civilisation. C'est en ces termes que Gabrielle Rubin tirait la sonnette d'alarme, comme tant d'autres, sur la disparition du père et la perte de virilité de notre société : « *La montée en puissance de ce qu'on appelle les incivilités, la justice qui n'inspire plus de respect, les profs chahutés, les policiers agressés, tout cela traduit un rejet symptomatique de toutes les formes d'autorité. [...]*

*Une société se construit à partir du père, c'est lui qui énonce le permis et l'interdit, qui met des limites, qui coupe le lien fusionnel entre la mère et l'enfant.*

*Or il a partiellement perdu sa fonction de représentant de la Loi. Autant la relation mère enfant continue à aller de soi, autant le rôle du père est devenu flou ; s'il n'incarne plus la loi pour le petit enfant, qui le fera ?<sup>35</sup> »*

Cette question est devenue cruciale pour notre pays. En effet, **pourquoi tant d'hommes jeunes, nourris et élevés en France au lait de « l'école de la République », choisissent-ils la voie du Djihad ?** Bien sûr on peut alléguer les préceptes du Coran, le fleurissement des mosquées, la contamination des prisons, l'argent de Daesh, la banalisation de la violence à travers les écrans –télévision, jeux vidéos et réseaux sociaux tous confondus– le peu de prix accordé à la vie humaine lorsqu'elle est gênante, etc.

Mais comment toutes ces causes secondaires ont-elles pu faire le lit du Djihad en France, comme d'ailleurs dans le reste de notre monde vieillissant ? N'est-ce pas parce que **nous n'avons pas su (pas voulu ?) offrir à tous ces jeunes un idéal**, des exigences, un sentiment d'appartenance, une foi, des certitudes, ...

**Comment imaginer un seul instant que des garçons, défavorisés par rapport aux filles dans le système scolaire actuel<sup>36</sup>, discriminés à l'embauche par rapport aux femmes, suspectés comme pères et comme maris d'être des tyrans ou des machos, n'aillent pas combler ailleurs leurs aspirations ?** Surtout si cet ailleurs propose une Foi, une Loi, une discipline, des exigences, un appel au don de soi jusqu'au sacrifice. Comme le dit si bien Natacha Polony, « *Pour tout dire, il est franchement déstabilisant pour un jeune garçon d'entendre suggérer en permanence que la virilité se résume à la brutalité et qu'il doit aimer pleurer et oublier ses rêves d'héroïsme pour être un homme*

<sup>35</sup> Entretien avec la psychanalyste Gabrielle Rubin dans *Psychologie – Magazine hors-série* No 14 © mai-juin 2010 au sujet de son livre *Il faut sauver les pères* – éd. Payot – 2008

<sup>36</sup> « *Mais où sont passés les garçons ?* » de Claire de Gatellier ainsi que les ouvrages et articles de Jean-Louis Auduc comme *Sauvons les garçons* –éd. Descartes et Cie – 2009

Quelles sont les figures du Père auxquelles ces adolescents vont pouvoir s'identifier ou être confrontés pour « grandir » ?

moderne.»<sup>37</sup>

Les féministes ont voulu la peau du Père : elles l'ont eue écrit Paul-François Paoli, et « *elles récoltent aujourd'hui la misère de leurs fils dépressifs, paumés et neurasthéniques*<sup>38</sup>. *Elles récoltent l'arrogance de ces hommes venus d'ailleurs qui veulent les forcer à rentrer chez elles ou à porter le voile* »<sup>39</sup>.

Le pédiatre Aldo Naouri explique très bien dans *La vie à pleines mains*<sup>40</sup>, que le père est là pour *confisquer à l'enfant la mère toute disponible qu'il croit avoir et qu'elle veut être*, qu'en privant l'enfant de la toute-disponibilité de la mère, il accomplit l'essentiel de la fonction paternelle : permettre à l'enfant qui n'a alors *pas d'autre choix que de supporter cette première frustration, de supporter les suivantes, de produire des efforts et de se structurer*. En éliminant le père, on va retrouver la magie toute-puissance de l'enfant qui ne connaît plus de limites.

Cette méconnaissance de ses limites empêche l'homme de dépasser l'âge infantile et conduit à cette ère peuplée d' « adulescents » qui tournent en rond sans jamais trouver leur place. Paul-François Paoli nous avertit : Attention aux Russes, Chinois, Indiens, Arabes, Turcs, Africains et autres. « *Si nous souhaitons vivre dans un jardin d'enfants* » nous risquons de nous laisser dévorer tout cru par ceux-là qui envient peut-être notre puissance technique et scientifique mais qui méprisent souverainement notre monde qui se croit encore « civilisé ».

Dans cette société féminisée, quelle place reste-t-il aujourd'hui pour les hommes ? Quand tout est jugé, pensé, pesé à l'aulne du compassionnel et du sentiment, quand le principe de précaution est devenu la norme et qu'on a le risque zéro pour toute ambition<sup>41</sup>, quand les femmes se

<sup>37</sup> Le Figaro du 8 octobre 2016

<sup>38</sup> Il y a trois ou quatre fois plus de suicides de garçons que de filles.

<sup>39</sup> Paul-François Paoli – *La Tyrannie de la faiblesse. La féminisation du monde ou l'éclipse du guerrier* – éd. François Bourin – 2012 - chapitre IV

<sup>40</sup> *Prendre la vie à pleines mains* – Aldo Naouri – éd. Odile Jacob 2013

<sup>41</sup> La recherche anxieuse et constante du risque zéro (risque physique bien sûr, car le risque psychologique et moral ne compte jamais) conduit les garçons à la transgression.

veulent identiques aux hommes et que les mères font un procès pour leurs fils tombés au champ d'honneur, bref, dans une société féminisée et castratrice, on peut comprendre que des hommes se sentent un peu de trop et se réfugient les uns dans l'homosexualité, les autres dans l'affirmation de soi par la violence gratuite ou encore dans la fascination d'un Islam viril et dominateur<sup>42</sup>.

## Il est quand même curieux que ce soit la civilisation chrétienne, c'est-à-dire fondée sur la figure du Père, qui ait perdu le sens de la paternité.

Quelles sont les figures du Père auquel ces adolescents vont pouvoir s'identifier ou être confrontés pour « grandir » ? 90% du corps enseignant est féminin ; assistantes sociales et magistrats représentant la Loi, ce qui est traditionnellement le rôle du père, sont pour la plupart des femmes ; dans leur famille, bien souvent le père est absent, ou remplacé par un beau-père ; quand le père existe, ce n'est pas lui qui s'intéresse le soir au travail scolaire et il est plutôt assimilé aux loisirs du week-end.

Les adolescents ont besoin de modèles masculins pour devenir des hommes. Or, ceux-ci n'existent plus guère que dans le monde du sport ou du show-biz. **N'avons-nous pas tendance à discréditer les vertus, peut-être plus typiquement masculines**, comme la force, l'autorité, le courage, le sens de l'honneur, en n'y voyant que violence, domination, témérité, orgueil... Certains jeunes hommes peuvent se sentir rejetés, incompris, dévalorisés, inadaptés au monde si bien qu'ils jugeront que c'est le monde qui est inadapté et qu'il faut le détruire.

## Une notion discutée et discutable : le chef de famille

Qu'on nous entende bien : nous ne faisons pas du père l'unique autorité à laquelle tout le monde se soumet. On peut regretter ou non la notion consacrée de *chef de famille* selon ce qu'on entend par cette expression. C'est en réalité un héritage du XIXe siècle qui, à travers le Code civil, a consacré la résurgence du droit romain réapparu dès le XIVème. A partir de la Révolution, ce droit, fondé sur l'individualisme et l'égoïsme, triomphe et constitue une régression pour le statut de la femme.

Au Moyen-Âge, la rencontre du christianisme et du droit germanique et franc avaient progressivement libéré la femme. Elle avait le droit d'avoir de l'argent, de gérer ses comptes, d'hériter et d'administrer elle-même ses biens, même si

Jean-Luc TOURNIER  
Psychosociologue et Psychothérapeute à Besançon:

### DU BON USAGE DU PÈRE

C'est quoi un « père concret » ? Un père concret, c'est d'abord, cela je vous le dis, un père physique, un père incarné, et non pas ce qu'on a répété avec la psychanalyse, par exemple un père symbolique qui a une fonction de séparateur. On s'en moque, ce n'est pas le problème. Le moment où les enfants – écoutez ce point clé – ont le plus besoin de leur papa, ce n'est pas à 13 ans, 16, 18 ans, ni même à 7, ni même à 3 ans, c'est dans les deux premières années de leur vie. S'il y avait un seul moment où je dirais aux hommes: « allez les grands, soyez présents auprès de vos loulous », c'est de zéro à 2 ans. C'est ce moment-là qui est le moment essentiel. Et on se rend compte que lorsque le papa est présent dans les deux premières années de la vie de son enfant, réellement présent, réellement près de son enfant, réellement investi, il y a 98 % de chances pour qu'il ne le lâche jamais. Donc, premier élément, un père vraiment présent, un père qui touche son enfant, un père qui le porte droit dans ses bras. Une mère, elle le porte, oui aussi, mais contre elle, niché dans son sein, autour de sa poitrine. Le père, il le porte droit contre lui, la main sous le fondement ; il le montre aussi ; il le tient droit devant les autres. Et alors, ça change beaucoup de choses. Quand, en tant que bébé, j'ai cette expérience en moi, dans mon corps, d'être soutenu par cette main de mon père, par ce thorax de mon père, et d'être mis en position verticale comme ça, j'ai l'impression d'avoir, à l'intérieur de moi, un axe vertical, quelque chose qui me tient droit. Ça donne le sentiment de confiance en soi, le sentiment de consistance, le sentiment de congruence. Ça sert à quoi ? Tout bêtement, quand dans la vie, et ça va m'arriver, je vais rencontrer des pépins, je vais me casser la figure, je vais avoir des déceptions, des ruptures, plutôt que de m'écrouler dans mes chaussettes, de me dire, « j'y arriverai jamais », de renoncer, de m'asseoir, d'attendre que les choses se passent, j'aurai à l'intérieur de moi comme une main qui me porte, une voix qui me parle, et qui me dit : « vas-y ! Continue, t'arrête pas, renonce pas, allez, poursuis, va de l'avant ». Ça, cette voix là, c'est la voix du père.

Paru sur le site <http://www.homme-culture-identite.com/>

elle était mariée. Elle gouvernait les peuples à l'occasion et pouvait être suzeraine de son époux. On pourrait en citer maints exemples.

Le libre consentement des époux, prôné par l'Eglise et défini au concile de Trente (1545), a été long à s'imposer

<sup>42</sup> Cf. l'article « Mais où sont passés les garçons ? » de C. de Gatellier

dans le droit français<sup>43</sup>, le roi de France, s'y opposant résolument parce que cela portait atteinte à l'autorité toute puissante du *pater familias* dont le roi était l'image. Rappelons-nous que qu'en droit romain, le père avait droit de vie et de mort, non pas sur ses fils mais sur ses filles. Dès lors, celles qu'on laissait vivre étaient parfaitement soumises.

Ce droit romain, droit des contrats et des affaires, droit positif, avait besoin d'être complété et tempéré par le droit chrétien, qui a davantage le sens de la nature humaine et de sa finalité et donc des droits de la personne.

A partir de la Révolution, la femme perd ses droits politiques et matrimoniaux. Elle gouverne alors...par les salons. La naissance du féminisme au XXème est peut-être un retour de bâton.

## Chacun son rôle, mais ensemble

Il ne faudrait cependant pas réduire le rôle du père à celui de représentant de la Loi, de l'autorité. Le père est essentiel aussi dans la construction de la confiance en soi de l'enfant. Celui-ci a un besoin fondamental, non seulement de pouvoir admirer, s'identifier à des modèles, mais aussi, en retour, d'être reconnu et admiré.

Bien sûr, la mère, le plus souvent, manifeste son admiration à son enfant. Elle le couvre de mots doux et l'encourage spontanément. Mais la proximité de l'enfant avec sa mère, et sa tendance naturelle à l'excuser, fait qu'elle ne suffit pas à développer la confiance de l'enfant vis-à-vis du monde extérieur à la famille. Elle sert trop de refuge. C'est par l'admiration que lui témoigne son père que l'en-

fant, puis l'adolescent, prend confiance en lui et peut trouver sa place dans le monde extérieur en toute confiance.

Le père confirme son fils dans sa masculinité, révèle à sa fille sa féminité et joue ainsi un rôle essentiel, en tant que père, dans la prise de conscience par l'enfant de son identité, de sa valeur propre, qui permettront son insertion dans le monde qui l'entoure.

A l'inverse, les enfants sans père (ou figure masculine pouvant le remplacer) ou ayant un père trop dur, sont sans cesse en quête de reconnaissance. Cette quête qui peut parfois les mener très loin. Tandis que les filles, à défaut de leur père, veulent être remarquées par les garçons, ces derniers chercheront du réconfort auprès d'autres hommes, ou suivront aveuglément le chef de bande qui leur feront une place. Les uns et les autres peuvent aussi multiplier les transgressions pour attirer l'attention.

Les hommes sont plus pudiques que les femmes et ont quelque peine à exprimer leurs sentiments. Mais il faut savoir que si un père, à côté de justes exigences, sait s'émerveiller des progrès de son enfant, ose l'encourager en le complimentant et en valorisant ses qualités, il lui donne les moyens de s'épanouir et d'obtenir la confiance en soi indispensable pour affronter sereinement le monde.

Une dernière condition est cependant nécessaire : l'enfant a besoin que le père et la mère, chacun à sa façon, l'un comme père, l'autre comme mère, aient une relation commune vers l'enfant. C'est ce que le psychologue Marc d'Anselme appelle la relation triangulaire : non seulement les parents ont une relation entre eux deux, et chacun d'eux une relation avec l'enfant, mais ils doivent aussi avoir une relation commune avec leur enfant.

<sup>43</sup> Ordonnance de Blois, 1579

**Il est urgent de redonner à l'homme dans la société toute sa place n'en déplaise aux féministes qui ne voient en lui qu'un macho et un concurrent. Il ne faut pas hésiter, à contre-courant, à souligner les différences ontologiques entre l'homme et la femme, non pas pour les opposer mais pour les accorder ; encourager les hommes à reprendre leur place dans les métiers d'autorité sur les enfants : l'enseignement, la justice (au moins celle des mineurs), les métiers sociaux et éducatifs divers. ; valoriser l'autorité paternelle quand c'est possible, etc.**

# LA FEMME, PREMIÈRE VICTIME DU FÉMINISME

Autant les hommes et les pères sont a priori regardés comme suspects de « machisme » et ne sont tolérés que s'ils oublient d'être des hommes, autant les femmes sont l'objet de toutes les sollicitudes. Les mouvements féministes, depuis les années 50, entendent les défendre contre toutes les *oppressions* réelles ou imaginaires, et y compris contre elles-mêmes. Et les hommes – encore majoritaires dans les hémicycles qui votent les lois – se prêtant peut-être un peu trop volontiers au jeu de culpabilisation qu'on leur impose, semblent plongés dans un état de sidération et, lorsqu'il s'agit des femmes, votent un peu tout et son contraire.

Mais, comme le dit la chanson, « être une femme libérée, ce n'est pas si facile... » Alors qu'on voit accéder à quelques postes prestigieux des femmes qui pourraient se demander si elles sont là grâce à leur mérite ou bien à leur condition de femme, combien plus nombreuses sont celles qui se retrouvent seules et démunies pour avoir pensé qu'elles n'avaient besoin de personne, et surtout pas d'un homme !

On pense avoir aujourd'hui enfin donné à la femme toute sa dimension en la déconnectant de sa famille et de la maternité. Est-elle plus heureuse pour autant ? Ne sort-elle pas de cette « promotion » étrangement mutilée et même rabaissée ? Ravalée grâce à la contraception massive, au rang d'objet sexuel disponible à tout moment, sommée de réussir partout, même là où elle n'a pas envie d'aller, privée de ses enfants qui sont, lui dit-on, beaucoup mieux élevés par la collectivité, répudiable « à 50 euros »<sup>44</sup>, elle est devenue parfaitement interchangeable, n'existe que par son bulletin de salaire ou son compte en banque, et n'entretient de rapports avec les autres que contractuels.

Et pourtant ...

On croit avoir aujourd'hui inventé la femme, mais on oublie que notre civilisation s'est construite à mesure qu'elle la « libérait » et que sa transmission a reposé sur celle-ci. Rappelons qu'aujourd'hui encore, la judéité ne se transmet que par la mère. Il n'y a pas si longtemps, la bénédiction nuptiale du rite du mariage catholique incluait une longue litanie d'exhortations pour que l'épouse soit *avisée, fidèle, forte, modeste, instruite*, etc. tandis que de l'époux, il est à peine question ! Cette inégalité de traitement paraît inaudible aujourd'hui mais cela signifiait simplement que si l'homme avait l'autorité, l'avenir de la famille reposait sur la femme. C'était lui reconnaître un pouvoir immense.

Gardienne du foyer et responsable de la transmission à la génération suivante. Citons aussi Jules Ferry : « Celui qui tient la femme, tient tout ! » ou bien Lénine qui recommandait : « *Pour détruire la société il faut détruire la famille ; et pour détruire la famille, il faut s'en prendre à son pivot : la femme.* »<sup>45</sup> Quel bel hommage !

Mieux que toutes les déclarations féministes enflammées et que la loi sur la parité, Gertrud von Le Fort a superbement magnifié la femme et montré sa complémentarité avec l'homme : « *L'homme donne un sens à la valeur éternelle de l'instant, la femme au déroulement sans fin des lignées familiales. L'homme est le rocher sur lequel le temps se repose, la femme est le fleuve qui porte plus loin. Le rocher a sa forme, le fleuve est fluide. La personnalité est d'abord réservée à l'homme, l'universel appartient à la femme* »<sup>46</sup>.

Denis Tillinac s'exclame dans son style plus moderne et plus cru : « *Sans la féminité occidentale, mixte de Vénus et de la Vierge [...] le désir se dégrade en pulsions, l'érotisme en mécanique, l'amour en sentimentalité plus ou moins fadasse. [...] Ce qui nous enseignerait l'existence n'est nullement l'égalité des sexes mais une assomption de la féminité* »<sup>47</sup>.

Qu'en est-il dans notre société ? Michel Pinton<sup>48</sup>, a montré que le féminisme exacerbé a abouti à une libération de la femme en trompe l'œil. En ce qui concerne les enjeux de pouvoir – parité dans les élections, les conseils d'administration, ou les journaux télévisés – « *les contraintes légales d'égalité entre hommes et femmes sont strictes et les sanctions lourdes en cas de défaut. Mais, quand la ministre se penche sur le sort des mères de familles monoparentales ou des femmes abandonnées sans ressources par leurs conjoints, ses bonnes paroles couvrent des projets vagues et des mesures timides. Les inspiratrices de « l'égalité réelle » se soucient plus de pouvoir que de justice. Pour elles, les hommes sont des concurrents à contrôler et non pas des partenaires à solliciter. C'est ainsi que l'action des féministes s'enfoncent dans une contradiction curieuse : ce qui fait leur orgueil, conduit à la déchéance des femmes les plus nécessiteuses sous le*

<sup>44</sup> Cf nouvelle loi sur le divorce sans juge

<sup>45</sup> Lénine. *La Pravda* du 8 mars 1921. 1ère journée internationale des femmes et des ouvrières

<sup>46</sup> Gertrud von Le Fort – *La femme éternelle* – éd Via Romana. Traduction Henri Peter

<sup>47</sup> Valeurs Actuelles 17/01/2013

<sup>48</sup> Michel Pinton, ancien parlementaire européen, responsable politique, administrateur de Famille et Liberté

## Quel choix laisse-t-on aux femmes ?

Reconnaître à la femme valeur et dignité n'est-ce pas la reconnaître assez grande pour choisir elle-même le genre de vie qu'elle veut mener ? Or, quel choix lui reste-t-il ?

**Elever ses enfants ?** Très tôt l'Etat s'immisce dans la vie des familles et choisit à leur place ce qui lui semble bon : il prétend forcer la mère à reprendre son travail au plus vite en amputant le congé parental d'un an si le père ne peut ou ne veut le prendre à sa place. Alors même qu'une enquête INSEE<sup>50</sup> rapporte que 89% des mères ayant pris un congé parental l'ont fait par « *souhait de se consacrer à l'éducation de l'enfant* ». Environ une mère de trois enfants ou plus sur deux travaille à temps partiel et **choisit** ainsi de concilier vie de famille et vie professionnelle. Mais on dit que les femmes sont ici victimes de « *norme intériorisée* »<sup>51</sup> dont il s'agit de les libérer au plus vite par la loi. Désormais, le travail à temps partiel est drastiquement encadré : pas de contrat inférieur à 70% du temps plein sauf dérogation dûment motivée. Heureusement, la loi s'avère difficilement applicable et des quantités de conventions de branche permettent d'y déroger.

**Femme au foyer ?** Les femmes ont-elles le choix de rester à la maison alors que toute la pression sociale et culturelle les poussent hors de chez elles ? Quand elles n'ont de valeur que marchande à n'être jugées qu'en termes de PIB, de taxes et de salaire ? Qu'on nie leur apport à la société en les qualifiant de « sans profession » et qu'on les exclut de la « population active » ?

Ont-elles le choix lorsqu'elles savent que tout leur investissement pour élever des enfants – sur lesquels la société sera bien contente de compter demain pour payer les retraites et sa politique sociale – ne leur sera même pas compté au jour de leur propre retraite. En effet leurs années sans activité professionnelle rémunérée ne leur ouvrent pratiquement aucun droit, et on parle de plus en plus de supprimer la pension de réversion.

Alors que les charges financières qui pèsent sur les familles sont de plus en plus lourdes et rendent bien souvent indispensable un deuxième salaire, les mères ont-elles le choix de se consacrer à leur famille ? Elles économisent pourtant ainsi au contribuable, plus que la moyenne, bien

des frais de « remédiation » concernant l'enfance en difficulté sans compter les frais de création et de fonctionnement des crèches (qui ne sont que très partiellement et inégalement couverts par la participation financière demandée aux usagers).

A une époque où l'espérance de vie s'est considérablement allongée, la nécessité s'accroît de pouvoir s'occuper – voire, accueillir – des parents âgés qui perdent progressivement leur autonomie. Qui peut mieux le faire, physiquement et surtout moralement, que la *femme au foyer*, ou celle qui n'est pas accaparée par une activité professionnelle à temps plein ? Qui mieux qu'elle peut aussi apporter l'assistance dont elle a besoin à une jeune maman qui travaille et dont l'enfant, malade, ne peut aller à l'école ou à la crèche ?

## Les femmes au travail...à tout prix ?

Nous n'en sommes plus, fort heureusement, aux temps du mariage forcé, mais il a été remplacé par le travail forcé.

Curieuse façon de grandir la femme en la réduisant à un bulletin de salaire ! Car c'est bien l'idée qui sous-tend les politiques publiques : du mari du ministre des Droits de la femme, Yvette Roudy, qui traitait, en 1981, les femmes au foyer de « légumes » jusqu'à Najat Vallaud Belkacem dont l'idéal est de les mettre toutes au travail, en les y contraignant par tous les moyens. Famille et Liberté a analysé la mise en route de ce projet dans une brochure publiée en 2014.<sup>52</sup>

Est-ce vraiment le souci de répondre à l'attente des femmes et d'« améliorer leur conditions » qui dicte la politique militante du « *droit des femmes* » inspirant nos lois successives ?

Certes, le problème est bien réel et justifie un plan d'action gouvernemental : question de la retraite future des femmes qui n'ont pas accumulé de points par leur travail, besoin d'autonomie, précarité des femmes abandonnées ou veuves avec ou sans enfants, difficile conciliation de la maternité et de l'emploi, problèmes de garde d'enfant, réinsertion aléatoire après une longue interruption de carrière liée à l'éducation des enfants...

Il reste qu'il y a deux façons d'aborder ces problèmes : l'une, idéologique – autoritaire et constructiviste – l'autre, réaliste. L'une qui profite de ces difficultés bien réelles pour arracher les femmes à leur famille et à leur foyer sous prétexte de « lutter contre les stéréotypes » en les remplaçant par d'autres stéréotypes comme l'égalité, entendue comme confusion des genres. L'autre, essayant de concilier les légitimes aspirations des femmes en res-

<sup>49</sup> <http://www.familleliberte.org/index.php/accueil/acactualites/245-les-femmes-des-milieux-defavorises-victimes-de-la-liberation-de-la-femme>

<sup>50</sup> Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010. [http://www.insee.fr/fr/mobile/etudes/document.asp?ref\\_id=ip145](http://www.insee.fr/fr/mobile/etudes/document.asp?ref_id=ip145)

<sup>51</sup> Rapport de Séverine Lemièrre sur l'emploi des femmes p. 29 et suivantes. <http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/12/20131209-rapport-emploi-femmes-Severine-Lemiere.pdf>

<sup>52</sup> *Les femmes au travail...à tout prix*. Claire de Gatellier A commander à Famille et Liberté, 17 rue Dupin, 75006 Paris ou par internet à famille.liberte@noos.fr

pectant leur nature et en reconnaissant le service qu'elles rendent à la société tout entière par la mise au monde et l'éducation des enfants. Non pas dans une dialectique contreproductive les opposant aux hommes, mais dans l'égalité et la complémentarité avec eux.

Le travail des femmes est une histoire vieille comme le monde. Les femmes ont toujours travaillé. Il faut donc se garder du dualisme qui consisterait soit à mépriser la femme qui ne travaille pas, soit à culpabiliser la femme qui, travaillant, est certainement une mauvaise mère abandonnant ses enfants et les promettant à la délinquance ou à la névrose.

Pourtant, les « inactives », tout en allégeant les dépenses de l'Etat en matière de crèches ou de remédiation, participent plus encore que les « actives » ou les « actifs » à la production non-marchande quantifiée par les spécialistes. Selon les travaux d'Antoine Math<sup>53</sup>, l'ensemble du travail domestique des ménages correspond à **60 milliards d'heures par an**, dont 44,4 concernent directement ou indirectement les enfants, ce qui, valorisé au SMIC, représente 189 milliards d'euros (11 700 par enfant)<sup>54</sup>.

Ceci conduit Antoine Math à affirmer que si l'on compte la valorisation monétaire du temps parental et domestique, la part à la charge des parents (dépense monétaire et temps passé) représente 62% du coût de l'enfant, et celle de l'Etat, école comprise, 38%. Contre 63% pris en charge par l'Etat et 37% par la famille si l'on ne compte pas la dépense en nature que représente le temps parental.

### L'émancipation par l'activité professionnelle

Pourquoi donc pousser les femmes à tout prix sur le marché du travail ? Pour que la femme soit « égale » de l'homme ? Car bien sûr, elle ne peut pas exister par elle-même, il faut toujours qu'elle se mesure à l'homme, seul étalon possible. Pour qu'elle soit « autonome » ? L'affirmation d'une personnalité autonome ne pourrait donc se faire qu'avec un salaire et un compte en banque, pour qu'elle passe de la colonne statistique des « inactives » à celle, tellement plus noble, de salariées ?

L'intention est clairement affirmée : c'est l'autonomie contre la solidarité et l'« émancipation » contre toute forme de protection à l'intérieur de la famille, c'est chacun pour soi, seul. On ne doit pouvoir compter sur personne, sauf sur l'Etat. C'est clairement dit : « **Le RSA comme tous les droits sociaux familialisés valorise les solidarités intrafamiliales**, en particulier entre hommes et femmes au sein des couples. Il joue un rôle protecteur à l'égard des femmes inactives en couple au même titre que l'imposi-

tion conjointe **et constitue par conséquent potentiellement un frein à leur émancipation par l'activité professionnelle**<sup>55</sup>. »

### Toucher au quotient conjugal a une valeur symbolique

L'un des moyens mis en œuvre pour inciter les femmes à travailler est, au détour du prélèvement à la source, la suppression de l'imposition conjointe. Outre les 9 milliards<sup>56</sup> que cela rapporterait à l'Etat<sup>57</sup>, une autre forte motivation est clairement énoncée : pousser les femmes à travailler davantage. Mais n'importe où sauf à la maison. L'Etat y gagnerait ainsi des taxes, et les femmes, la liberté. Le rapport Lemière, commandé par Najat Vallaud-Belkacem insiste sur le fait que « **Toucher au quotient conjugal a également –et surtout – une fonction symbolique**. En effet, le **quotient conjugal véhicule une vision conservatrice de la division sexuée du travail domestique et professionnel au sein des couples [...]** L'individualisation de l'impôt peut contribuer à l'émancipation des femmes en couple<sup>58</sup>. » Et encore : « permettre à chaque personne – homme ou femme – de rédiger sa propre déclaration favoriserait en effet un rapport individuel de chaque citoyen à l'Etat social. Comme l'a exposé Hélène Périvier lors de son audition : « j'ai une préférence pour un contrat social où l'on ne peut être dépendant que de soi-même (et non de son conjoint ou de tout autre personne) ou alors de l'Etat. Il faut un système où chaque individu soit évidemment le plus autonome mais le moins possible dépendant d'un conjoint. En cas de pauvreté, perte d'emploi, c'est à l'Etat d'intervenir. » Rien n'existe plus entre l'Etat et l'individu.

Dernière idée en date pour déconnecter encore davantage la cellule familiale : le décret du 19 juillet dernier supprimant le statut d'ayant droit d'un assuré social. Comme réclamé ci-dessus, la femme ne dépendra plus de son conjoint mais de l'Etat en bénéficiant de la « protection universelle maladie ». Le mari était décidément un tiers gênant dans cette union fatale.

<sup>53</sup> Antoine Math, Les dépenses consacrées par la société pour les enfants. Une évaluation du « coût des enfants » ; Institut de Recherches Economiques et Sociales – août 14

<sup>54</sup> Chiffres 2012 pour les enfants de moins de 20 ans.

<sup>55</sup> Severine Lemière, citée in *Les femmes au travail... à tout prix* p.14

<sup>56</sup> Estimation Godet in *La Revue Parlementaire* – Novembre 2014 – *Familles je vous saigne. La dangereuse socialisation de la politique familiale*

<sup>57</sup> Selon une étude de *Terra Nova*, avec l'imposition individuelle, 60% des gens paieraient davantage d'impôts, pour 19% cela ne changerait rien et 21% en paieraient moins

<sup>58</sup> Rapport Lemière p.152

## IL Y A POUTANT DES ALTERNATIVES À CES SOLUTIONS RADICALES.

- Pour pallier l'absence de retraite et la précarité des femmes seules avec enfants, reconnaître la valeur du travail de la mère de famille, valeur ajoutée pour sa famille mais aussi pour la société tout entière. La femme au foyer mériterait un véritable statut, des points de retraite, et un accroissement des garderies à horaire souple lui permettant d'avoir des activités hors de chez elle ;

- Pour permettre aux femmes de se réinsérer le jour venu dans le marché du travail, instaurer un crédit formation ; non seulement créer de nouvelles places de garde d'enfants mais en renforcer la souplesse et la diversité et encourager encore davantage la création de crèches d'entreprise ; développer le temps partiel au lieu de le supprimer et encourager les aménagements d'horaires ; valoriser l'expérience des mères de famille au même titre que les VAE ou autres reconnaissances des compétences acquises dans les domaines associatifs et professionnels ; renforcer l'aide à la recherche d'emploi pour les femmes qui ont interrompu leur carrière à cause des enfants.

Et surtout, **reconstruire l'image de la femme et de la mère dans la culture contemporaine** et renforcer les solidarités familiales dans la redécouverte de la différence et de la complémentarité de chacun.

Les femmes pourraient s'écrier avec Anne Brassié et Stéphanie Bignon, en reprenant le titre de leur petit livre plein de bon sens : « *Cessez de nous libérer !* ».

Laissez-nous être des femmes, des mères, pourraient-elles ajouter. Rendez-nous nos maris, nos pères...et mêlez-vous de ce qui vous regarde !

## RESPECTER LA FEMME DANS SES CHOIX

- Valoriser la femme dans son rôle d'éducatrice
- Accorder un allocation parentale aux parents qui choisissent de se consacrer à leur famille, en reconnaissance de leur contribution à l'effort de la nation,
- Convertir en points de retraite le travail spécifique de la mère au foyer
- Accorder à la mère de famille un statut
  - Ouvrant droit à des formations
  - Remplacer dans les formulaires administratifs le « sans profession » par une case « mère » ou « père au foyer »
  - Prendre en compte, dans les statistiques officielles l'activité de production non-marchande des parents au foyer
- Favoriser le temps partiel

## POUR COMPENSER LA PÉNURIE DE PLACES DE GARDE D'ENFANTS

- Encourager les initiatives privées ou associatives pour créer des crèches ou autres modes de garde
- Renforcer les incitations à la création de crèches d'entreprise
- Reconnaître le service rendu par les femmes qui gardent leurs enfants elles-mêmes

Possibilité de fractionner dans le temps le congé parental selon les besoins des enfants comme cela se fait dans d'autres pays

## AIDE À LA RÉINSERTION DANS L'EMPLOI

- Libérer des emplois pour les femmes qui en cherchent en permettant à celles qui le préfèrent d'élever leurs enfants « au foyer » tout en reconnaissant leur participation active à la vie de la nation.
- Multiplier les haltes garderies aux horaires souples et maintenir leur objectif premier qui est d'accueillir les enfants des parents qui ne « travaillent » pas.
- Supprimer toutes les clauses réservant les diverses prestations aux femmes qui travaillent ou ont travaillé.
- Leur permettre l'accès au Compte individuel de formation selon les dispositions de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. Celui-ci serait financé par la CAF.
- Reconnaissance des compétences acquises par la gestion du foyer par l'accès à la VAE et au compte formation.
- Allègement de charges pour les employeurs qui embauchent ou réembauchent une mère ou un père de famille de 3 enfants à charge ou plus.
- Faire en sorte que le plafond des aides ne soit pas subordonné à l'existence d'un 2<sup>ème</sup> salaire.

Reconnaître la communauté de vie familiale en restaurant le statut d' « ayant-droit » à la sécurité sociale

# L'ENFANT N'EST PAS UN ADULTE EN MINIATURE

Le souci de « l'intérêt supérieur de l'enfant » a été consacré officiellement en 1989, avec la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE). C'est une bonne chose, mais qu'entend-on par *intérêt supérieur de l'enfant* ? Pris littéralement, cela voudrait dire que l'intérêt de l'enfant est supérieur aux autres intérêts, notamment celui des parents. C'est ainsi que les décisions des juges, pour l'attribution de la garde des enfants en cas de divorce notamment, sont prises dans l'intérêt de l'enfant, souvent au détriment du père, parfois de la mère. Mais si l'on veut vraiment faire passer l'intérêt de l'enfant avant tout, peut-être faudrait-il, en amont, tout essayer pour éviter le divorce.

On parle beaucoup du droit de l'enfant à s'exprimer, à donner son opinion, à être consulté, écouté, etc. mais pratiquement jamais des premiers de ses droits qui sont, après le droit de naître, celui de savoir qui sont ses père et mère et d'être, autant que possible, élevé par eux.

Il faut donc veiller à ce que *l'intérêt supérieur de l'enfant* ne s'efface pas devant l'intérêt des parents qui divorcent, ou des adultes qui veulent un enfant coûte que coûte, quitte à le priver de ses parents biologiques et de la connaissance de sa filiation.

Sur la filiation, nous ne nous étendrons pas, renvoyant à l'expertise d'autres associations comme *La manif pour tous*, *Juristes pour l'Enfance*, ou *l'Appel des professionnels de l'enfance*.

En ce qui concerne la souffrance des enfants qui connaissent le divorce de leurs parents, Famille et Liberté a organisé et publié un colloque en 2015, en partenariat avec *l'International Children's Rights Institute*. Sans vouloir méconnaître certaines situations dramatiques et sans nier les difficultés et souffrances conjugales, il semble néanmoins que le divorce est à ce point banalisé et simplifié qu'il apparaît souvent, à la première difficulté, comme la solution naturelle, inéluctable, voire conforme aux usages.

Les conséquences en sont pourtant très lourdes pour les enfants, bien souvent pour les divorcés eux-mêmes car leurs problèmes ne sont pas forcément résolus pour autant, et pour la société tout entière.

Il faudrait, au minimum, faire cesser l'omerta sur les effets du divorce chez les enfants et sur ses conséquences en général.

D'autre part, la meilleure prévention du divorce ne passerait-elle pas par une meilleure préparation au mariage et

une aide aux foyers en difficulté ? Tout cela existe déjà : préparation au mariage civil, préparation au mariage religieux, médiateurs, psychologues, conseillers conjugaux, sessions de couples, sessions familiales, etc. Encore faudrait-il former encore davantage de gens à cet effet et surtout, les faire connaître.

Ensuite, il serait sage de revenir sur les dispositions qui rendent le divorce si facile que les gens n'ont même plus le temps ou l'envie de réfléchir à ce qu'ils font. La récente possibilité du divorce sans juge, est une étape considérable dans la banalisation du divorce et une atteinte aux droits des plus faibles.

- Quelles que soient les imperfections du système ou du juge et l'embouteillage des dossiers, le juge porte un regard extérieur et impartial qui, avec l'aide d'experts, prend la décision dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et peut suivre ensuite l'enfant si de nouvelles décisions s'imposent.

Le rôle du notaire est simplement d'enregistrer une décision. Cette décision ne dépendra plus que du talent relatif des deux avocats. Cela introduit un rapport de force au lieu d'une recherche de justice et de protection du plus faible –souvent la femme, toujours l'enfant.

- Déjà, le divorce par consentement mutuel, sous des apparences de simplification, a généré une inflation de recours post-divorce, souvent au sujet des enfants. Qu'en sera-t-il avec le divorce sans juge ?
- Le divorce sans juge est une étape supplémentaire et significative dans la désinstitutionnalisation du mariage : il devient un simple contrat.
- Cette nouvelle « simplification » des divorces qui seraient alors prononcés beaucoup plus rapidement est un encouragement à divorcer, et une fois la décision prise, ne laisse pas le temps de changer d'avis.

## Respecter l'enfance

L'enfant n'est pas un adulte en miniature. La mise en place des circuits neuronaux, des capacités affectives et intellectuelles, du discernement et de l'autonomie de la volonté ne peut se faire que progressivement et en respectant des étapes incontournables. Faute de quoi l'unité de la personne ne peut se faire et on assiste à des troubles de la personnalité plus ou moins graves.

Le poussin, le chaton, le faon reçoivent de leur mère les

codes de la vie en quelques jours ou quelques semaines. Le petit homme grandit beaucoup plus lentement. De même que le bébé commence par n'ingurgiter que du lait, avant de passer à la purée, puis au steack, il lui faut apprendre à reconnaître les lettres avant de savoir lire et à marcher avant de faire du vélo.

De la même manière, ses capacités relationnelles et affectives sont en étroite connexion avec son développement biologique et psychique et ne se développent que lentement, tributaires de l'entourage et de l'éducation.

Ainsi Léonard Sax<sup>59</sup> souligne-t-il que la puberté précoce chez les filles, de plus en plus fréquente, serait liée dans bien des cas à l'absence du père et ralentirait le développement intellectuel et psychique.

Déjà en 2012, la sénatrice Chantal Jouanno s'inquiétait des effets de l'hypersexualisation des petites filles. Elle avait publié un rapport parlementaire<sup>60</sup> à ce sujet. « *Sexualisation de leurs expressions, postures ou codes vestimentaires* » trop précoces durant la période prépubère, soit avant 12 ans.

Chantal Jouanno souligne l'omniprésence des *codes et messages à caractère sexuel* dans les *Medias, la télévision, la publicité, Internet*, et voit dans la banalisation de la pornographie et de l'hypererotisation une des principales causes de ce phénomène qu'elle juge très préoccupant.

Comment y échapper lorsque dans les classes maternelles, *la maîtresse* elle-même s'amuse à encourager ce qu'elle appelle *les amoureux*, que la littérature enfantine est truffée d'allusions plus ou moins explicite au sexe et que le ministre de l'Éducation essaie d'imposer *l'éduca-*

*tion sexuelle* dès la grande maternelle et le CP<sup>61</sup>. Dès lors, il n'y a plus aucune raison de ne pas exposer ces enfants – malgré la loi – au déferlement de pornographie dans la publicité et sur les écrans petits ou grands.

Encouragés par les images dont ils sont assaillis pour la plupart et par les « bons conseils » d'une « éducation » sexuelle qui insinue que le sexe n'est qu'un jeu auquel « ils ont droit » et leur donne les moyens d'entretenir l'illusion d'être à l'abri des conséquences. Les adolescents sont ainsi poussés à vivre des expériences sexuelles de plus en plus jeunes. On vante maintenant le patch contraceptif dès 11 ans !

Ces expériences, plus ou moins librement consenties – et le plus souvent suivies de désillusions – obèrent, parfois de façon définitive, leur faculté de choix et d'attachement ultérieur, faussent la qualité de leurs relations et les privent de vraies amitiés.

On vole à ces fillettes ce qu'on appelle leur moyenne enfance, période spéciale où elles peuvent chercher à comprendre qui elles sont et qui elles souhaitent devenir, puis développer une identité sans se préoccuper de leur sexualité, de leur look, du regard des garçons.

Mais ce n'est pas tout. Il ne suffisait pas qu'ils soient bombardés d'image. Il faut y joindre la pratique. La commission de l'ONU sur la population et le développement, encouragée par le Planning Familial et par le secrétaire général de l'ONU Ban Ki Moon lui-même, est en train d'étudier un document visant à faire bénéficier de droits sexuels et procréatifs les enfants à partir de 10 ans.

Récemment Jean-Frédéric Poisson organisait un grand débat sur *l'exposition précoce des enfants à la pornographie* et plus spécialement, à la pornographie en ligne. Il est temps de réagir avec ceux qui, comme lui, veulent protéger l'innocence de nos enfants.

<sup>59</sup> Léonard Sax ; *Pourquoi les garçons perdent pied et les filles se mettent en danger* ; JC Lattès

<sup>60</sup> *Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité*. Rapport parlementaire de Chantal JOUANNO, Sénatrice de Paris - 5 mars 2012

<sup>61</sup> Education à la sexualité en GS-CP dans l'académie de Grenoble

- Reconnaître aux enfants le droit d'être élevés par leurs père et mère
- Encourager la stabilité du mariage dans l'intérêt supérieur des enfants
- Le présenter de façon positive dans les cours d'éducation civique
- Le favoriser par des incitations fiscales et culturelles et par des campagnes de sensibilisation
- Favoriser la prise en charge par l'Etat de médiateurs familiaux pour les couples qui entament une procédure de divorce.
- Renforcer le rôle des conseillers conjugaux et familiaux pour la prévention du divorce.
- Donner plus de visibilité à toutes les formes de soutien à la stabilité conjugale et familiale..
- En amont, et sans attendre qu'il y ait des problèmes dans le couple, encourager le soutien conjugal par les sessions, week-ends, séjours et rencontres organisés à l'intention des couples ou des familles toutes entières.
- Repérer et lutter contre les addictions de la jeunesse
- Repenser l'éducation sexuelle à l'école en lui redonnant sa dimension affective et humaine et en respectant la fragilité de l'enfance et de l'adolescence.
- Lutter contre l'accès des mineurs à la pornographie en appliquant et en modernisant la loi de 2007



# LES FAMILLES MONOPARENTALES

Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat à la Famille Interrogée par le député Philippe Vitel déclarait récemment : *le gouvernement a « fait le choix de réorienter la politique familiale en faveur des familles les plus modestes et particulièrement en faveur des familles monoparentales ».*

Le nombre des familles monoparentales augmente en effet régulièrement. Actuellement 1,5 million de ménages avec au moins un enfant est monoparental. 22 %, soit plus d'une famille sur cinq. 16 % des enfants. Dans 85 % des cas, le parent est une femme<sup>62</sup> si bien que nous évoquerons ici plus spécialement la question sous l'angle de la femme. Il ne faudrait néanmoins pas oublier les hommes qui ont parfois la garde des grands enfants. Les familles monoparentales peuvent avoir plusieurs origines : personnes ayant vécu en couple mais ne vivant pas sous le même toit que le conjoint, divorcées ou veuves, ou encore, personnes n'ayant jamais vécu en couple.

Ouvrons une parenthèse pour relever que selon L'INSEE, « en 2011, **8 % des parents de famille monoparentale vivant avec au moins un enfant mineur ont un conjoint résidant hors du logement**, soit 130 000 personnes dont 79 % de femmes ». L'INSEE précise que l'étude servant de support à leur article « ne permet pas de connaître la raison pour laquelle les parents de famille monoparentale ayant un conjoint ne résident pas avec lui ». A côté de raisons professionnelles ou d'hospitalisation, est-il interdit de penser que la difficulté à « connaître ces raisons », pourrait être aussi qu'un certain nombre de cas recouvrirait une forme de polygamie déguisée ? Mais si c'est le cas, cela reste encore très minoritaire.

Il est hasardeux de faire rentrer des situations personnelles si diverses et le plus souvent douloureuses dans des catégories. Néanmoins, pour essayer de cerner un peu la réalité, nous essaierons de démêler quelques causes afin de prévenir les effets.

Qu'est-ce qui a bien pu provoquer l'explosion de ce mode de vie qui concerne aujourd'hui tant de femmes au point que la politique familiale doive se recentrer autour d'elles ? Michel Pinton<sup>63</sup>, en traitant plus généralement de la condition féminine aujourd'hui a très bien montré que c'était la face noire d'un féminisme qui se veut triomphant mais qui se retourne contre lui-même si bien que ce sont les femmes de milieux modestes qui payent parfois très

<sup>62</sup> INSEE Première Mars 2015

<sup>63</sup> Michel Pinton - *Les Femmes des milieux défavorisés victimes de la « Libération » de la femme*

## Des souris et des hommes...

### LES ENFANTS ONT-ILS VRAIMENT BESOIN DE LEURS DEUX PARENTS ?

C'est la question que s'est posée une chercheuse de l'université Mc Gill de Montréal, le Dr Gabriella Gobi\*. Son équipe de chercheurs canadiens a comparé le comportement social et l'anatomie cérébrale chez deux groupes de souris : « Nous avons utilisé des souris de Californie qui est une espèce monogame, comme certaines populations humaines, chez laquelle les deux parents participent au soin de leurs petits. ». Un groupe a grandi avec ses deux géniteurs, le second a été élevé par la mère uniquement.

Les chercheurs ont ainsi découvert que l'absence du père pendant des périodes de croissance critiques entraîne une altération des aptitudes sociales et comportementales chez les adultes ... du moins chez les souris. Des anomalies repérées dans le cortex préfrontal de la souris - une partie du cerveau qui contribue à contrôler l'activité sociale et cognitive - expliqueraient les modifications de leur comportement.

Les souris élevées sans père avaient des interactions sociales anormales et étaient plus agressives que leurs homologues élevés avec leurs deux parents. Ces traits de comportement étaient plus importants chez les souris femelles que chez leurs frères. Les femelles élevées sans père étaient également plus sensibles à l'amphétamine, un médicament stimulant.

« Les déficits comportementaux observés sont en accord avec les études menées sur des enfants élevés sans leur père », précise le Dr. Gobbi, qui est également psychiatre au CUSM. [...] Ces résultats devraient inciter les chercheurs à se pencher plus en profondeur sur le rôle des pères pendant des étapes cruciales de la croissance et à chercher à faire comprendre que les deux parents sont importants pour le développement de la santé mentale de l'enfant. »

Ces recherches ont été publiées dans la revue *Cerebral Cortex* du 4 décembre 2013 sous le titre "Father Absence in the Monogamous California Mouse Impairs Social Behavior and Modifies Dopamine and Glutamate Synapses in the Medial Prefrontal Cortex"

\*Dr Gabriella Gobi, chercheuse de l'axe des maladies mentales et de la toxicomanie à l'IR-CUSM et professeur agrégé à la Faculté de médecine de l'Université McGill (Montréal)

cher la « libération » de la femme et son indépendance revendiquée :

*« D'un côté, se trouvent des privilégiées dont les diplômes universitaires, les revenus, les relations de travail leur assurent une grande indépendance de vie. La rivalité avec les hommes ne leur est pas défavorable. Elle les stimule plutôt. La solitude matrimoniale ne les effraie pas. Quand elle n'est pas voulue, elle cesse rapidement. [...] A l'inverse, les femmes sans diplômes, sans ressources propres, sans possibilité d'ascension sociale, se sentent plus victimes que bénéficiaires de l'émancipation que le gouvernement leur offre. La contraception et l'avortement leur donnent, certes, un pouvoir discrétionnaire sur la vie de leurs enfants à naître mais, en contrepartie, la création d'une famille, le mariage, la contribution du père à l'éducation des mineurs, sont des choix qui relèvent exclusivement du bon vouloir masculin. Or ces femmes ont un besoin impérieux de partager avec un conjoint des charges trop lourdes pour elles seules. L'instabilité des couples, le foyer monoparental, la dérobade des hommes, sont des défis faciles à relever dans les catégories aisées ; mais ils renvoient les femmes défavorisées en bas de l'échelle sociale où elles forment la majorité des exclus et des marginalisés ».*

On ne peut que constater que la libéralisation des mœurs et la répudiation à la carte apparaît ici comme une régression de la condition féminine.

## L'absence des pères et la solitude des mères

Il nous faut mentionner aussi qu'il n'est malheureusement plus rare que des femmes décident qu'elles veulent un enfant mais sans le père qui va généralement avec : elles « se font faire » un enfant, et puis « larguent » le père sans façon. La société, vache à lait complaisante, remplace le père.

C'est l'effet pervers de l'assistance inconditionnelle aux familles monoparentales qui rend, pour un nombre non négligeable de femmes, cet état enviable par le statut social qu'il leur confère ainsi qu'un revenu assuré par les allocations et les aides diverses. Cette situation en effet n'est plus contrebalancée par une sorte de réprobation sociale quelque peu dissuasive. Il s'agit souvent de très jeunes femmes de milieu modeste et vivant dans un contexte familial déjà déstabilisant.

Il y a là un réel problème : d'un côté la charité, la solidarité, le respect de toute vie, la compassion pour les êtres en difficulté, le souci légitime des enfants nous invite tout naturellement à aider ces familles (Rappelons le chiffre cité p.6 : 41,6% de taux de pauvreté chez les enfants de familles monoparentales, contre 19,6% pour l'ensemble des enfants).

De l'autre, comment éviter les effets pervers de cette assistance ? Comment, en l'absence de tout critère moral, éviter que cette aide ne soit vue comme une approbation, voire un encouragement à des comportements lourds de conséquences, et finalement n'aboutisse à les multiplier ?

**Faut-il vraiment se résigner à cette explosion des familles monoparentales et se contenter de gérer le désastre en donnant toujours plus, ou bien n'y aurait-il pas plus de sagesse à envisager une sorte de révolution culturelle pour encourager au mariage et à son partage des responsabilités et voir ainsi diminuer ces cas de détresse indignes d'une société évoluée ?**

**Est-il vraiment incongru, au regard des difficultés de ces familles, de s'interroger sur la « libération sexuelle » dont on peut se demander si elle n'est pas une autre forme de servitude ?**

**Sur la déconnexion entre sexualité et procréation ?**

**Entre l'enfant et le mariage qui lui assure, ainsi qu'à sa mère, une stabilité et une sécurité dont ils ont besoin ?\***

\*D'où peut-être l'étrange fascination d'un certain nombre de femmes qui se convertissent à l'Islam

# LES FAMILLES NOMBREUSES : AMIES OU ENNEMIES ?

Le nombre des familles nombreuses<sup>64</sup> a baissé très fortement depuis 50 ans. En gros, de 600 000 elles sont passées à 300 000<sup>65</sup>. Et le mouvement se poursuit. Faut-il le déplorer ? La famille nombreuse est-elle en elle-même source de misère et de pauvreté ? Elle est parfois accusée de « piller » la planète par des besoins accrus en consommation et même de la polluer. Elle est le fer de lance de l'immigration puisque les familles nombreuses sont pour une bonne part d'origine non française. Toutes ces questions ou observations fréquemment entendues méritent qu'on s'y arrête pour faire la part des choses.

Les données chiffrées récentes concernant les familles nombreuses nous sont connues par une étude INSEE parue en 2015 et donnant les chiffres de 2011<sup>66</sup> : les familles nombreuses sont celles composées de 3 enfants et plus. En 2011, la France métropolitaine compte 1,7 millions de familles nombreuses avec au moins 3 enfants mineurs, soit 1 famille sur 5. Si l'on rajoute l'Outremer, les chiffres augmentent largement.

A l'intérieur de ces familles, 1 famille sur 6 est recomposée et encore 1 sur 6 est monoparentale. Les 4 autres sont donc « traditionnelles ».

## Familles nombreuses et pauvreté

Toujours selon l'INSEE, le niveau de vie des familles décroît avec le nombre d'enfants, si bien que les familles nombreuses sont davantage touchées par la pauvreté : 35% des couples avec 4 enfants ou plus vivent sous le seuil de pauvreté.

Michel Godet, également en 2011, c'est-à-dire avant l'abaissement du plafond du quotient familial et la mise sous condition de ressources des allocations familiales, analysait déjà que « même après impôts et transferts, le niveau de vie d'une famille en couple avec trois enfants ou plus est en moyenne inférieur de 25% à celui d'un couple sans enfants »<sup>67</sup>.

Figure 1 : Proportion de familles selon le nombre d'enfants

Nombre d'enfants	Part des familles (en %)					Effectif (en milliers)		
	1	2	3	4 ou +	Total	3 ou +	1 ou +	3 ou +
Famille «traditionnelle»	34,0	44,9	16,4	4,7	100	21,1	5 473	1 156
Famille recomposée	23,9	39,4	25,2	11,5	100	36,7	724	266
Famille monoparentale	48,8	35,5	11,6	4,1	100	15,7	1 577	247
Ensemble	36,1	42,4	16,2	5,3	100	21,5	7 774	1 669

Lecture : 16,2 % des familles avec au moins un enfant mineur vivent avec trois enfants.

Champ : familles avec au moins un enfant mineur, en ménage ordinaire, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011

<sup>64</sup> Ces chiffres répondent à une définition des familles nombreuses par l'INSEE un peu ancienne : les familles d'au moins 4 enfants qui ont tous moins de 17 ans. Aujourd'hui, la définition officielle des familles nombreuses commence avec 3 enfants.

<sup>65</sup> Michel Godet. *La Revue Parlementaire*- Novembre 2014 – *Familles je vous salue. La dangereuse socialisation de la politique familiale*. En 1962, les familles nombreuses (au moins 4 enfants de moins de 17 ans) représentaient 7,2% des familles. Ce chiffre est tombé à 2,7% en 1982. Pierre-Alain Audirac, et Colette Galant - « De moins en moins de familles nombreuses » - *Economie et Statistique*, Année 1987, n°1.

<sup>66</sup> INSEE Première n° 1531 janvier 2015

Le rapport 2015 du Haut Conseil de la Famille (HCF) sur *Le coût de l'enfant* évalue le taux de pauvreté des enfants à 30,2% dans les familles nombreuses « malgré les aides plutôt orientées vers ces familles ».

La conclusion la plus communément entendue est celle-

<sup>67</sup> Michel Godet pour l'Institut Montaigne, *Repenser la politique familiale*, octobre 2011, p.16

ci : puisque les familles nombreuses sont pauvres et que la pauvreté est un mal que l'on souhaite éradiquer, supprimons les familles nombreuses !

Etrange sophisme qui fait des familles nombreuses en elles-mêmes le bouc émissaire. C'est la théorie du laboratoire d'idées *Terra Nova*, référence constante du gouvernement : « *Les fratries nombreuses semblent avoir un effet assez défavorable sur la scolarité des enfants et leur trajectoire sociale, particulièrement en ce qui concerne les filles*<sup>68</sup> ». Cette crainte a-t-elle pris sa source dans une publication surprenante du *National Bureau of Economic Research* où trois économistes, montreraient que les enfants de famille nombreuse souffriraient aux Etats-Unis d'un déficit croissant, en fonction de leur rang dans la fratrie, de leurs capacités intellectuelles et affectives ? Curieuse analyse qui confondrait les causes et les effets : que des populations aux capacités intellectuelles et affectives réduites soient en plus incapables de maîtriser leur fécondité ne doit pas forcément induire que le nombre des enfants est la cause de ces déficiences alors qu'il peut en être simplement la conséquence. C'est ce que finit quand même par reconnaître cette étude en soulignant que l'ampleur du « handicap » des enfants de famille nombreuse varie beaucoup suivant les capacités de la mère. Cette étude anti familles nombreuses ne prend-elle pas le risque d'extrapoler le fait de certaines populations issues de quartiers défavorisés de grandes métropoles pour le généraliser à l'ensemble des familles nombreuses ?

N'est-il pas, en outre, curieux de s'interroger sur la disponibilité d'une mère de famille pour chacun de ses huit ou neuf enfants sans se préoccuper de cette même disponibilité pour la mère de deux enfants qui consacre huit heures par jour à sa carrière ?

L'histoire fourmille d'exemples d'illustres rejetons de famille nombreuse ou très nombreuse dont l'humanité eût été appauvrie si de telles idées malthusiennes les avaient empêchés de naître : le maréchal de Mac Mahon, 16<sup>ème</sup> enfant, Ste Catherine de Sienne, qui conseilla les princes et les rois au 14<sup>ème</sup> siècle, était la 23<sup>ème</sup> des 25 enfants d'un modeste teinturier, plus près de nous, Châteaubriand, comme Yves Meaudre<sup>69</sup> sont les 10<sup>ème</sup> de leur fratrie, et tant d'autres.

## D'où vient que les familles nombreuses soient plus pauvres que les autres ?

- Comme nous l'avons vu plus haut, le niveau de vie des familles se dégrade au fur et à mesure de l'arrivée des

<sup>68</sup> Terra Nova : *Politique familiale : d'une stratégie de réparation à une stratégie d'investissement social*. P.53

<sup>69</sup> Ecrivain qui a passé sa vie, comme directeur des *Enfants du Mékong*, à permettre l'éducation de milliers d'enfants pauvres d'Asie, dans et pour leur pays.

enfants. Et selon le niveau socio-économique des familles, si cette dégradation n'entraîne pas toujours la pauvreté, au sens statistique<sup>70</sup>, elle peut entraîner le déclassement<sup>71</sup>. Rappelons que selon A. Math<sup>72</sup>, la dépense monétaire moyenne, par enfant et par mois est de 750€ (ne tenant pas compte des dépenses en nature : valorisation du temps passé, ni du coût indirect : manque à gagner en terme de salaire ou de carrière).

- Selon l'étude INSEE citée plus haut, les familles nombreuses se retrouvent proportionnellement davantage chez les non-diplômés et les immigrés de première génération<sup>73</sup>. Rappelons que le nombre des enfants vivant en 2012 dans une famille immigrée représentait près de 20% des enfants. (Cf. le chapitre sur la démographie) Qu'en est-il aujourd'hui ?

- Il est normal que les familles nombreuses se retrouvent majoritairement chez les plus pauvres, les enfants étant leur principale ressource par le biais des allocations, tandis que les familles aisées en sont au contraire dissuadées à cause de la baisse sensible de leur niveau de vie. Ce n'est pas sans raison que Michel Godet soulignait « *les effets pervers du ciblage social et des discriminations positives* »<sup>74</sup> et reprenait l'analyse d'Antoine Math : « *des mesures ciblées sur les pauvres finissent par être de pauvres mesures* »<sup>75</sup>

- Les mères de famille nombreuses sont conduites à réduire ou interrompre leur travail professionnel alors

<sup>70</sup> Selon la définition INSEE, le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage – c'est-à-dire la somme des revenus d'activité, de remplacement, de patrimoine et des prestations sociales, nets de prélèvements – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **seuil de pauvreté** monétaire correspond à 60% du niveau de médian de la population, soit 980€ par mois en 2011.

<sup>71</sup> Selon le rapport du HCF sur « Le coût de l'enfant » paru en 2015, « **Le coût des enfants [...] est strictement proportionnel au revenu disponible des parents sans enfants** ». Ce coût, pour un enfant de moins de 14 ans, est estimé, d'après l'échelle d'équivalence de l'OCDE, à 217€ pour un couple sans activité à 821€ pour un couple ayant un revenu d'activité de 4 SMIC. Toujours selon ce même rapport, la couverture du coût de l'enfant par les aides publiques va de 129% pour un couple avec trois enfants sans revenu d'activité à 39% lorsque ce couple gagne 3 SMIC et 14% lorsque ce couple gagne 8 SMIC. Rappelons que le *coût de l'enfant* se définit comme « *la somme supplémentaire dont a besoin un ménage lorsqu'il accueille un enfant pour atteindre le même niveau de vie qu'auparavant (ou celui d'un couple semblable mais sans enfant)* ». HCFp.14. Le HCF précise aussi que « *Les besoins identifiés ne se limitent donc pas à ceux qui pourraient être considérés comme vitaux pour les personnes, mais incluent aussi les besoins jugés socialement nécessaires pour vivre décemment dans une société donnée ou « pour participer effectivement à la vie sociale » comme dit l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale)*

<sup>72</sup> *Les dépenses consacrées par la société pour les enfants. Une évaluation du coût de l'enfant*. A. Math – IRES – 2014

<sup>73</sup> Etude INSEE citée supra Tableau n°2

<sup>74</sup> *Repenser la politique familiale* p. 26

<sup>75</sup> Antoine Math, « *Le ciblage en question* », Informations sociales, n°108, 2003

même que financièrement elles ont le plus besoin d'un deuxième salaire.<sup>76</sup> Les dispositifs de compensation actuels pénalisent très fortement les femmes diplômées qui ont une carrière très rémunératrice puisque l'allocation de remplacement (CLCA) est de 390,92€ pour toute personne interrompant totalement son travail, quel que soit son salaire (en Suède, il est équivalent à 80% du salaire). La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) est, là encore, attribuée sous conditions de ressources.

- Plus de 15% des familles monoparentales, particulièrement touchées par la pauvreté, sont des familles nombreuses. (Cf. chapitre sur les familles monoparentales)
- Le lien entre pauvreté des familles et politique familiale a été établi dans le Bulletin de l'INSEE Populations et sociétés n° 512 : « *Dans les pays pratiquant une politique familiale, la pauvreté relative des familles a décru, contrairement aux autres pays.....* »
- Il faut noter aussi la diminution des familles nombreuses dans les milieux aisés. Or, il est nécessaire qu'il y ait des familles nombreuses dans tous les milieux. Mais plus on subordonne les aides aux plafonds de ressources, plus il est difficile aux classes moyennes ou aisées d'élever de nombreux enfants. Or ce sont elles qui cotisent et cotiseront le plus et qui créent le plus d'emplois. **Il est important d'encourager la constitution de familles, et pourquoi pas, de familles nombreuses, indistinctement dans toutes les couches de population sans en exclure aucune.** Ceci a un nom : la politique familiale **universelle**. En 2011, on pouvait dire que les cadres avaient davantage d'enfants en moyenne que les employés (2,3 contre 1,5). Or, les dernières mesures ont durement pénalisé les familles à haut et moyennement haut revenu, et les femmes cadres font un sacrifice beaucoup plus grand que les autres en interrompant leur carrière du fait de l'alignement sur le SMIC du Complément de Libre choix d'activité (CLCA).

## Les familles nombreuses sont indispensables

Nous avons vu plus haut que des familles nombreuses sont issues des personnalités qui ont compté dans l'histoire. Qui peut dire si nous ne nous sommes pas privés aujourd'hui, par une planification des naissances étriquée, de grandes personnalités qui eussent renouvelé nos élites moribondes ?

Une chose est certaine : le maintien démographique repose absolument sur les familles nombreuses. Si deux en-

fants sont nécessaires, mathématiquement pour remplacer les deux parents, les enfants de rang 3, 4, 5 et au-delà sont nécessaires pour remplacer les gens n'ayant qu'un ou pas d'enfant.

Le taux d'infécondité, c'est-à-dire la proportion de femmes terminant leur vie féconde sans enfant est en 2012 de 11,7%<sup>77</sup>. Ajoutons que c'est le cas de 15% des hommes. Environ 18% des femmes n'ont qu'un enfant<sup>78</sup>.

Les familles nombreuses présentent peut-être des inconvénients qui leur sont propres : plus de pauvreté, manque de calme et d'intimité, chambres à partager à plusieurs, moins de gâteries et plus de rationnement, vêtements qui ne sont pas de première main, etc.

Mais qu'est cela face au bonheur d'avoir des frères et sœurs avec qui partager jeux et chamailleries, affectueux petits complots pour les parents, solidarité dans les petits et grands moments. Et quand les parents deviennent vieux, être plusieurs à les « porter » à son tour. Un président de la Fédération européenne des associations de familles nombreuses, le Portugais Fernando Castro, avait coutume de dire : « *Si vous voulez rendre un enfant heureux, donnez-lui un frère ou une sœur ; si vous voulez rendre un enfant très heureux, donnez-lui beaucoup de frères et sœurs* ».

Un gros avantage des familles nombreuses est que la diversité des enfants – leurs caractéristiques physiques, leurs goûts, leurs aptitudes et traits de caractères – empêche les parents de se projeter sur leur enfant unique, de le vouloir comme eux, ou pour eux. Les parents ont sans doute moins de temps à consacrer à chacun, mais au moins ne risquent-ils pas de les surinvestir d'un amour étouffant. De plus, le rôle affectif joué par les frères et sœurs les uns vis-à-vis des autres, compense le manque de temps des parents consacré à chacun.

Enfin, si la vie en société s'apprend naturellement dans la famille, c'est encore plus vrai dans les familles nombreuses : apprendre à occuper sa place, rien que sa place mais toute sa place ; partager, donner et pardonner, s'entraider, aider et accepter d'être aidé, apprendre à être souvent taquiné, moqué, agacé sans dramatiser, savoir que disputes et réconciliation font partie de la vie quotidienne, relativiser ses propres échecs et succès en assistant de près à ceux des proches, connaître la valeur de la patience et de la discrétion, expérimenter la nécessité d'un minimum d'ordre, du partage des tâches, des services que l'on rend ou que l'on demande ... Sans dresser un tableau idyllique des familles nombreuses qui connaissent les mêmes difficultés que toute société humaine, on peut tirer parti de ces contraintes pour former des caractères qui sauront s'adapter aux difficultés de la vie en société.

<sup>76</sup> Idem Tableau n°4

<sup>77</sup> Rapport HCR 2012. Notons qu'en Allemagne, il atteint 26,5%

<sup>78</sup> Rapport HCR 2012 p.27

## Les familles nombreuses sont menacées

Un sondage de la Confédération des associations familiales catholiques (CNAFC) montre que les récentes mesures antifamiliales comme le double abaissement du quotient familial, la mise sous condition de ressources des allocations familiales et la baisse de la prime de naissance et de l'aide à la garde d'enfant ont touché plus de 4 Français sur 10, et plus fortement les familles nombreuses. Selon le même sondage, 62 % des parents de deux enfants ou plus reporteraient de ce fait une nouvelle naissance.

Michel Godet parlait déjà en 2013 d'un « véritable harcèlement fiscal envers les familles nombreuses »<sup>79</sup>, mais les choses ne cessent d'empirer.

Depuis septembre ce sont les réductions accordées aux familles nombreuses pour **les cantines scolaires**, appelées « *remises de principe* » qui sont supprimées et les **pensions de réversion**, indispensables notamment aux mères de famille nombreuse qui ont « travaillé » moins que les autres, mises sous condition de ressources. Et dans les mois à venir, **les « ayant droit » de la sécurité sociale seront supprimés** et c'est l'Etat qui devrait prendre en charge les frais de santé de la femme et des enfants, **moyennant une nouvelle cotisation**, selon les ressources et les biens de la femme.

Ces dernières mesures vont frapper de plein fouet les mères de famille nombreuse puisque ce sont celles-ci qui sont le plus amenées à négliger leur vie professionnelle au profit des enfants.

Concernant le logement, l'inflation de normes a fait bondir les coûts et si on relève beaucoup d'améliorations dans ce domaine pour les handicapés, rien n'est fait pour les familles nombreuses.

Nous avons vu que le très officiel rapport de l'économiste Antoine Math évalue à 9 000€ par an le coût moyen d'un enfant. Même si quelques économies d'échelle sont possibles, le reste à charge est important et le niveau de vie des ménages baisse au minimum de 5 à 10% à chaque enfant à partir du 3ème<sup>80</sup>. A côté de l'individualisme et de l'hédonisme, c'est l'une des raisons qui ont conduit le nombre des familles nombreuses au sens traditionnel à baisser dangereusement.

Extraits de la communication du président  
de la Confédération européenne des associations  
de familles nombreuses (ELFAC)

Laszlo Marki

A la conférence au Parlement européen  
le 30 septembre 2015

### FUTURE OF THE FAMILIES – FAMILIES OF THE FUTURE

En période de crise démographique, les familles nombreuses ne sont pas un problème ; elles sont la solution. Investir dans le capital social et humain apporté par les familles signifie investir pour le bien de tous. Et c'est particulièrement vrai pour les familles nombreuses, ces familles qui, en dépit de tout (peu de considération sociale, soucis économiques, difficultés à jongler avec les emplois du temps et l'équilibre travail/famille) ont choisi de faire confiance à l'avenir. En temps de crise, la cohésion familiale est la plus efficace des protections.

C'est pourquoi nous ne demandons pas l'aide de la société mais c'est nous qui offrons notre aide pour résoudre les problèmes de la société. En échange, nous attendons un soutien de la société lorsque notre tâche est au-dessus de nos forces. Autrement dit, ce que nous demandons est justice : justice et égalité des chances pour élever nos enfants, et liberté d'un choix dont nous sommes fiers.

Défendre et soutenir la maternité et la paternité, protéger les familles nombreuses est d'une importance cruciale pour préserver notre identité.

Il faut bien préciser que les politiques et les gouvernements ne peuvent que créer des conditions favorables aux familles nombreuses. La décision finale est prise par les individus. C'est donc une question de mentalité, de culture. Et changer les mentalités est beaucoup plus difficile que changer des lois ou des incitations économiques. Ceci souligne le rôle et la responsabilité des médias, des corps intermédiaires, des associations, des églises...

<sup>79</sup> Michel Godet, « Familles, je vous saigne ! » - Ouest-France – mardi 8 octobre 2013

<sup>80</sup> Michel Godet. *Repenser la politique familiale* – octobre 2011, p.16

- Restaurer la dignité des familles nombreuses et leur manifester la reconnaissance de la nation :
- Etendre le quotient familial à la CSG
- Restaurer le statut d' « ayant—droit » à la sécurité sociale. (Les mères de famille nombreuses sont celles qui cessent le plus de travailler pour s'occuper de leurs enfants.)
- Prolonger la carte de famille nombreuse tant que les enfants sont fiscalement à la charge des parents. des facilités pour l'acquisition du logement principal pour une famille mariée ayant trois enfants
- Faciliter l'accès à l'acquisition d'un logement pour les familles nombreuses dont les parents sont mariés
- Modifier le décret régissant la Médaille de la Famille Française pour la réserver à nouveau aux mères (y ajouter les pères) qui ont « élevé dignement de nombreux enfants au service de la nation », dans la stabilité du mariage.
- Créer, s'il le faut, une autre Médaille pour décorer éventuellement les autres acteurs éducatifs que les parents qui peuvent prétendre, depuis 2 ans, à la Médaille de la Famille Française
- Supprimer les conditions de ressources des allocations familiales et de la prime de naissance. Supprimer le plafonnement du quotient familial. En contre partie, calculer le nombre de parts en se rapprochant des unités de consommation (UC).
- Appliquer un quotient familial sur les autres prélèvements obligatoires comme la C.S.G.

S'il faut attendre, pour avoir un enfant, le feu vert du patron, l'assurance d'une place de crèche, le verdict du médecin, la bienveillance de la belle-mère, des amis et du regard de la société tout entière... si l'on est découragé d'avance par l'angoisse de l'échec scolaire et des conflits d'autorité, du temps et de l'argent qu'il faudra investir en soutien scolaire, psy, orthophonistes et autres thérapeutes faute de pouvoir choisir l'école qui convient à ses enfants... si l'on se dit qu'après avoir cotisé doublement pour la sécurité sociale on se sera privé de retraite au soir de sa vie parce que de nombreux enfants à nourrir ont empêché l'épargne familiale et qu'on n'a pas suffisamment « cotisé »... Si l'on est étranglé par la précarité financière, les charges de logement, d'école, de voiture, des dépenses de la vie quotidienne des familles avec, en face, de moins de moins de rééquilibrage par la fiscalité et la baisse des allocations familiales et aides diverses... quelle famille pourra faire encore « le choix » d'être nombreuse ?

Et s'il n'y a plus de familles nombreuses,  
comment subsistera notre nation et qui paiera nos retraites demain ?

# LE QUOTIENT FAMILIAL : UN GRAND DIVISEUR

On parle plus que jamais de cette grande réforme fiscale, toujours promise, jamais osée. L'un des volets les plus actuels est celui de la fiscalité des familles et notamment le quotient familial qui inclut le quotient conjugal.

En ces temps de vaches maigres, ne faut-il pas que chacun se serre la ceinture ? Pourquoi les familles bénéficieraient-elles d'avantages particuliers ? « A niveau de vie égal, taux d'imposition égal » : tel est en effet le principe de la fiscalité française.

A l'inverse, d'autres économistes dénoncent des méthodes de calcul biaisées et tendancieuses qui, ne rendant pas compte de la réalité, tenteraient de justifier une réforme ni équitable ni juste.

Famille et Liberté, qui avait déjà évoqué cette question dans sa lettre n°78 et dans son étude sur « *Le travail des femmes...à tout prix* », revient sur ce sujet d'une grande actualité.

## « A niveau de vie égal, taux d'imposition égal ». Le revenu n'est pas le niveau de vie

La formule est pertinente, à condition de bien la comprendre. Pourquoi ceux qui élèvent des enfants paieraient-ils « moins » d'impôts que ceux qui n'en ont pas, et ceux qui en ont beaucoup, que ceux qui en ont peu ? Après tout, entend-on parfois, ces enfants ont été librement voulus par leurs parents à qui il incombe de les assumer.

Ce dernier point de vue est encouragé par exemple par l'économiste Thomas Piketty pour qui –et c'est une opinion assez communément partagée– le quotient familial serait un « *avantage* » supplémentaire qui ne bénéficie qu'aux riches et qui est autant de pris sur le budget – en déficit– de l'Etat. Ce qui lui fait avancer<sup>81</sup> que, tous calculs confondus et grâce au quotient familial, « *le taux d'imposition passe de 52,6% à 58,1% entre la famille pauvre et la famille riche* », ce qui serait bien sûr choquant et incompréhensible dans le cadre d'un impôt progressif.

Faux ! répond Henri Sterdyniak<sup>82</sup>, qui n'hésite pas à parler

<sup>81</sup> Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, *Pour une révolution fiscale*, Le Seuil 2011. Etude réfutée par Henri Sterdyniak in *Revue de l'OFCE/Débats et politiques* – 122 [2012]

<sup>82</sup> Economiste polytechnicien, ancien administrateur de l'INSEE et directeur du département Economie de la mondialisation à l'OFCE

de « *désinformation par des statistiques déformées* », de « *propositions fausses* » et de « *présentations tendancieuses* »<sup>83</sup>.

Deux des principaux reproches de Piketty, parmi bien d'autres :

### 1) Piketty et ses collègues font leurs calculs en faisant l'impasse totale sur l'existence des enfants.

Pour calculer le revenu mensuel moyen ils divisent le revenu national par les 50,4 millions d'adultes en omettant délibérément les 14,3 millions d'enfants comme s'ils n'avaient aucun besoin, aucun droit et qu'ils vivaient de l'air du temps. Omission répétée dans tous les calculs suivants, précise Sterdyniak.

### 2) Dans le calcul des revenus, Piketty oublie d'intégrer toutes les prestations sociales et familiales

alors qu'il comptabilise dans les impôts la TVA payée –pour les familles à faibles revenus – sur la consommation permise justement par ces mêmes prestations et transferts. « *Avec leur méthode, une famille pauvre apparaît d'autant plus taxée qu'elle bénéficie de plus de prestations* ».

Ainsi, à l'écart du taux d'imposition 52,6%/58,1% entre la famille pauvre et la famille riche selon l'évaluation Piketty, Sterdyniak oppose, en réintégrant dans le calcul les éléments ci-dessus l'écart de – 44,0% à +44,1%. On ne chante plus la même chanson.<sup>84</sup>

Jacques Bichot, à son tour, souligne les « *présupposés philosophiques ou idéologiques non explicités mais incorporés dans les formules de calcul utilisées* » pour des pseudo-preuves scientifiques de « *l'injustice* » du quotient familial. Il ajoute sévèrement que « *l'instrumentalisation idéologique de l'outil statistique est une faute grave au regard de la déontologie scientifique* »<sup>85</sup>.

## Aide ou équité ? Un malentendu à dissiper

Il faut affirmer sans complexe que le quotient familial n'est en aucune façon une « *aide aux familles* ». Car ce

[Observatoire Français des Conjonctures Economiques]

<sup>83</sup> Cf. note supra 1

<sup>84</sup> Voir le détail des calculs <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2012-02.pdf>  
A propos de l'ouvrage *Pour une révolution fiscale. Trois désaccords et certaines convergences*.

<sup>85</sup> *Droit de la protection sociale* n°2/2014 <http://www.bichot.net/doc/2014/RDSsav14.PDF>

que l'on oublie de dire, c'est que le niveau de vie n'a rien à voir, pour les familles, avec le revenu. « A niveau de vie égal » ne veut pas dire « à revenu égal ».

Dans l'optique « A niveau de vie égal, taux d'imposition égal » un impôt qui est fondé sur le revenu d'une personne ne peut être calculé de la même manière lorsque ce revenu assure le niveau de vie de cette seule personne ou lorsqu'il fait vivre une famille composée de plusieurs personnes. Car le niveau de vie assuré par cette même somme est alors différent. D'où la notion de foyer fiscal.

C'est pourquoi le quotient familial est indissociable de la progressivité de l'impôt et il a été conçu pour cette raison. Alfred Sauvy s'expliquait clairement à ce sujet : si « la progressivité du taux se justifie, c'est parce que le superflu peut, par définition même, être réduit dans une proportion plus forte que le nécessaire ». Or, la barre où commence le superflu ne se situe pas au même niveau pour un revenu qui fait vivre une seule personne ou pour celui qui en fait vivre 2, 3, 4, 5 ou davantage. C'est pourquoi il ajoutait : « Un célibataire qui gagne 150 000 F par an a un niveau de vie supérieur à un père de 4 enfants ayant le même revenu. Les imposer également serait frapper également la partie de plaisir du premier et la viande, voire le pain du second »<sup>86</sup>.

Le quotient familial fait donc partie intégrante de la progressivité de l'impôt dont il est le régulateur. Il fait en sorte que pour un même revenu, un foyer ayant des enfants à charge, et dont la barre du superflu est donc plus vite atteinte, ait un taux d'imposition moins élevé qu'un célibataire ou un couple sans enfant.

Dans la logique d'un système d'impôt progressif, la baisse du niveau de vie due à la présence d'enfants entraîne mécaniquement une baisse du taux d'imposition. A niveau de vie égal, taux d'imposition égal.

Le mécanisme prend alors tout son sens : la part du nécessaire de chacun est définie par l'attribution de parts fiscales qui tiennent compte de l'âge et des besoins de chacun. Le revenu du foyer qui fait vivre « n » personnes est divisé par le nombre de parts correspondant aux « n » personnes ce qui permet de définir en quelque sorte un revenu moyen pour chacun et déterminera, comme pour tous les autres contribuables, le taux d'imposition. Ce taux d'imposition est appliqué au « revenu moyen » qui est ensuite multiplié par le nombre de parts. Ceci permet à Henri Sterdyniak de dire que « le quotient familial ne donne rien à des individus ; il taxe les familles selon leur faculté contributive. »

Ceci est tout simplement conforme à l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (La contribution commune « doit être également répartie entre

tous les citoyens, en raison de leurs facultés »), constamment confirmé, quoique rogné, par le Conseil constitutionnel.

Henri Sterdyniak précise encore : « Le quotient familial est une composante obligée de l'impôt progressif. Il ne fournit ni aide, ni avantage spécifique aux familles ; il garantit seulement que l'impôt est équitablement réparti entre des familles de taille différente, mais de niveau de vie équivalent. Ce n'est pas une aide arbitraire aux familles. » [...] « Si le législateur s'estime incapable de comparer le niveau de vie de familles de tailles différentes, il doit renoncer à la progressivité de l'impôt. »

Cela est si vrai que le rapport du Haut Conseil de la Famille sur Le Coût de l'enfant publié en juillet 2015 martèle à deux reprises, pages 51 et 80, que le quotient familial n'est pas une prestation mais « est considéré comme faisant partie de la norme fiscale et ne figure donc pas dans la liste des "dépenses fiscales"<sup>87</sup>. Il est la traduction actuelle de l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen selon lequel la contribution commune « doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés », ce qui implique la prise en compte des charges de famille dans l'appréciation de ces facultés ».

Il est donc normal de défendre le principe du quotient familial et son application large.

Accorder des prestations aux familles est un choix de politique familiale ou de politique sociale qui relève des priorités des politiques publiques. Assortir la progressivité de l'impôt sur le revenu d'un quotient familial est une simple mesure d'équité et de logique. Ne pas le faire, ou même plafonner ce système régulateur est une injustice.<sup>88</sup>

Pour Michel Godet, « plafonner le quotient familial revient à faire payer plus d'impôts aux familles riches avec enfants qu'aux familles riches sans enfant. Les couples avec trois enfants et plus ont en moyenne 25 % de moins pour vivre que les couples actifs sans enfants (les fameux Dinks : double income no kids)<sup>89</sup> ». (Cf encadré ci-contre sur le plafonnement du QF)

Autre malentendu à dissiper : le mythe d'une volonté nataliste discutable. Il ne s'agit pas de dire : « Ayez des enfants et vous serez avantagés fiscalement », mais plutôt : « votre taux d'imposition tient compte de la baisse de

<sup>87</sup> Sauf pour les jeunes majeurs rattachés

<sup>88</sup> Sterdyniak est d'avis que le plafonnement du quotient familial tient compte du fait que la partie la plus élevée du revenu des familles les plus riches ne sert pas à la consommation des enfants. A nos yeux cela reste encore à prouver. Et si cela peut-être le cas, il reste à définir à quel niveau situer « la partie la plus élevée ». Le plafonnement tel qu'il est fixé actuellement semble rogner largement sur le « nécessaire ». Plus fondamentalement, le plafonnement rompt avec la logique du QF, le rend donc incompréhensible, et permet ensuite de le supprimer plus aisément.

<sup>89</sup> Michel Godet « Repenser la politique familiale » - 2011 et Michel Godet, Evelyne Sullerot, La famille, une affaire publique- 2010

<sup>86</sup> Théorie générale de la population, Alfred Sauvy - PUF, 1955

votre niveau de vie due à vos charges familiales ».

La CSG, nouvel impôt dont le « provisoire » dure depuis 25 années devrait tenir compte des membres du foyer : actuellement, les couples avec trois enfants payent au moins deux fois plus de CSG que d'impôt sur le revenu et les familles monoparentales avec un enfant, deux fois plus. Les actifs sans enfants, 1,7 fois plus (Michel Godet)

## Quotient conjugal : Rien ne doit s'immiscer entre l'individu et l'Etat

Il est aujourd'hui fortement question, surtout avec le projet de prélèvement de l'impôt à la source préconisé par Terra Nova, de supprimer le *quotient conjugal*, c'est-à-dire de remplacer l'imposition conjointe par une imposition individuelle.

L'idée de Terra Nova est d'une part que « le *quotient conjugal* bénéficie massivement à des couples sans enfants » et que d'autre part « il favorise les couples dont les revenus sont inégalement répartis »<sup>90</sup>. Nous avons expliqué dans les premières pages de cet ouvrage que les couples mariés, bien que sans enfant du fait d'une infertilité pathologique, formaient néanmoins une famille, de par leur engagement. La communauté de vie et de destin d'une famille implique la communauté de l'usage des biens (même s'ils sont gérés séparément), la notion de foyer fiscal est donc inséparable du couple.

Que les revenus y soient inégalement répartis ne scandalise que ceux qui ne verraient dans les personnes que des bulletins de salaire et les compareraient à cette aune.

Que les couples mettent en commun leurs ressources semble insupportable notamment aux féministes qui voient là un moyen pour l'homme de continuer à « *entretenir sa femme* » et un frein pour les carrières des femmes.

Le quotient conjugal était le premier visé dans la réforme souhaitée par Najat Vallaud Belkacem lorsque, ministre des Droits des femmes, elle a commandé un rapport sur l'emploi des femmes à Séverine Lemièr<sup>91</sup> : « le *quotient conjugal* a été pensé en 1945 en cohérence avec une certaine norme familiale, celle de « Monsieur Gagnepain » et « Madame Aufoyer ». Il n'y a plus de chef de famille ni de solidarité familiale : «...Jusqu'en 1982, l'imposition reposait sur les seules épaules du chef de famille, à savoir l'homme, la femme étant perçue comme à la charge de l'homme... » La femme n'est pas une charge pour son conjoint, elle est exploitée par lui : «... Or loin de consti-

<sup>90</sup> Terra Nova ; *Politique familiale : d'une stratégie de réparation à une stratégie d'investissement social*. p.5

<sup>91</sup> <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/12/20131209-rapport-emploi-femmes-Severine-Lemiere.pdf>

*tuer une charge pour son conjoint, elle produit un service gratuit, via le travail domestique qu'elle fournit [...]* » et en plus, elle vole le fisc : «...Cette production domestique [...] a une valeur économique qui n'est pas imposée ».

« **Toucher au quotient conjugal a également – et surtout – une fonction symbolique.** En effet, le **quotient conjugal véhicule une vision conservatrice de la division sexuée du travail domestique** et professionnel au sein des couples [...] L'individualisation de **l'impôt peut contribuer à l'émancipation des femmes en couple.** »<sup>92</sup>

Henri Sterdyniak n'a pas l'air très convaincu des bienfaits de cette « émancipation » lorsqu'il imagine une famille Martin « où l'époux gagne 4 000€ par mois, l'épouse qui travaille à mi-temps<sup>93</sup> 1 500€. Cette famille a trois enfants et reçoit donc 287€ de prestations familiales mensuelles. L'imposition actuelle se base sur le principe, normatif et réaliste, de partage égal des ressources. [Mais avec l'individualisation de l'impôt et la suppression du quotient familial] chacun des époux serait imposé sur son revenu propre ; le quotient familial serait supprimé ; en contrepartie les prestations par enfant seraient uniformes à 190€ par mois. **Ceci n'est justifié que si le mari dépense pour lui ses 4 000€, la femme ses 1 500€ et que les enfants vivent de 190€ par mois, nettement en-dessous du seuil de pauvreté. Plaisante famille : le père part en vacances aux Maldives, l'épouse en Bretagne, les enfants restent dans leur HLM ! Non, il n'est pas sérieux de préconiser une réforme contraire aux pratiques socialement admises.** »

Henri Sterdyniak et Jacques Bichot dénoncent tous deux avec force une vision adultiste et individualiste du contribuable d'où l'enfant est totalement absent et où le chacun pour soi règne en maître. Irène Théry, auteur du récent rapport sur la Famille écrivait déjà en 1998 : « Le débat social sur la famille demeure marqué par l'opposition entre « familialistes » et « individualistes » [...] La famille et l'individu, deux valeurs entre lesquelles il faudra choisir. » C'est fait.

Pour Jacques Bichot, les choses sont claires : il s'agit « d'éviter qu'un corps intermédiaire, la famille, se situe entre l'individu et l'Etat ». On n'a jamais autant parlé de solidarité qu'au moment de briser les plus naturelles et les plus aisées à conserver et développer. Le *chacun pour soi* voulu et organisé par les politiques publiques finira en *saute qui peut*.

Après la dissolution de la notion de père et mère remplacés par parent 1, parent 2, beaux-parents, parent social, biologique, éducateur et autre, on se tournera avec soulagement vers l'Etat-parent, l'Etat-nounou, seul respon-

<sup>92</sup> Rapport Lemièr p.152

<sup>93</sup> Depuis la loi de 2014 sur la modernisation de l'emploi le mi-temps est lui-même fortement dissuasif

sable de l'enfant. La mère pourra retourner à son travail, le père continuera à chercher sa place, mais l'enfant sera sauf dans les mains toutes-puissantes de l'Etat...

De façon plus pratique, une étude de l'IFRAP<sup>94</sup> démontre que cette réforme aboutirait à faire payer plus d'impôts aux couples des classes moyennes et moins d'impôts aux couples les plus aisés.

## Les aides aux familles

Pour évaluer l'aide dont bénéficient les familles, certains économistes additionnent « l'avantage » quotient familial – dont nous avons vu qu'il n'en était pas un – aux prestations familiales. Avec ce mode de calcul, les « riches » apparaissent toujours « scandaleusement avantagés ».

Si le quotient familial ne constitue pas, nous l'avons vu, une *aide aux familles*, il reste néanmoins que celle-ci est importante en France sous la forme de prestations qui représentent un budget de 53,3 milliards d'euros en 2013<sup>95</sup>. Mais cette politique, en subordonnant de plus en plus ses prestations aux conditions de ressources, tend à devenir toujours plus sociale que familiale. Et ces mêmes familles que l'on veut priver injustement du quotient familial se voient également écartées de bien des mannes de l'Etat<sup>96</sup>.

Il en est ainsi des *allocations familiales* proprement dites, attribuées initialement pour compenser les charges supplémentaires dues à la venue de l'enfant, c'est-à-dire sans conditions de ressources. Ces allocations sont maintenant très réduites, voire, presque supprimées pour bon nombre de familles qui se trouvent être par ailleurs être celles qui cotisent à plein régime pour financer ces mêmes allocations.

Les syndicats ne s'y sont pas trompés, unanimes à rejeter cette injuste mesure. Le journal *Libération*<sup>97</sup> rapportant les propos du secrétaire de la fédération «action sociale» de la CGT: « *L'allocation que vous recevez, elle n'est pas pour vous, elle est pour votre enfant. Considérer qu'un enfant de riches a moins de besoins qu'un enfant de pauvres, c'est briser l'universalité de la protection sociale* », commentait : « *Selon cette logique, l'universalité consiste à compenser les besoins engendrés par une situation nouvelle naissance, maladie, retraite... quel que soit le niveau de revenus.* »

<sup>94</sup> <http://www.ifrap.org/budget-et-fiscalite/la-fin-du-quotient-conjugal-une-fausse-bonne-idee>:

<sup>95</sup> *Couples et Familles* – INSEE 2013. Chapitre *L'Effort social de la Nation en faveur des parents*

<sup>96</sup> Cf le chapitre sur l'universalité de la politique familiale

<sup>97</sup> 17 octobre 2014

*Extraits de la saisine du Conseil constitutionnel par un groupe de députés en décembre 2012 au sujet du plafonnement du quotient familial prévu par la Loi de Finances pour 2013*

Dès lors que l'on reconnaît la véritable raison d'être du quotient familial, son plafonnement apparaît comme une anomalie, ainsi que l'indique une note rédigée par la direction générale du Trésor pour le Haut Conseil de la famille en 2011. On peut y lire : « Dans une lecture stricte des principes du quotient familial, le plafonnement de celui-ci est difficile à justifier. »

[...] Comme l'écrivait Jean-Marcel Jeanneney dans le Monde du 9 octobre 1997 : « le système du quotient familial appliqué à l'impôt progressif sur le revenu a été altéré en plafonnant ses effets. On peut l'admettre lorsque le revenu familial est extrêmement élevé, mais seulement dans ce cas, sinon on méconnaît la logique de cet impôt ». Cette réflexion était pertinente lorsque, comme en 1982, le plafonnement ne touchait que 200 000 contribuables.

[...] Mais, dès lors que le plafonnement du quotient familial a pris l'importance qui vient d'être décrite et que la réforme prévue par l'article 4 du projet de loi de finances pour 2013 va toucher plus de 800 000 foyers fiscaux, il faut impérativement que soit respecté le principe fondamental de l'égalité devant les charges publiques posé à l'article 13 de la DDHC.

Le plafonnement du quotient familial conduit à une rupture d'égalité caractérisée entre les contribuables sans enfants et ceux qui ont des enfants. Ainsi, par exemple, avec un revenu par part de 25 000 EUR, un célibataire ou un couple sans enfants sera soumis à un taux d'imposition de 8,6 % tandis qu'un couple ayant deux enfants à charge aura un taux de 9,8 %.

En second lieu, le plafonnement du quotient familial conduit à une rupture d'égalité entre les contribuables avec enfants, selon le nombre d'enfants rattachés au foyer fiscal

## Les subtilités déroutantes du Conseil constitutionnel

La mise sous condition de ressources des allocations familiales a fait l'objet d'une décision du Conseil constitutionnel qui, rapprochée de la décision de la même instance concernant deux ans plus tôt le plafonnement du quotient familial, laisse rêveur.

La première décision, du 29 décembre 2012, se défendait de porter atteinte au préambule de la Constitution (Art. 13 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui impose la prise en compte des charges de famille dans l'évaluation des « facultés contributives ») en disant qu'il existait d'autres façons d'aider toutes les familles. A l'époque il y avait encore les allocations familiales universelles.

Deux ans plus tard, en décembre 2014, la nouvelle décision du Conseil Constitutionnel au sujet de la suppression de l'universalité des allocations familiales se sert du même argument que précédemment et dit que si la Constitution prévoit bien la nécessité de rééquilibrer le niveau de vie des contribuables en tenant compte de leurs charges de famille, ce n'est pas forcément au moyen des allocations familiales. « **Sous réserve** » qu'il existe d'autres formes d'aide, le Conseil Constitutionnel ne voit pas d'obstacle à la réforme.

En décembre 2012, le plafond du quotient familial est à nouveau abaissé sous prétexte qu'il y a d'autres moyens d'aider les familles et de rétablir l'équité entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas.

En décembre 2014, l'Etat supprime quasiment, pour beaucoup, ce qui reste de ces « autres moyens » (les allocations familiales) « sous réserve » de l'existence «

d'autres formes d'aide aux familles ».

Or, il ne reste plus d'aide universelle aux familles puisqu'elles sont maintenant toutes, sauf les allocations pour enfants handicapés, mises sous conditions de ressources, c'est-à-dire refusées à un grand nombre de familles.

Pour se justifier et endormir la vigilance du Conseil Constitutionnel, le gouvernement clame qu'il ne s'agit pas de suppression mais de réduction. Mais cette réduction est telle que ce qui reste est symbolique et n'a plus rien à voir avec la « prise en compte » des charges de famille requise par la Constitution.

Quelles sont ces *autres formes d'aide aux familles* qui justifieraient constitutionnellement le plafonnement du quotient familial jusqu'à lui faire perdre sa signification et la quasi suppression des allocations familiales à tant de familles qui voient leur niveau de vie s'effondrer ?

Il y a là une incohérence manifeste sur laquelle nous aimerions voir les juristes se pencher. Surtout lorsqu'on se rappelle que l'abaissement du plafond déjà effectué en 1999 fut justifié alors comme une « contrepartie au rétablissement de l'universalité des allocations familiales ». Désormais le sévère plafonnement du QF est doublé de la suppression de l'universalité des allocations.

Symboliquement, le quotient familial, comme le quotient conjugal, témoigne de la communauté de vie, d'intérêt et de destin de la famille entière, de sa solidarité et de son autonomie. La notion de foyer fiscal est, à ce titre, essentielle.

Concrètement, il est le moyen le plus simple, le plus juste et le plus logique de déterminer, conformément à la Constitution, le niveau de vie du contribuable qui dépend du nombre de personnes qui vivent d'un même revenu.

Le supprimer reviendrait à consacrer l'éclatement de la famille.  
Le plafonner, serait le vider de sa substance.

Séparer totalement, politiquement et budgétairement, la politique familiale de la politique sociale.

Rétablir le quotient familial dans sa vérité :

- Expliquer qu'il est une simple justice et non un avantage
- Exclure tout plafonnement
- En contrepartie de la suppression de ce plafonnement, réduire le calcul des parts en se rapprochant des unités de consommation (UC)

Conserver la notion, autant symbolique que réaliste, de foyer fiscal.

# RETRAITE DES FAMILLES : LA DOUBLE PEINE

« Pour assurer la vie d'un vieux aujourd'hui, il y a presque trois adultes : vraiment l'âge d'or. En 2020 ils seront moins de deux. [...] Si les conditions actuelles se maintiennent, il y aura finalement 3 adultes pour 2 vieux. Dès lors, pour assurer une retraite égale aux 2/3 du salaire (donc inférieure à l'actuelle) il faudra prélever la moitié du salaire ».

Alfred Sauvy  
Dans *L'Europe submergée* ; éd Dunod ; 1987

Les familles, on le sait, et plus encore les familles nombreuses, ont deux handicaps pour se constituer une retraite :

**Une moindre capacité d'épargne**, à revenus égaux, que les célibataires ou ceux qui ont peu d'enfants. Elles consomment plus pour les nécessités quotidiennes et l'éducation des enfants. (Elles contribuent donc déjà, de ce fait, de manière importante à l'impôt indirect qu'est la TVA)

**Une moindre carrière** pour les femmes, plus précaire et plus courte, (interruptions dues aux enfants, temps partiel) et moins bien rémunérée (entre 19 et 27% d'écart selon les sources entre les deux sexes). 38% des femmes cessent, au moins temporairement, d'exercer une activité professionnelle rémunérée après leur premier enfant, 51% après le deuxième et 69% après le troisième<sup>98</sup>.

attribuée à tout conjoint survivant mais spécialement indispensable aux femmes qui ont privilégié leurs enfants au détriment de leur carrière, - **3- la faculté d'un départ anticipé** à taux plein pour les parents de trois enfants ou plus, et pour les fonctionnaires, **une bonification pour congé parental. Ces deux mesures sont déjà en voie d'extinction.**

Or les caisses de retraite vont être dans l'incapacité d'honorer les paiements d'ici quelques années, malgré les déclarations euphoriques de Marisol Touraine. Devant cette impossibilité annoncée, ces mesures de simple équité sont en passe d'être sacrifiées sur l'autel des économies budgétaires, les politiques publiques préférant ponctionner les familles plutôt que les encourager à avoir les enfants qui assureront les cotisations futures.

Nombre d'enfants	0	1	2	3	4	5
Dépenses du couple en faveur des jeunes générations <sup>(1)</sup>	633 000 €	907 700 €	1 116 400 €	1 260 700 €	1 339 400 €	1 530 600 €
Epargne du couple	1 658 000 €	1 650 000 €	1 422 000 €	587 000 €	354 200 €	224 000 €
Pensions de retraite du couple	1 436 500 €	1 459 200 €	1 459 200 €	1 148 000 €	1 040 000 €	884 600 €*

<sup>1)</sup>Sont également comptabilisés les cotisations et impôts qui financent l'Education Nationale ou les prestations familiales  
Source : *Union des Familles pour les Retraites*, mars 2015

Reconnaissant que ces enfants, cause d'une moindre retraite, étaient aussi la plus sûre garantie de remplir les caisses de retraite à l'avenir, les politiques publiques accordaient aux familles non pas des *avantages* comme on dit par commodité de langage, mais des *compensations* pour rééquilibrer la balance.

Ces compensations, en matière de retraite, étaient **-1- les majorations de retraite, - 2- la pension de réversion,**

## La majoration pour famille nombreuse

En 2012 : La majoration versée à partir de trois enfants par les caisses de retraite complémentaires AGIRC et ARRCO est diminuée drastiquement<sup>99</sup>. Cette majoration<sup>100</sup> était

<sup>99</sup> Cette décision est toujours contestée devant les tribunaux par l'*Union des Familles pour les Retraites* (UFPR)

<sup>100</sup> Cette réforme n'a pas encore touché la retraite des fonctionnaires qui gardent encore (pour combien de temps ?) une majoration qui augmente avec le nombre d'enfants. Sans doute la mentalité ambiante basée sur l'envie en réclamera-t-elle bientôt la suppression plutôt que de s'en inspirer en la généralisant et renouer ainsi avec une vraie politique familiale.

<sup>98</sup> <http://blog.bforbank.com/retraite/2013/01/11/pension-de-retraite-sur-le-chemin-de-la-parite-hommesfemmes/>

accordée jusque-là pour compenser la difficulté à épargner des familles nombreuses. Elle était de 10% pour 3 enfants et croissait avec le nombre d'enfants. Depuis 2012, quel que soit le nombre d'enfants, elle est limitée à 10% pour l'AGIRC et passe de 5 à 10% pour l'ARRCO, mais dans les deux cas, un plafonnement à 1 000€ par an la rend dérisoire. Depuis 2013, la majoration de 10% de la pension de base, accordée pour avoir eu au moins 3 enfants, est fiscalisée contrairement aux nombreuses prestations sociales attribuées à un très grand nombre de gens. Pour l'instant, contrairement aux modifications envisagées (plafonner, forfaitiser, etc.), cette majoration est conservée pour l'instant telle quelle et c'est une bonne chose.

## La pension de réversion

L'une des pistes proposées l'an dernier par le Medef pour pallier le déficit des retraites complémentaires, était de baisser la pension de réversion du conjoint survivant.

### Illustration de la réforme sur les retraites complémentaires par L'UNION DES FAMILLES POUR LES RETRAITES

- Concrètement, Monsieur Cadre-Moyen, père de 5 enfants, ne touchera à 65 ans qu'une retraite AGIRC de 1183 € par mois au lieu de 1276 € dans le système antérieur, soit une perte de 93 € par mois. Pourtant, les cotisations vieillesse de ses 5 enfants vont largement payer sa retraite personnelle et il restera encore à la Sécurité Sociale un bénéfice net d'1,1 million d'euros<sup>1</sup>.

- Monsieur Cadre-Supérieur, père de 7 enfants, va voir sa retraite AGIRC baisser de 2 976 € à 2483 € soit une perte mensuelle de 493 €. Une fois payée la retraite de leurs parents, ses 7 enfants verseront à la Sécurité Sociale un supplément de cotisations d'1,9 millions d'Euros\*. On dit « Merci, qui ??? »

\*Droit Social, août 2009. De la contribution en matière de retraite. Dominique Marcihacy

Plus subtilement, c'est la pension de réversion de base qui n'a pas été baissée mais qui est maintenant soumise drastiquement aux conditions de ressources : Les revenus du conjoint survivant ne doivent pas dépasser, **pension de réversion comprise**, 1 676€ mensuels hors retraite complémentaire mais en incluant **non seulement les revenus mais aussi le capital** évalué à 3% de sa valeur et même les biens donnés à ses enfants dans les dix années précédentes.

Qui fait les frais de ces nouvelles mesures? Les femmes qui ne se sont pas elles-mêmes constitué une retraite suffisante, c'est-à-dire, en priorité, les mères de famille.

Nous avons vu plus haut qu'un certain nombre de femmes délaissent leur carrière pour mettre au monde et ensuite élever des enfants. Ceux-là même qui plus tard cotiseront à leur tour pour renflouer les caisses de retraite.

Selon la DREES, la pension de droit direct des femmes est inférieure de 40% à celle des hommes (967€ en moyenne au lieu de 1610€). En partie compensé par la réversion et le minimum vieillesse, cet écart se réduisait pour l'instant à 26%<sup>101</sup>.

En outre, cette pension est accordée au conjoint ou ex-conjoint survivant, remarié ou non. Il semble qu'il y aurait là justement l'occasion de revaloriser le mariage en liant la pension de réversion au nombre d'années de mariage.

## La bonification et le départ anticipé

La bonification, pour les fonctionnaires, d'un an de service effectif par enfant à condition que le père ou la mère ait interrompu son travail pour un congé de maternité ou parental, est limitée maintenant par la loi du 9 novembre 2010 aux enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ainsi que la faculté de départ anticipé de deux ans pour les parents de 3 enfants ou plus, fonctionnaires ou non, nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1951 et le 31 décembre 1955. Ces mesures, en voie d'extinction comme on peut le constater, sont néanmoins soupçonnées d'être discriminatoires car elles concernent pour l'instant presque toujours les femmes.

Le Conseil d'Etat, saisi à ce sujet, a statué, le 27 mars 2015 par un arrêt intéressant : Il n'y a pas discrimination envers les hommes – et il n'est donc pas contraire au droit européen – à accorder des avantages de pension liés au congé de maternité, comme des bonifications ou possibilité de prendre sa retraite plus tôt.

Il justifie cela par l'objectif de « *compenser les inégalités de pension* » constatées entre les hommes et les femmes du fait de la maternité.

Il met en évidence le fait que « *les femmes avec enfants perçoivent en moyenne des pensions inférieures à celles des hommes ayant le même nombre d'enfants* ». Dans le cas des fonctionnaires, de 9,8% de moins pour un enfant à 23% pour 4 enfants.

### La reconnaissance par le Conseil d'Etat de ces inégalités,

<sup>101</sup> Il semble que le fait de lier le niveau de retraite au niveau de rémunération pendant la carrière professionnelle et au niveau des cotisations est la source de tous les ennuis ... du fait qu'une femme au foyer est censée « ne pas travailler ». Il serait peut-être plus pertinent de laisser chacun cotiser volontairement au régime de son choix et au niveau de son choix ... mais dans ce cas, la mutualisation et la répartition n'ont plus de sens. C'est ce qui se passe dans le régime PREFON, qui est l'un des régimes complémentaires de la fonction publique : un/e affilié/e peut affilier son conjoint, et a le choix entre plusieurs classes de cotisation, que ce soit pour l'un/e comme pour l'autre.]

**et de la légitimité de les compenser**, est un fait très positif. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que, selon ce même arrêt du Conseil d'Etat, cette décision – la reconnaissance de la légitimité de compenser les inégalités de retraite pénalisant les mères de famille – va devenir sans objet comme nous l'avons vu plus haut.

Le Conseil d'Etat constate que la pension de la femme, sans cet avantage, serait alors – dans le cas des fonctionnaires mais cela vaut pour les autres – non plus inférieure de 9,8% à celle de l'homme (pour un enfant) mais de 12,7%, et, avec quatre enfants, non plus de 23% mais de 30% inférieure. Et néanmoins, pour lui, « *ces inégalités sont normalement appelées à disparaître* », ce qui justifie « *l'extinction* » de ces compensations. Ne serait-il pas opportun d'attendre la disparition de ces inégalités avant de commencer à mettre en place l'extinction ?

Comment ces inégalités disparaîtraient-elles si la cause principale – la maternité – subsiste ? Cela veut-il dire que les femmes n'auront plus d'enfant ? Ou bien que les hommes interrompent leur carrière pour leurs enfants autant que les femmes ? Ce n'est pas précisé dans l'arrêt...

## Tuer la poule aux œufs d'or

Il est clair que chacun, sans exception, doit mettre la main à la poche. Dans les projets qui se dessinent, les familles, pères et mères de famille, devront, comme tout le monde, contribuer à l'effort commun, ce qui est normal : allongement des durées de cotisation, gel ou baisse des retraites, alignement de certains régimes sur d'autres, etc. En tout cela, les familles prendront leur part. Mais est-il aussi normal que les parents doivent être doublement mis à contribution, alors même que l'avenir des retraites repose sur les enfants qu'ils se donnent la peine de mettre au monde et d'élever ? Est-il juste qu'ils soient pénalisés précisément parce qu'ils ont assumé le risque de mettre des enfants au monde ?

Que les femmes soient acculées à penser avant tout à se constituer une retraite, et le taux de fécondité s'en ressentira. Peut-être les retraites coûteront-elles un peu moins cher aujourd'hui, mais l'argent rentrera aussi moins dans les caisses pour les financer demain.

**Le ratio de dépendance**, c'est-à-dire le rapport entre retraités et « actifs », qui était de **2,5 actifs pour un retraité en 1970 est tombé à 1,7 en 2011**. Les projections avancent **pour 2030 le chiffre de 1 retraité à la charge d' 1 actif** [1,35 actifs selon les sources les plus optimistes, et en-dessous de 1 selon les plus pessimistes]. En intégrant les réformes récentes et l'apport de l'immigration.

Il est clair que si l'on s'en tient au système de répartition, il est urgent de ne pas décourager les gens d'avoir des enfants, au contraire. Enfants plus nombreux aujourd'hui, davantage de cotisants demain.

Or, tout est fait pour décourager les familles d'avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent en réalité. Une étude de la CAF donne 2,6 enfants par femme souhaités pour un taux de fécondité qui n'est que de 2. Les coups de boutoir à répétition que subissent les familles ne sont pas de nature à les encourager.

Selon L'UNAF, ces mesures d'économies de courte vue se doubleront d'un coût faramineux pour les retraites en 2050. Le COR a établi que **la diminution de l'indice de fécondité de 0,2 point, c'est 29 Md€ en moins dans le budget de l'assurance vieillesse**. En revanche, **une fécondité de 2,1 enfants par femme réduirait, à la même date, le déficit des retraites de 40%**.

Toute mesure ayant pour conséquence de baisser le taux de fécondité aura aussi, à terme, celle de creuser le déficit des caisses de retraite et de faire peser plus lourdement encore sur les actifs le poids des cotisations. Mais il est vrai qu'alors, les « responsables » ne seront plus au pouvoir.

C'est ce que Jean de La Fontaine appelait *Tuer la poule aux œufs d'or*.

Lors de la mise sous conditions de ressources des allocations familiales, en 2015, quelques voix s'élevèrent dans le désert pour prophétiser que ces mêmes conditions de ressources s'étendraient bientôt à la sécurité sociale et aux retraites.

Il n'a pas fallu longtemps pour qu'elles commencent à s'appliquer aux retraites – même si ce n'est pour l'instant qu'aux pensions de réversion – en attendant la suite...

- Accorder des points de retraite pour les trimestres pendant lesquels l'un des parents reste au foyer pour élever ses enfants.
- Accorder des points de retraite proportionnels au nombre d'enfants élevés
- Supprimer la condition de ressources pour la pension de réversion
- Rétablir la demi-part de quotient familial pour les veufs et veuves ayant élevé des enfants supprimée en 2011.
- Proportionner la pension de réversion aux nombre d'années de mariage



# LE PRIX DE LA VIE HUMAINE

On ne peut pas parler de la famille sans parler du prix qu'on donne à la vie humaine. Contrairement à la plupart des espèces animales, de la naissance à la mort, l'homme a besoin des autres. Et les autres, c'est d'abord la famille. Si la famille est inexistante, cela sera toujours ressenti comme un manque ; si elle remplit mal son rôle, ce sera une souffrance. Le rôle de la famille commence dès la conception puisque l'homme a le pouvoir de détruire l'embryon, ce qui est pratiquement inconnu dans le règne animal. L'homme seul a le pouvoir de détruire lui-même la survie de son espèce. Il peut le faire en refusant la vie, en promouvant une mentalité hédoniste qui n'autorise l'enfant que lorsqu'il ne dérange pas trop ... quitte à l'exiger comme un bien supplémentaire lorsqu'on a déjà tout, et en faisant de la grossesse une simple "tumeur" inscrite au code de la sécurité sociale, les sociétés ont le pouvoir de s'anéantir elles-mêmes. Tout au long de l'histoire de l'humanité, les populations nombreuses ont envahi et dominé les peuplades anémiques, quelles que

soit leur degré d'intelligence et de développement.

C'est pourquoi la défense de la vie n'est pas seulement un choix personnel mais elle est au cœur de toute politique.

S'est-on assez interrogé sur le fondement de la liberté invoquée par l'homme moderne pour s'arroger tout pouvoir sur la vie ? Ces possibilités qui n'appartiennent qu'à l'homme, à la puissance de son cerveau et de sa capacité supposée de libre arbitre ne sont-elles pas la signature d'un être qui n'est pas un simple animal, même évolué ? N'invitent-elles pas à un respect absolu pour un être qui, dès le commencement, est radicalement différent d'un animal ? Animal auquel on n'oserait même pas toucher puisque les lois européennes protègent davantage les embryons d'animaux que ceux des hommes.

on a longtemps discuté de savoir si l'embryon était un être humain ou non. Dans une perspective nominaliste, l'embryon n'est un être humain que si je lui en donne le nom,

## L'EMBRYON, UN ÊTRE HUMAIN ?

Il fut un temps où l'on justifiait l'avortement en affirmant que l'embryon n'était pas un petit homme, qu'il le devenait seulement plus tard. C'est pourquoi l'avortement était autorisé en France, un peu arbitrairement, jusqu'à 12 semaines, c'est-à-dire lorsque le fœtus tel qu'on le connaissait commençait à présenter une apparence que l'on pouvait qualifier d'humaine.

L'embryologie et les nanotechnologies n'ayant cessé de progresser depuis 1976, **on peut remonter jusqu'à l'origine de la formation de l'embryon et constater scientifiquement que tout l'être humain est déjà contenu dans l'ADN des premières cellules.** Si on les laisse se développer, elles deviendront un petit d'homme et rien d'autre. Et pas n'importe quel petit d'homme, celui-là même ou celle-là dont les caractéristiques uniques au monde sont présentes dans ce « tas de cellules » comme l'appellent encore certains. C'est tellement vrai qu'on prétend déjà modifier dès l'origine cette « carte d'identité » avec les ciseaux à ADN, le fameux CRISPR-Cas 9.

On sait aussi maintenant qu'un mystérieux échange se crée entre le fœtus et la mère, mélange de sensations, de sentiments, de mémorisation, d'empreintes ineffaçables.

Des chercheurs internationaux ont réussi récemment à « cultiver » des embryons humains pendant 13 jours<sup>1</sup>. Ce qui les a empêchés de continuer plus longtemps, pour l'instant, ce n'est pas qu'il y ait la moindre rupture entre le 13<sup>ème</sup> jour et les suivants, la moindre difficulté technique, c'est la limite légale de recherche sur l'embryon, imposée dans plusieurs pays, qui est de 14 jours. Pourquoi cette limite légale ? Parce qu'à partir du 14<sup>ème</sup> jour, l'embryon commence à prendre vaguement forme humaine « ce qui marque le moment à partir duquel l'embryon peut être considéré comme un individu » explique le docteur Peter Donovan de l'université de Californie.

Ainsi, **les 12 semaines pendant lesquelles le législateur de 1976 ne reconnaissait pas un être humain dans le fœtus sont maintenant réduites, par la communauté scientifique internationale, à 13 jours<sup>2</sup> ...**pour l'instant.

<sup>1</sup> Sciences et Avenir du 4 mai 2016, s'appuyant sur deux revues britanniques, Nature et Nature Cell Biology

<sup>2</sup> Lorsqu'il avance qu'« il ne suffit pas d'être enceinte pour attendre un enfant. S'il n'y a pas de parole, il n'y a pas d'enfant, il y a de la tumeur humaine », le professeur Israël Nisand parle-t-il au nom de la science ?

c'est-à-dire s'il est l'objet d'un « projet parental ». Mais alors ce raisonnement vaut pour tout : les choses et les êtres n'ont d'existence que si je les reconnais comme tels. La réalité s'efface devant le règne du désir. La question plus scientifique (l'embryon correspond-il aux critères de l'être humain ?) a beaucoup évolué avec les découvertes de la génétique et de l'imagerie médicale et perd de sa pertinence. [Cf. l'encadré sur l'embryon].

Le problème s'est déporté : la question est maintenant de savoir si l'être humain a une dignité, une dignité qui le rendrait sujet de droits et de devoirs, qui forcerait le respect et induirait certaines règles de conduite vis-à-vis de lui.

Le chat se contente invariablement, depuis les premières descriptions que nous en avons dans l'Antiquité, de chasser souris et mulots avec la même technique. Les oiseaux construisent toujours leur nid avec les mêmes brindilles tandis que l'homme est passé des branchages au bois et au béton, de la chasse à mains nues au jet de pierre, à l'arc et enfin au fusil. L'homme, depuis la nuit des temps ne se contente pas de transmettre des comportements immuables à la génération suivante mais il critique et analyse ce qu'il a reçu pour l'enrichir en le transmettant. S'il y a tant de variétés de tomates et de roses, c'est grâce à l'imagination de l'homme et à son intention de transformer les choses, donnant un sens à son action. Le grand zoologiste du siècle dernier, Pierre-Paul Grassé, expliquait que les abeilles, si industrieuses, efficaces, organisées et même « socialisées » avaient un comportement programmé grosso modo à 95% et libre à 5%, tandis que l'homme, grosso modo aussi, avait un comportement inné à 5% et acquis à 95%.<sup>102</sup>

Si donc les hommes, en tant que tels, sont radicalement différents du reste de la création, voire supérieurs, ils ont des devoirs de solidarité, de protection et de respect les uns envers les autres et symétriquement des droits.

C'est en invoquant cette « dignité » et cette liberté que l'on voit aujourd'hui revendiquer le « droit à mourir dans la dignité » et celui de supprimer les bébés – avant<sup>103</sup> et maintenant aussi après – la naissance s'ils ne sont pas conformes à l'idée que l'on se fait de la dignité humaine.

## Une conception utilitariste de l'homme

L'homme n'aurait de valeur que s'il est utile et surtout, s'il est en état d'être un consommateur docile, client assidu et peu regardant du « *Divin Marché* »<sup>104</sup>. Si au contraire,

<sup>102</sup> « *De la biologie à la politique. L'homme en accusation* » Pr. P. P. Grassé – Albin Michel – 1985

<sup>103</sup> 95% des bébés trisomiques – ou présumés tels – sont éliminés avant leur naissance.

<sup>104</sup> « *Le Divin marché. La révolution culturelle libérale* » – Danny-Robert Dufour – éd. Denoël 2007

pour reprendre les exhortations de Jacques Attali, il « coûte » à la société, en soins, en pensions, alors, il ne devrait plus jouir d'aucune considération, d'aucun droit et ne mériterait plus le titre d'homme, sauf s'il a la noblesse de se sacrifier en se suicidant.

Si l'on conçoit ainsi la dignité de l'homme, l'eugénisme, le suicide assistés et l'euthanasie sont effectivement permis. Mais il faut être bien conscient qu'il s'agit, non d'un choix individuel, mais d'un choix de société. Il y a les hommes qui ont le droit de vivre et ceux qui en sont indignes, ou dont la dignité voudrait précisément qu'ils mourussent. Ce sont les cliniques de Himmler qui, « par compassion » éliminaient les enfants anormaux<sup>105</sup>. C'est l'*ubris* du transhumanisme qui planifie l'*augmentation* de quelques privilégiés rigoureusement sélectionnés sur les décombres de la massification du reste. C'est déraisonnant et l'care qui, croyant s'affranchir des contraintes de la nature, s'écrase lamentablement et s'anéantit lui-même. Alors oui, on peut faire ce que l'on veut de l'être humain selon qu'il est *digne* de vivre ou non, *utile* à la volonté de puissance et à la fortune de quelques-uns, instrument docile entre les mains de ceux qui croient être les seuls à penser et à savoir.

Mais si nous ne voulons pas de ce modèle de société, il faut alors réapprendre la vertu de **tempérance**, c'est-à-dire, jouir de ce qui nous est donné, le perfectionner, l'améliorer, le grandir, l'élever sans cesse mais avec les garde-fous d'une sage mesure enseignée par l'expérience et la conscience de ce qu'est l'homme. Difficile lorsque le docteur Faust semble avoir définitivement remplacé Dieu le Père... Cette *mesure* est néanmoins le point de départ de toute écologie réaliste qui ne peut défendre la nature qu'en commençant par respecter l'homme pour qui et par qui elle demeure.

Cela conduit à affirmer que la vie humaine a un prix qui ne se négocie ni ne se hiérarchise. Sa fragilité en fait au contraire la valeur (cf. l'encadré sur la fragilité humaine p. 50) et son respect est le garant incontournable de sa survie. Qu'il soit beau ou laid, malade ou en bonne santé, coûteux ou productif, intelligent ou limité, jeune ou vieux, tout homme mérite attention, soins et respect.

<sup>105</sup> **Aktion T4** est la désignation courante, utilisée après la seconde Guerre mondiale, pour la campagne systématique d'assassinat par le régime nazi en vue d'éliminer les handicapés mentaux ou physiques. Au sens strict, elle ne concerne que les mises à mort au moyen de chambres à gaz, mais la plupart des auteurs y incluent l'élimination des malades mentaux par la famine, des injections médicamenteuses létales ou d'autres méthodes. Elle est effectuée à l'insu des proches des patients concernés et n'a pas pour but de mettre fin à des souffrances mais bien d'éliminer des individus considérés par les nazis comme une charge pour la société et une entrave à la « pureté de la race ». Cette campagne est également connue sous le nom de « programme d'euthanasie » et représente une forme d'eugénisme. (définition Wikipédia)

## Le ver est dans le fruit

S'il fut un temps où la querelle portait sur l'humanité ou non d'un embryon, personne ne soutient plus maintenant de bonne foi et au nom de la science que l'avortement n'est pas la mise à mort d'un petit homme. [Cf. encadré] Les progrès récemment réalisés dans le développement d'embryons in vitro l'attestent.

La détresse des femmes a été mise en avant pour mobiliser l'opinion. Aujourd'hui cet argument devenu superflu a été supprimé par loi du 24 août 2014 et l'avortement est devenu, dans la foulée, un droit fondamental qui n'a plus à être justifié.

Par je ne sais quel miracle ou sortilège, plus on en sait sur l'admirable développement de l'embryon, sa personnalité, ses sensations, son potentiel, les mystérieux échanges qu'il entretient avec sa mère, plus il est ravalé au rang de marchandise de laboratoire.

Entre le premier bébé-médicament du Pr Frydmann, sélectionné en 2011 parmi 27 embryons fécondés in vitro (les 26 autres ont été condamnés) pour naître afin de soigner son frère aîné, et les embryons, « matériel de laboratoire », on peut dire que l'embryon humain a moins de prix que celui d'un chimpanzé.

On rassure l'opinion en mettant des « garde-fous » qui se révèlent très vite pour ce qu'ils sont : une sorte de traitement de désensibilisation comme pour les allergies. Vous ne supportez pas qu'on touche à l'embryon ? Ne vous inquiétez, la loi l'interdit formellement ! Il y aura seulement quelques dérogations pour nécessité impérieuse afin de soigner quelque malheureux. [Loi de 2004 : interdiction sauf dérogation pour soins]. De dérogations en dérogations la conscience s'émousse : on pourrait prodiguer tant de soins et faire tant de « bien » en utilisant tous ces embryons dont personne ne veut ! Mais bien sûr, ce sont quand même des embryons, alors, faites-nous confiance, si vous nous donnez l'autorisation de les utiliser pour la recherche (noble cause !) ce sera sous des conditions très strictes et soigneusement contrôlées. [Loi de 2013 : autorisation sous condition] L'interdiction sauf exception devient la règle... encadrée.

## L'embryon, matériel de laboratoire

Un décret de 2015, confirmé par la loi santé de 2016, autorise désormais la recherche non plus seulement sur des embryons ne faisant pas l'objet d'un « projet parental » mais aussi sur des embryons in vitro avant implantation chez une femme. Cette recherche étant effectuée sur l'embryon dans le cadre d'une PMA, il s'agit ni plus ni moins, comme le dit Jean Marie Le Méné, président de la Fondation Lejeune, dans un recours au Conseil d'Etat, de

créer des embryons pour la recherche et de les implanter ultérieurement, ce qui était encore récemment formellement interdit.

Ainsi, une nouvelle étape est franchie : après les embryons surnuméraires et les fœtus avortés pour cas de détresse, vraie ou non, la grossesse elle-même rentre dans le champ de l'expérimentation. Mais puisqu'il est admis que l'enfant ne doit venir que sur commande (dans le temps), la « commande » a tendance à s'étendre progressivement à d'autres champs : garçon, fille, un et non pas deux, et au moins en bonne santé. Combien de gynécologues – et on peut les comprendre car ils risquent gros – sont plus impatients de faire signer par la future mère l'imprimé recommandant le diagnostic de dépistage prénatal que de se soucier de son état de santé !

La découverte sensationnelle du crispr-cas9, les fameux ciseaux à ADN, pour révolutionnaire qu'elle soit en thérapie génique pour le traitement de certaines maladies, ce dont il faut se réjouir, est aussi une arme formidable par sa simplicité et son faible coût. Cet outil viendra renforcer la terrible pression exercée sur les malheureuses familles qui n'ont plus le droit d'avoir un enfant imparfait. Déjà 96% des fœtus porteurs de la trisomie 21 sont supprimés à cause du diagnostic de dépistage prénatal. Que se passera-t-il lorsqu'on pourra non seulement diagnostiquer, pour les éliminer, tous les fœtus considérés comme hors « norme » mais qu'on pourra, parfois soigner, mais aussi modifier le génome humain à discrétion. Avec toutes les sélections eugénistes qu'on imagine...ou qu'on n'arrive même pas à imaginer.

## Droit de l'enfant, droit à l'enfant

Ce vaste champ de transgression puise son matériel dans l'avortement et la PMA sans lesquels rien de tout cela ne serait possible. La question de la PMA pose celle de l'infertilité, voire, de la stérilité d'un nombre croissant de couples. Elle est une souffrance très vive pour eux et leurs proches et pose également un problème démographique. Environ 10% de couples sont infertiles. Ce chiffre a doublé en vingt ans.

Nous avons parlé des couples sans enfants – qui sont aussi des familles – dans un autre chapitre. Ce qu'il faut souligner ici, c'est que, s'il ne faut négliger aucun effort pour remédier à l'infertilité physiologique, il ne saurait en être de même des infertilités sociales. Actuellement, nous n'avons pas encore franchi ce nouveau pas mais les revendications pressantes des couples de même sexe ou de célibataires résonnent comme le chant des sirènes dans les périodes électorales. Que ces personnes souffrent de n'avoir pas d'enfant, on peut l'entendre, mais la finalité de la médecine est de soigner et restaurer la nature lorsqu'elle est défaillante, pas de la modifier et d'aller contre

elle. Ce serait en outre priver délibérément l'enfant d'un père ou d'une mère. Tout cela a déjà été beaucoup et très bien dit par les « *Juristes pour l'Enfance* » comme Aude Mirkovic ou par les divers porte-parole de *La Manifpour-tous*. C'est encore plus vrai pour la GPA qui instrumentalise le corps de la femme, le transforme en bien marchand, objet d'un contrat, et prive l'enfant de sa mère, et souvent de son père.

## Un vrai budget pour la recherche sur l'infertilité

Avec les possibilités toujours plus grandes de la science et de la médecine, on a laissé s'opérer une inversion morale et juridique : le droit de l'enfant, en principe garanti par plusieurs conventions internationales et notamment la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) tend à devenir un droit à l'enfant. Déjà en 1990, Alain Finkelkraut avait vu clair<sup>106</sup> en observant « *qu'on considère qu'on appelle « droit » le fait de prendre ses désirs pour des réalités, c'est-à-dire le fait de supprimer toutes les limites fixées par le principe de réalité aux désirs et aux sentiments* ». Si bien que la CIDE ne garantit plus rien et « *ressortit davantage à la pensée magique qu'à la pensée juridique* ». Le philosophe Finkelkraut donne l'exemple du divorce, mais on peut l'appliquer aussi à la revendica-

tion de l'enfant à tout prix.

On peut s'étonner aussi – et il faut vraiment mobiliser les politiques publiques sur ce sujet – de la disproportion entre le budget public qui est consacré à la PMA et celui consacré à la recherche et au traitement des causes de l'infertilité et de l'aide à la procréation naturelle médicalement assistée (NaProTechnologie).

Cette dernière, longue et coûteuse, n'est pas du tout prise en charge par la sécurité sociale, alors que la PMA, au prix de 4 100€ l'une, coûte plus de 246 millions d'euro par an entièrement financés par l'État (Sécurité sociale et MIG dédiées à la PMA)<sup>107</sup>.

Même disproportion dans la formation médicale si l'on en juge par le nombre de médecins qui propose l'une ou l'autre des alternatives. Il semble que le souci universel écologique s'arrête à la frontière de l'humain. Aucune expérience, parmi les plus artificielles ou contraires à la nature, donc anti-écologiques ne sont suspectes à l'œil vigilant des gardiens autoproclamés de la nature.

## L'illusion de la contraception

Il en va de même pour tous les contraceptifs, qui, non seulement contrarient le cycle naturel féminin,

### QUELQUES CHIFFRES

- Environ **10 %** de couples infertiles (1 sur 7 consultent)
- **3%** de naissances grâce à une PMA en 2014. Soit 1 sur 33.
- **220 000** avortements en France chaque année, sans compter les avortements médicamenteux (à domicile)
- 1/3 des femmes (**33%**) ont recours au moins une fois à l'avortement au cours de leur vie, dont **9,5%** au moins deux fois et **4%** trois fois ou plus.
- **72%** des femmes qui recourent à l'IVG utilisaient une méthode de contraception quand la grossesse a commencé (rapport de l'IGAS février 2010).
- **42.4 %** des jeunes filles de 15-19 ans ont déjà eu recours à la pilule du lendemain<sup>1</sup>.
- A 15 ans, **55 %** des jeunes ont déjà vu un film X.

<sup>1</sup> Source Planning Familial <http://www.lasauvegardedunord.fr/wp-content/uploads/2014/03/prez-MA2014.pdf>

<sup>106</sup> *La mystification des droits de l'enfant*. Alain Finkelkraut. *Les droits de l'enfant*. Actes du colloque européen des 8, 9, 10 novembre 1990 - Amiens

<sup>107</sup> *Fiv.fr. ; Doctissimo : La procréation médicalement assistée en chiffres*. Agence de Biomédecine

## LES MÉSAVENTURES DU PASS-CONTRACEPTION

Le pass-contraception, introduit en 2010 par Ségolène Royal dans le souci de développer la contraception chez les jeunes filles n'a pas eu les effets attendus.

Ce pass, remis par les infirmières scolaires de quelques régions pilotes, devait, **à l'insu de leurs parents**, donner aux jeunes filles l'accès gratuit et systématique à « *tous contraceptifs* », consultations et analyses médicales pour une durée de trois à six mois.

L'objectif avancé était de réduire le nombre d'avortements chez les jeunes.

Cinq ans plus tard, de l'avis général, le dispositif est un échec: très peu demandé, il occupe une ligne budgétaire qui pourrait être mieux utilisée ailleurs.

Valérie Pécresse, la présidente de la région Ile de France, poussée par la commission Famille de la Région, l'a donc supprimé. Impressionnée par les indignations de la gauche, et notamment les tweet assassins de Najat Vallaud Belkacem et du Planning Familial, elle l'a aussitôt rétabli et Laurent Wauquiez, contrairement au bruit qui avait couru, s'est bien gardé de le supprimer.

Au-delà de cette polémique, que penser de ce pass ?

Les chiffres de l'IGAS semblent contredire l'idée que le recours massif à la contraception éviterait les avortements : Les « *IVG sont réalisées majoritairement (72%) chez des femmes qui étaient sous contraception.* »

Le recours à l'avortement diminuera, chez les mineurs, comme chez les adultes, lorsqu'on cessera de le banaliser et de le considérer comme l'ultime contraception.

L'exclusion des parents de ce dispositif est difficilement compréhensible alors que pour donner un simple Do-liprane il faut une autorisation des parents. C'est affaiblir l'autorité des parents, les déresponsabiliser, les priver, eux et leurs adolescents, de conversations intimes qui renforcent le lien familial, et c'est exposer ces jeunes à des expériences ou des traitements dont l'infirmière scolaire, qui ne les connaît pas, n'est absolument pas à même de mesurer l'impact.

Des infirmières scolaires s'inquiètent en outre d'assister à une sorte de pré-prostitution induite par cet encouragement à des comportements dits « sans risques » et auxquelles ces jeunes consentent en les monnayant parfois.

En prétendant « libérer » les adolescentes, ce pass les contraignent à vivre seules des expériences auxquelles elles ne sont pas préparées et qui auront des répercussions lourdes sur leur personnalité et donc sur la société tout entière qui en payera le prix.

participent grandement, selon des études scientifiques<sup>108</sup>, à la baisse de la fertilité, et mettent en danger la santé des femmes comme il a été démontré pour les pilules de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> génération, induisant des risques accrus de cancers et de maladies cardiaques. A quand le scandale, non plus du Médiator mais de la pilule ? Que dire aussi de la « pilule du lendemain »<sup>109</sup>, qui contient quarante fois plus

<sup>108</sup> Plusieurs études scientifiques ont mis en lumière le danger que représentent les hormones synthétiques (la pilule contraceptive) rejetées dans l'eau par l'urine des femmes. Il est prouvé qu'elles entraînent une féminisation du poisson et donc de gros problèmes de reproduction - qui atteignent en fin de compte l'homme - au même titre que d'autres perturbateurs endocriniens habituellement incriminés comme les pesticides. Rapport de l'ANRES (Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire), mars 2013 ; étude Canado-américaine en 2007, Karen Kidd ; britannique en 2006, Suzan Jobling, et française, Christophe Minier, 2006, Université du Havre.

Ceci fait dire au sénateur Jean Bizet, interrogé le 26 mai 2016 sur les dangers du glyphosate, que « *Le plus important perturbateur endocrinien est celui utilisé par toutes les femmes tout au long de leur vie sexuelle, c'est la pilule, mais on n'en parle pas.* »

<sup>109</sup> Présentée à tort comme une pilule contraceptive, la pilule du lendemain s'apparente plus à un avortement puisqu'elle empêche l'œuf déjà

d'hormones que la simple pilule contraceptive et à laquelle toutes les jeunes filles ont accès par le truchement des écoles et du pass-contraception ? On pensait que la contraception préviendrait l'avortement. La pilule, le préservatif et autres moyens devaient permettre d'éviter les grossesses intempestives, et de ce fait, réduire sensiblement le nombre des avortements. Il n'en fut rien. A partir de 1999, malgré l'accès de plus en plus libre, gratuit et facile, à la contraception et à la pilule du lendemain pour les adolescentes, et en dépit d'une propagande intense sur la nécessité de « rapports protégés », le nombre d'avortements ne baissait pas et les grossesses d'adolescentes augmentaient, en même temps que les maladies sexuellement transmissibles.

Le phénomène n'était pas seulement français : cet échec de la contraception était confirmé par une étude britannique parue dans une revue scientifique outre-manche

fécondé de se nicher dans l'utérus.

qui révélait que la distribution gratuite de la pilule du lendemain avait eu en Angleterre l'effet inverse de celui recherché : le taux de grossesses adolescentes qui commençaient à baisser depuis quelques années, est reparti à la hausse avec ce programme pilote. Ainsi qu'une hausse de 12% des maladies sexuellement transmissibles chez les moins de 16 ans<sup>110</sup>.

Qu'a fait l'IGAS ? Alarmée par l'ampleur du problème, comme l'Angleterre, elle a recommandé toute une série de mesures renforçant encore le tout-contraceptif et sa propagande auprès des jeunes. Ségolène Royal s'en est inspiré en créant le fameux pass-contraception qui s'est soldé à nouveau par un échec. Valérie Pécresse s'est laissé convaincre de le supprimer...mais n'a pas résisté longtemps face aux quolibets et l'a rétabli. A-t-on seulement songé qu'à force de tant vanter et prêcher la contraception qui banalise l'acte sexuel lequel engage toute la personne, on développe une culture contraceptive de refus de l'enfant, surtout s'il s'annonce à l'imprévu, si bien que l'avortement apparaît dans bien des cas comme l'ultime contraception. (Cf. l'encadré).

On a fait de la contraception le symbole de la « libération de la femme » sans s'apercevoir qu'en la plongeant dans une fausse sécurité, on l'incite à prendre plus de risques et à avoir des comportements qu'elle n'aurait pas forcément eus (surtout les plus jeunes) si elle n'avait l'assurance trompeuse de l'absence de conséquences. D'où la recrudescence des conduites à risque et de leurs conséquences : grossesses non désirées et maladies sexuellement transmissibles.

## Qu'en pensent les femmes ?

En choisissant le tout-contraceptif, avec les résultats que nous venons de voir, n'a-t-on pas privé délibérément les femmes de modes de régulation des naissances plus en harmonie avec la nature humaine et ses composantes psychologiques et biologiques ? Le respect de la femme passe par la connaissance de son rythme biologique. Il y aurait là un vaste champ d'influence pour les lobbies écologistes. On s'étonne qu'ils n'y aient pas encore pensé. Pourtant, d'après *Le Monde* du 11 août 2014, « après le scandale des pilules de troisième et de quatrième génération », près d'une Française sur 10 a adopté une méthode naturelle. Les méthodes *Billings*, *Clear Blue* ou autres, fondées sur l'observation du corps et la responsabilisation des partenaires sont, contrairement aux informations biaisées répandues, largement aussi fiables que les méthodes artificielles promues.

<sup>110</sup> Sourafel Girma and David Paton, « *The impact of emergency birth control on teen pregnancy and STIs* » commenté par Pierre-Olivier Arduin sur le site de *Liberté Politique* le 6 mai 2011.

Elles sont sans aucun effet secondaire, sans danger pour la santé et rapprochent les époux en les responsabilisant ensemble au lieu de faire porter la responsabilité à l'un ou l'autre exclusivement. N'est-ce pas là la véritable égalité homme/femme ?

De nombreux témoignages rapportent le soulagement que peuvent éprouver les femmes en jetant aux orties leurs boîtes de pilules, sans parler de leur sentiment, jusque-là, de servir de jouet sexuel à leur mari, disponibles à tout moment.

Les féministes ne devraient pas supporter que l'on contrôle la fécondité de la femme à coup de pilules, comme celle de son animal de compagnie. Des moyens plus humains existent, plus humanisant, dirait-on, qui allient le cœur, la volonté, l'intelligence à l'instinct et à la biologie. Ne serait-ce pas plus enthousiasmant ?

## Le droit des femmes et l'avortement

En plus d'entraîner la mort de l'enfant, l'avortement est aussi un drame pour la mère. Un drame d'autant plus profond qu'elle n'a pas le droit de le dire. « Opposer le « droit à l'avortement » au « droit à la vie » c'est opposer la mère à son enfant »<sup>111</sup>.

On a fait croire aux femmes qu'avec l'avortement elles seraient libérées. On les a au contraire enfermées. D'abord à cause des pressions que souvent elles subissent pour avorter. Pression de leur entourage mais aussi pression des organismes qui devraient normalement les aider, comme le Planning Familial, ainsi qu'en témoigne une jeune journaliste qui s'était fait passer pour une femme enceinte s'interrogeant sur un avortement éventuel<sup>112</sup>. Ensuite elles sont enfermées dans leur dépression post-avortement que personne ne veut reconnaître. La journaliste Charlotte d'Ornellas, qui a recueilli de nombreux témoignages poignants de femmes ayant avorté : elles expriment le sentiment de ne pas avoir eu le choix et d'avoir été incitées à avorter. L'avortement, présenté comme un bien, ne devait donc pas engendrer de souffrance. Elles ne peuvent donc pas se libérer de cette souffrance en l'exprimant, puisqu'il ne doit pas y avoir de souffrance. Elles ne peuvent pas faire le deuil d'un bébé puisqu'on leur dit qu'il n'y a pas eu de bébé. « *Ca faisait seulement 1cm et je n'aurais jamais imaginé que ça détruirait ma vie !* » raconte l'une d'elle<sup>113</sup>. Ces femmes se plaignent de n'avoir pas le droit de témoigner car « *leur témoignage pourrait priver d'autres femmes de la liberté d'avorter* » ! Comme si le fait d'être informé n'était pas précisément ce qui per-

<sup>111</sup> *Femina Europa* - Mai 2014

<sup>112</sup> *L'Homme Nouveau Hors-Série N° 3* : « *J'ai voulu avorter. Enquête au Planning Familial* »

<sup>113</sup> Témoignages rapportés à la Journée parlementaire sur le caractère fondamental de la défense de la vie en politique organisée le 31 mai 2016 par le député Jacques Bompard et le Salon Beige.

## L'ATTENTION À LA FRAGILITÉ EST CE QUI DIFFÉRENCIE L'HOMME DE L'ANIMAL

Les découvertes scientifiques attestent que l'émergence de l'humanité en tant que telle coïncide justement avec l'attention portée aux plus faibles.

De quoi s'agit-il ? De la découverte dans la grotte de Shanidar, en Irak, du squelette d'un néandertalien très handicapé à la suite de blessures et maladies : un bras avait été arraché, il était estropié d'au moins une jambe, à moitié aveugle il avait souffert de troubles neurologiques sévères. Les signes de cicatrisation parfaite indiquent qu'il a survécu longtemps après ses blessures.

Or – et c'est là le miracle de l'humanité – il était impossible à un homme de survivre dans cet état dans une société nomade vivant de cueillette. Seule l'assistance importante, attentive et continue de ses congénères peut expliquer cette survie. De plus, cet homme de Shanidar a été retrouvé avec six autres hommes ensevelis sous un lit de fleurs.

Cette découverte faite par le professeur Solecki vers 1960 illustre l'émergence de ce qui fait l'essentiel de l'humanité. Avant même l'essor des grandes civilisations, sans avoir besoin de lois et de codes, l'homme de Shanidar montre que l'accueil du souffrant est une caractéristique de l'humanité dès l'origine. Et non seulement l'homme prend soin de ses malades, mais il se préoccupe des morts.

met un choix libre. Témoigner serait aussi « culpabiliser » ces femmes, alors qu'au contraire, les laisser enfermées dans une culpabilité non exprimée les empêche de s'en libérer, et surtout, de relativiser parfois leur part de culpabilité en la partageant avec ceux qui les ont contraintes.

Et que dire de la préférence pour les garçons, surtout dans d'autres cultures que la nôtre, qui conduit au choix délibéré d'avorter des petites filles ? Est-ce cela le féminisme, le droit des femmes ?

L'IVG et la contraception étant très liées, les femmes qui avortent font face à une double peine : celle d'avoir échoué dans la contraception (l'enfant n'étant pas vraiment voulu, il n'est pas « mérité », il faut donc le faire disparaître) et celle d'avorter.

Tous ces témoignages présentent néanmoins un point positif commun : toutes ces femmes qui ont été conduites à avorter, à un moment ou à un autre de leur courte grossesse, ont connu un moment de pure joie d'être enceinte, un moment de pure joie de se sentir mère, même si l'angoisse et le refus l'ont vite emporté. C'est ce moment de joie qu'il faudrait arriver, par mille ingénieux soutiens,

matériels et moraux, à faire prévaloir<sup>114</sup>. Plusieurs associations œuvrent ainsi pour soutenir les femmes, les écouter et rendre possible leur choix de garder l'enfant : Fondation Jérôme Lejeune, Alliance Vita, S.O.S. Tout-Petits, IVG.net, Mère de Miséricorde, le Foyer El Paso et d'autres encore. Il n'est pas normal qu'elles ne soient pas reconnues et encouragées publiquement. Le droit fondamental à l'avortement cache mal le conditionnement des femmes en leur refusant l'accès à l'information qui leur permettrait d'exercer un choix libre.

## La reconnaissance de sa fragilité est ce qui fait la grandeur de l'homme

L'attention à sa fragilité (maladie, handicap, vieillesse...) est ce qui fait la grandeur de l'homme beaucoup plus que sa puissance. Et l'homme n'est pleinement homme, c'est-à-dire, ne se distingue de l'animal, que lorsque les forts prennent soin des faibles. La société contemporaine semble s'échiner à gommer les fragilités sous toutes leurs formes, jusqu'aux blessures spirituelles, psychologiques, morales qui réclament maintenant un traitement médical. Commence alors la course à l'enfant parfait, au corps idéal, aux performances en tous genres, au risque zéro. *La fragilité, qui rappelle les limites, la souffrance, la mort, est incompatible avec la jouissance, la sécurité absolue.* Il faut donc supprimer la fragilité. Pourtant la fragilité **humanise l'autonomie** : loin du surhomme qui se suffit à lui-même, l'homme, fragile, a besoin des autres. C'est un être de relation.

D'ailleurs, sous l'angle scientifique, il faut souligner *l'importance de la faiblesse et de l'imperfection dans n'importe quel système vivant*. Ce sont les imperfections qui permettent l'évolution et la transformation. Or, les fragilités sont beaucoup accentuées chez les humains à cause de la conscience que nous avons de nos souffrances et de notre mort à venir, ainsi que de la faculté de faire resurgir le passé et de nous projeter dans le futur. *La souffrance et la peur sont des processus d'alerte nécessaires à la survie.*

## Prendre soin

Il ressort donc que nos fragilités, au lieu d'être une honte que l'on cache ou que l'on gomme même par l'euthanasie, sont dignes du plus grand respect. Le soin des uns pour les autres dans le don est la plus grande forme d'humanité tandis que le refus du malade que l'on ne veut pas voir, laisse parler en nous de l'animal qui laisse l'autre sur le bord du chemin dès lors qu'il ne peut plus suivre. Pire encore que l'animal, nous prétendrions achever le malheureux « à sa demande ». Mais une telle demande vient la plupart du temps d'un sentiment d'abandon ou de culpabilité.

<sup>114</sup> Idem

La compassion, qui serait censée justifier l'euthanasie (comme la détresse des femmes a servi à justifier, un temps, l'avortement), cache trop souvent dans les débats ce que pourtant certains politiciens comme Attali ne dissimulent même plus : les vieux sont de plus en plus nombreux et coûtent fort cher. C'est oublier que s'ils sont trop nombreux par rapport à la moyenne de la population, une solution moins radicale que de les supprimer ou de ne plus les soigner, serait d'encourager la natalité. Mais les lois du *Divin Marché* sont telles que qui n'est pas *utile* n'a plus aucun droit.

Le malade est pourtant un mystère devant lequel nous ne pouvons que nous prosterner car le mystère de la per-

sonne souffrante nous conduit à la transcendance.

A la protocolisation du soin, il faut opposer le **prendre soin** qui s'inscrit dans la fréquentation du malade, dans une démarche d'altérité et de relation. Il établit une distinction subtile mais combien forte entre « savoir » et « connaissance » en soulignant l'altérité contenu dans le *co-naître*. « *Le savoir s'apprend, la connaissance se révèle* ». Le malade n'est pas un « *dysfonctionnement numérisé* »<sup>115</sup>. Il est *L'un de nous*.

<sup>115</sup> Dr. Bertrand Gallichon. Colloque organisé au Parlement européen le 21 octobre 2011 : « *Sens ou non-sens de la fragilité humaine dans la société humaine contemporaine* ».

- Aider au développement et à la visibilité des maisons d'accueil des futures mères en difficulté, y compris avec des fonds publics.
- Faciliter et encourager l'adoption tout en la réservant aux couples homme/femme mariés.
- Garantir le droit des futures mères en détresse d'être clairement informées sur les conséquences d'un avortement, sur elles et leur enfant, afin de leur permettre un choix libre. Les informer de façon exhaustive sur les aides existantes.
- Proposer un suivi psychologique aux femmes qui ont subi un avortement.
- Consacrer à la recherche sur l'infertilité et à la nanotechnologie un budget équivalent à celui de la recherche sur la procréation artificielle et sa mise en œuvre.
- Réserver la PMA aux couples homme/femme stables et souffrant d'infertilité, comme il est prévu par la loi.
- Développer les soins palliatifs
- Développer l'aide aux « aidants » familiaux qui entourent leurs proches malades et dépendants.



## CINQ CRITÈRES POUR UNE VRAIE POLITIQUE FAMILIALE

Qu'est-ce qu'une politique familiale ? Est-ce assurer une rente aux familles ? Une prime à l'enfant ? Une assistance confortable ? Non. La mission d'une politique familiale est de faire en sorte que la participation des familles en tant que telles à l'effort créateur et conservateur du pays soit reconnu, que les jeunes générations aient envie d'investir dans la famille, de s'engager et d'avoir des enfants, de les soutenir dans cet engagement, matériellement et culturellement.

Pour cela, une politique familiale doit être :

SUBSIDIAIRE,  
UNIVERSELLE,  
POSITIVE,  
COHÉRENTE,  
STABLE

# UNE POLITIQUE FAMILIALE SUBSIDIAIRE :

L'intervention de l'Etat doit se limiter à ce que les parents ne peuvent pas faire eux-mêmes.

**L**a cellule familiale a existé bien avant l'Etat. Elle a émergé des brumes de la préhistoire. Aldo Naouri<sup>116</sup> raconte très bien comment après un régime matriarcal – les enfants sortis de leur mère, n'avaient qu'elle pour les protéger – les pères ont fini par prendre conscience de leur rôle dans la procréation. De pères inconnus, ils ont peu à peu investi leur rôle de père qui a consisté à défendre et nourrir ces enfants et leur mère. Très progressivement la famille est ainsi née et ce n'est que beaucoup plus tard, tout aussi progressivement, que les premières sociétés sont apparues et enfin les états.

Si Laurence Rossignol, secrétaire d'état à la famille, a bien exprimé que « *les enfants n'appartiennent pas à leurs parents* », ils n'appartiennent pas davantage à l'Etat. En revanche, ce sont les parents qui ont la responsabilité de les élever. Le droit international, ratifié par la France, est sans équivoque à ce sujet. Signataire de l'article la Convention internationale pour les droits de l'enfant (C.I.D.E), la France reconnaît le principe selon lequel « **la responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents** » (CIDE art.18) et ce même article 18 ajoute que **l'Etat doit les aider à exercer cette responsabilité et leur accorde pour cela une aide appropriée.**

Quelles en sont les conséquences ?

• **La mère (ou le père) doit pouvoir, si tel est son choix, disposer de temps pour élever ses enfants.**

L'idée semble définitivement acquise que la source du bonheur est le travail. Toutes les politiques – de l'emploi, de la santé, de l'économie, du droit des femmes, de la famille, de la culture, etc. – convergent vers cette idée principale : tout irait mieux si toutes les femmes travaillaient, travaillaient comme des hommes et surtout pas à temps partiel (loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013). Car elles doivent avoir le choix, tous les choix, le choix de tous les métiers, toutes les portes doivent s'ouvrir, sauf une : celle de leur foyer.<sup>117</sup>

Il faudrait peut-être pouvoir s'affranchir de ce parti-pris et de ces stéréotypes. Que les femmes puissent librement choisir d'entamer avec succès une carrière profession-

nelle, bien sûr ; qu'il faille aussi aider les femmes à retrouver un emploi lorsqu'elles le désirent, après une interruption causée par leurs enfants, c'est évident. Mais pourquoi refuser aux femmes le droit de choisir librement leur épanouissement personnel en consacrant plus de temps à leur famille ? Prétendre que la seule voie du bonheur soit de monnayer son travail et tout faire pour y contraindre les femmes, est-ce bien raisonnable ? Le rôle des politiques publiques est-il réellement de décider à leur place de leur choix de vie ? N'est-il pas plutôt de les aider dans la mesure du possible à réaliser ces choix, surtout si ceux-ci concourent au bien commun ? (Cf le chapitre sur les femmes)

Le rôle de l'Etat est-il aussi de se substituer, de façon volontariste, aux parents pour l'éducation des enfants ? La Suède, pays considéré, un temps, comme un modèle pour sa politique familiale autant que pour sa politique sociale, en était persuadée. Elle accorde aux mères – et en partie aux pères – un congé de maternité de 13 mois indemnisé à 80% du salaire et plus 3 mois à moindre indemnisation. Mais pendant ce congé, une assistance sociale vient demander si l'enfant est bien inscrit dans une crèche dès la fin de cette période. Si la mère proteste qu'elle resterait bien un peu plus longtemps avec son enfant, l'assistante sociale fronce gentiment les sourcils en lui expliquant que les professionnelles dûment diplômées et contrôlées qui s'occuperont du petit à la crèche sont infiniment plus compétentes pour ce genre de tâche. En fait, la mère suédoise n'a pas le choix et pour achever de la persuader, les structures d'accueil sont financées à 90%.

Le résultat ? Une étude d'un anthropologue suédois, consultant en entreprises, lors d'une conférence du Forum Européen des Femmes<sup>118</sup> montre qu'en vingt ans la santé mentale des jeunes de 15 ans a décliné plus vite en Suède que dans les autres pays d'Europe, que le taux de congé de maladie chez les femmes est l'un des plus élevés d'Europe, que les résultats scolaires baissent de façon spectaculaire – ils sont tombés dans la dernière enquête PISA au 28<sup>e</sup> rang sur les 34 pays de l'OCDE alors qu'ils se trouvaient il y a 25 ans parmi les meilleurs au monde – que les problèmes de discipline à l'école sont plus importants que dans les autres pays. Jonas Himmelstrand explique cela par le fait que « *séparés de leurs parents trop tôt, certains enfants peuvent développer une tendance au stress*

<sup>116</sup> *Les couples et leur argent* – Aldo Naouri – Odile Jacob, 2015

<sup>117</sup> Nous avons longuement exploré ce thème in *Les femmes au travail...à tout prix ?*

<sup>118</sup> Forum Européen des femmes

## LE TRAVAIL INVISIBLE DES PARENTS

Antoine Math, chercheur de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales), a réalisé en novembre 2014, pour le Haut Conseil de la Famille, une étude sur « *Le coût de l'enfant* » pour la société et pour les familles.

Selon cette étude, **le coût de l'enfant pour les familles** se répartit en trois catégories de dépenses :

- **la dépense monétaire** : estimée en moyenne à **9000€ par an c'est-à-dire, 750€ par mois**.  
7 520€ par enfant de moins de 14 ans,  
et 12 530€ par enfant de plus de 14 ans.
- **la dépense en nature**, ou *travail invisible*, c'est-à-dire le temps passé pour les enfants (hors jeux avec eux) valorisé au SMIC, soit **11 700€ annuel par enfant, ou 975€ par mois\*\***.
- l'étude ajoute **le « coût indirect »** de l'enfant : le manque à gagner en terme de salaire et de carrière interrompue principalement pour les femmes : **271 à 296 milliards d'euros au total**.

\*\* L'ensemble du travail domestique des ménages (pas seulement pour les enfants) a été évalué en 2010 à 60 milliards d'heures. (INSEE Première n°1423, novembre 2012).

*qui deviendra chronique.* ». Il conclut : « *Sachons reconnaître que les femmes peuvent parfois faire des choix différents de ceux des hommes, que ces choix sont valides, et qu'ils ne mettent pas en danger l'égalité des genres. La famille joue un rôle clé pour l'équilibre émotionnel de l'enfant, il faut l'y aider. Pour une société viable, il faut une famille viable* ».

Reconnaître aux pères ou aux mères – un droit de trouver leur épanouissement dans l'éducation de leurs enfants n'est pas tolérer du bout des lèvres une bizarrerie qui les enfermerait dans un monde à part. Cela revient au contraire à reconnaître la valeur ajoutée du « travail invisible » qu'ils accomplissent dans l'intérêt de leurs enfants d'abord mais aussi de la société en investissant dans les futures générations, pour ce qui est de l'avenir, et en déchargeant l'Etat du rôle de nounou qui lui coûte fort cher en places de crèches et remédiations diverses comme il a été montré plus haut.

Cette reconnaissance doit se traduire, – et c'est là le rôle subsidiaire de l'Etat – au minimum, par une épargne-retraite proportionnelle au nombre d'enfants élevés car ce sont bien eux qui paieront alors les retraites aussi de ceux qui n'auront pas eu d'enfants.

Elle doit se traduire aussi par la conversion en points de retraite du travail de la mère (ou du père) accompli au foyer.

### • Droit de choisir son école

Actuellement, l'école est gratuite à condition d'être celle qui est dispensée par l'Etat. Or, l'Art 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que toute personne a droit à l'éducation, que celle-ci doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. Elle ajoute ce détail important : « *les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.* »<sup>119</sup>

Aujourd'hui, ce choix est on ne peut plus restreint et illusoire : le retour à une forme déguisée de carte scolaire empêche les parents de choisir, même à l'intérieur du public, l'école de leurs enfants. Ceux qui voudraient choisir un établissement libre sous contrat doivent en payer le prix puisque les collectivités publiques ne prennent à leur charge ni les bâtiments, ni le personnel d'encadrement, ni les frais de fonctionnement. Quant aux parents qui trouvent l'offre public/privé sous contrat trop uniforme pour convenir à leur enfant, ils doivent payer le prix fort pour avoir recours à une de ces écoles hors contrat de plus en plus nombreuses et en passe de payer leur succès par de nouvelles mesures de tutelle étatique.

Dans ce système, tous participent au financement de l'école publique par le biais des impôts (la plus grande partie de notre impôt puisque l'Education nationale est le premier budget de l'état) mais combien sont ceux qui ne peuvent se permettre de financer une deuxième fois l'école ? Et ceux qui « se le permettent », le font le plus souvent au détriment d'autres dépenses considérées comme normales ou au prix de sacrifices importants.

A l'inverse des dispositions prévues aujourd'hui pour renforcer le contrôle de l'Etat sur les écoles qui échappent à l'uniformité de l'Education nationale, il serait juste d'introduire un système de bon scolaire, ou chèque-éducation, ou toute autre appellation qui serait donné à chaque établissement en fonction du nombre d'enfants que les parents choisissent librement d'y inscrire.

Cela aurait en outre l'avantage de diversifier l'offre scolaire. Répondant ainsi à la grande variété des profils d'enfants et de leurs besoins, cette formule serait une des solutions permettant de remédier à l'échec scolaire qui est aujourd'hui la honte de notre pays<sup>120</sup>.

### • Droit de choisir ses loisirs

Les nouveaux rythmes scolaires institués en 2014 ont

<sup>119</sup> <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

<sup>120</sup> La France est classée par le dernier rapport PISA au 18<sup>e</sup> rang sur les 34 pays de l'OCDE. Et même au 33<sup>e</sup> rang si l'on ne parle que des élèves défavorisés. On compte 140 000 décrocheurs scolaires par an, selon les chiffres du Ministère, c'est-à-dire jeunes de 15/16 ans qui quittent l'école sans diplôme. On peut lire sur le site gouvernemental que 19% des élèves sont en difficulté pour la compréhension de l'écrit et la culture scientifique.

rajouté une demi-journée d'école contre un raccourcissement de trois quarts d'heure de chaque après-midi scolaire. Comme la plupart des parents ne pouvaient pas venir chercher leurs enfants tous les jours à 15h45, ont été instituées, bon an mal an, des activités périscolaires à l'école, au frais des familles ou des communes ou des deux. Or ces activités périscolaires (sport, musique, théâtre, échecs, catéchisme...) avaient habituellement lieu, sous la responsabilité et selon le choix des parents pendant la demi-journée maintenant supprimée. Désormais, c'est l'école encore qui organise les loisirs de l'enfant.

On assiste donc à un renforcement de la mainmise de l'Etat sur l'enfant au détriment des parents qui ne peuvent plus choisir avec l'enfant son club, son professeur et le plus souvent même, son activité.

### • Education sexuelle

Un domaine essentiel de l'éducation qui doit être réservé en priorité à la famille, est celui de l'éducation affective et sexuelle. Celle-ci n'est pas une science au même titre que la géographie ou les mathématiques, elle touche à l'intime des personnes et des familles. Elle ressort de l'identité de la personne, de sa relation avec elle-même et aux autres. A travers elle, l'enfant découvre d'où il vient et qui il est. Grâce à elle, entre autre, il peut savoir où il va.

Cet « enseignement » est trop souvent dispensé comme une technique réduisant la sexualité de la personne – ontologique – à un « savoir-faire ». Bien souvent, au lieu de privilégier la beauté de la relation entre deux personnes et sa finalité constructive, on insiste surtout sur les multiples dangers effrayants consécutifs à la sexualité : grossesse intempestive, sida, MST, etc. Le corps et la sexualité sont alors présentés, non comme le vecteur de la vie, de l'amour, de la tendresse, mais comme un piège qu'il faut neutraliser par toutes sortes de subterfuges.

De plus, s'il est vraiment important d'aborder ces sujets avec l'enfant, il faut le faire au bon moment. Ce moment est variable selon les enfants, leurs questionnements, leur environnement. D'une manière générale, il ne faut pas craindre de commencer tôt mais graduellement. Des spécialistes peuvent en parler plus sagement et ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans les détails. Mais lorsque l'enseignement est dispensé en classe, il l'est ou trop tôt ou trop tard selon les enfants.

## S.V.T. EN 1<sup>ÈRE</sup> : DE L'ANIMAL À L'HOMME...

Grande nouveauté ! On enseigne désormais aux élèves de 1<sup>ère</sup> que l'homme se distingue de l'animal. La belle affaire !

Cela, on le savait, mais on l'explique SCIEN-TI-FI-QUE-MENT. Alors, c'est incontestable.

Ce qui distingue l'animal – dit-on aujourd'hui – de l'homme et des grands singes – notons le paquet commun-, c'est que si la vie sexuelle était contrôlée, pour les premiers, par les hormones (contrôle purement physiologique), ce n'est plus vrai pour les hominoïdes (à ne pas confondre avec les « humanoïdes », extra-terrestres de science-fiction).

Chez ceux-ci, la dépendance hormonale diminuerait au profit d'un contrôle cérébral. Dans le cerveau existe un endroit situé dans le cortex qui fait reposer l'activité sexuelle sur la seule recherche du plaisir. Les tout nouveaux programmes scolaires de classes de 1<sup>ère</sup> saluent la nouvelle : « Libérées des contraintes hormonales, les activités sexuelles peuvent exister dans de nombreuses situations qui n'ont plus aucun rapport avec la reproduction. » (Belin)

### Juste de quoi faire un homme

Les animaux copulent par nécessité vitale ; les hominoïdes le font parfois par nécessité vitale ET surtout pour la simple recherche du plaisir. Ce qui plait énormément à notre société hédoniste qui vit dans l'instantané si bien que nos idéologues de la pédagogie se sont arrêtés là dans l'évolution !

Mais nous allons devenir encore plus évolutionnistes qu'eux et franchir une nouvelle étape, toujours au nom de la science : dans notre cerveau, il y a aussi des aires qui commandent la volonté, le cœur et l'intelligence. Juste de quoi faire un homme !

La différence est que le cœur et l'intelligence permettent de donner un sens et une finalité à notre vie sexuelle ; et notre volonté nous permet d'ordonner nos actions à cette finalité. Cette conjonction de la connaissance et de la volonté, n'est-ce pas ce que l'on appelle **la liberté** ?

C.G.

Il ne faut pourtant pas méconnaître le fait que bien souvent les parents n'osent pas, ne savent pas, ou ne pensent pas à cet aspect de leur fonction éducative. Prférant se décharger en cela sur les cours de récréation ou sur l'école, ils passent alors à côté de moments très importants non seulement pour l'éducation de leur enfant mais aussi pour la construction d'une relation de confiance parent/enfant. Les parents qui ont osé aborder le sujet avec sérieux et profondeur avec leur enfant posent les bases d'une communication beaucoup plus facile ultérieurement, lors de l'adolescence. L'adolescent saura qu'il peut parler de tout avec ses parents.

Les parents ont donc besoin d'aide et l'école (l'Etat dans la plupart des cas) est dans son rôle subsidiaire en fournissant aux parents les moyens d'exercer leur mission.

L'éducation sexuelle à l'école doit être proposée d'abord aux parents. Ensuite, on peut envisager des cours pour les élèves, pour compléter ce que les parents n'auront pas su dire, mais toujours en avertissant auparavant les parents de ce qui va être dit et sur la base du volontariat.

Cette liberté des parents est en principe garantie par les accords internationaux ratifiés par la France : selon l'art 18-4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques promulgué par l'ONU et entrée en vigueur en 1976 : « *Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.* »

La Convention européenne des droits de l'homme qui énonce à l'article 2 de son Protocole additionnel (2010) : « *L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques.* »

Reste la délicate question de faire évoluer une partie de la population qui a sur les relations de l'homme et de la femme et leur position relative dans la société, une vision très éloignée de nos traditions. On pourrait voir dans les cours d'éducation sexuelle dispensés à l'école un moyen de leur offrir une autre vision de la société. Mais quelle

vision de la société leur proposons-nous ainsi ? Si nous confondons dignité de la femme avec banalisation des relations sexuelles, et ce, dès 12 ans, libre choix du partenaire avec liberté sexuelle, et liberté avec droit de faire n'importe quoi et de s'exhiber dans n'importe quelle tenue, il est à craindre que nos cours d'éducation sexuelle n'aient l'effet contraire au but recherché. C'est une grave erreur et le mouvement du « *Jour de retrait de l'école* » de Farida Belghoul l'a amplement démontré.

Cela conduit au contraire à un repli sur soi communautaire et une escalade dans le mépris de notre civilisation par les gens venus d'ailleurs ce qui aurait de terribles conséquences dont nous serions grandement responsables.

**« La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents » (CIDE art.18).**

**L'Etat doit les y aider sans s'y substituer, notamment en ce qui concerne le choix de l'école, des loisirs, ou le domaine typiquement familial de l'éducation sexuelle.**

## **GARANTIR AUX PARENTS LE LIBRE CHOIX DE L'ÉCOLE**

- Par l'instauration d'un chèque-éducation
- Par la suppression de la carte scolaire

Fixer des rythmes scolaires plus propices aux enfants comme aux familles

Favoriser les initiatives en partenariat avec les élus locaux pour la création d'écoles dans les quartiers sensibles, du type de celles de la fondation Espérance-Banlieue, voire aussi, des internats d'excellence

## **L'ÉDUCATION SEXUELLE EST EN PREMIER LIEU DU RESSORT DES PARENTS**

- Elle ne doit pas se faire à l'école sans le consentement des parents concernés
- Les parents doivent avoir une information complète sur ces cours
- Le choix des intervenants est entièrement du ressort de la direction de l'école et de l'association des parents d'élèves (sans passer par l'agrément de l'Etat)
- Supprimer le pass-contraception qui nie la responsabilité des parents
- Tant que ces conditions ne sont pas remplies, rendre facultatifs les cours d'éducation sexuelle

# UNE POLITIQUE FAMILIALE UNIVERSELLE

**A distinguer de la politique sociale, la politique familiale est une juste reconnaissance et un encouragement à l'investissement humain que représente la famille. Il faut séparer l'une de l'autre.**

La politique familiale, redistribution horizontale entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas, est trop souvent confondue avec la politique sociale qui, elle, est la redistribution verticale entre différents niveaux de fortune. De ce fait, on donne mauvaise conscience aux familles, en les qualifiant d'assistées et en disant qu'elles coûtent cher à la France. Il semble pourtant tout naturel que les personnes bénéficiaires des prestations sociales, victimes du chômage, de la maladie ou de la précarité, reçoivent de l'aide de l'État. Pour ce qui est des familles, il est de plus en plus admis que si elles ont des enfants, c'est qu'elles l'ont voulu et doivent assumer leur choix. La dégradation de leur niveau de vie, les renoncements pour élever au mieux leurs enfants sont tout au plus le résultat d'une forme de masochisme et ne regardent en rien l'État.

La mise sous condition de ressources de presque toutes les allocations en est la traduction. Les diverses mesures de politique familiale ne sont pas accordées pour rétablir une sorte d'équité entre ceux qui se donnent la peine d'élever des enfants et les autres et pour les aider dans cet effort.

Nous préconisons donc une séparation très nette des deux budgets.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a été progressivement pillée pour subvenir aux dépenses sociales. Les cotisations « famille » prélevées sur les bulletins de salaire ont été ainsi détournées, alors même que les ponctions « sociales » ne cessaient aussi d'augmenter.

## Des chiffres en trompe l'œil

En apparence l'effort du pays en faveur de sa politique familiale est resté constant depuis 1951<sup>121</sup> et ces dernières années. Elle représentait alors 3,69% du PIB, comparables aux 3,74 en 2012. Quel est le problème, alors ? De quoi se plaignent donc les associations familiales ? Puisque la France est encore dans le peloton de tête des politiques familiales les plus généreuses ?

Cela n'est pas si sûr si l'on observe le glissement opéré :

Selon le rapport du Haut conseil de la famille, *les dispositifs fiscaux et les prestations sociales au service de la*

*politique familiale* représentent plus de 57 milliards d'euros<sup>122</sup>.

Outre le fait qu'à peu près toutes les prestations sont maintenant subordonnées aux ressources<sup>123</sup>, leur champ d'action s'est considérablement élargi. A l'origine les allocations consistaient uniquement en allocations familiales proprement dites, allocations de salaire unique et allocations pour frais de garde.

Aujourd'hui, les allocations n'ayant pas de caractère familial prévalent dans le budget de la CNAF. Ce sont celles qui concernent aussi bien des familles que des personnes sans enfants à charge du moment qu'elles rentrent dans les barèmes de revenus justifiant l'assistance de l'État. Il s'agit donc bien d'aides **sociales**.

En observant les derniers chiffres connus, ceux de 2012<sup>124</sup>, c'est-à-dire **sans même tenir compte de la modulation des allocations sous condition de ressources intervenue en 2015**, on voit que les prestations destinées aux familles ne mobilisent plus que 47,5% de ce qui

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE LA CNAF EN 2012

**31,6 Md€ de prestations familiales, soit 42% dont 12,7 Md€ pour les allocations familiales proprement dites (-4,8% en volume depuis 2002) et 18,9 pour les autres allocations.**

**18,2 Md€ pour les minima sociaux et aide à l'emploi (+ 51% depuis 2002) soit 24%**

**16,9 Md€ pour le logement (+6,4% depuis 2002) soit 22%] dont 1/4 seulement est consacré à l'allocation logement familial**

**9,3 Md€ de Transferts de prestations (CNAM, CNAV, FSV) soit 12%**

<sup>122</sup> « Le coût de l'enfant » rapport du Haut Conseil de la Famille 9 juillet 2015, p. 69

<sup>123</sup> Les seules exceptions sont l'allocation de soutien familial, l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), l'allocation pour l'éducation des enfants handicapés (AEEH) et la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare).

<sup>124</sup> Chiffres tirés de la brochure de la CNAF *Prestations Familiales et Sociales* 2012

<sup>121</sup> Année prise comme référence par la CNAF

s'appelle pourtant la Caisse Nationale des **Allocations Familiales**. Ceci permet à la CNAF de dire qu'en 2012, les **prestations familiales ne représentent plus que 2,01% du PIB sur les 3,75% versés par les organismes débiteurs des prestations familiales**<sup>125</sup>.

On peut suivre ce processus dans l'évolution des termes du Code Civil : ce qui était, depuis le décret du 24 janvier 1956, le *Code de la famille et de l'aide sociale* devient par l'ordonnance du 21 décembre 2000 le *Code de l'action sociale et de la famille*.

Toutes les réformes consistent à faire financer les augmentations des minima sociaux par les familles aisées (qui ne sont pas forcément si aisées que cela dès lors qu'elles ont des enfants) que l'on ponctionne à proportion. Ce n'est plus de la politique familiale mais de la redistribution sociale.

Pour plus de visibilité et de vérité, il faudrait donc séparer radicalement les deux, c'est-à-dire que ces deux politiques ne relève plus du même ministère, de la même Caisse, du même budget.

## Une juste reconnaissance

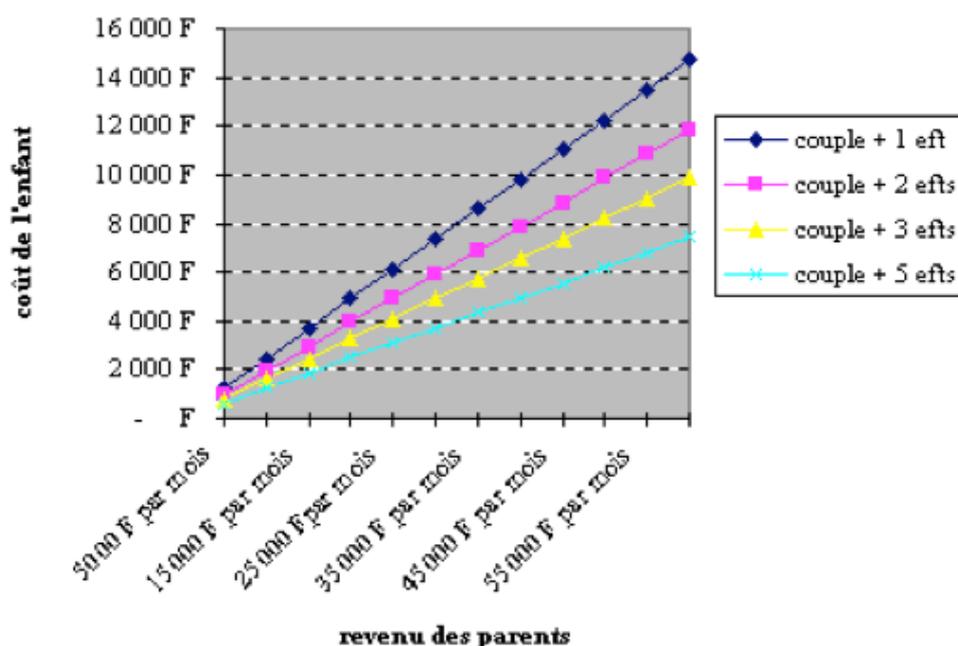
La politique familiale une fois dégagée de la politique sociale, on s'aperçoit qu'il ne lui reste pas grand-chose. Si pourtant, comme nous l'avons démontré dans les premières pages de cette étude, la société trouve son équilibre et son dynamisme dans la stabilité et la cohésion familiale, et que son avenir repose sur les générations futures, on doit alors tout faire pour fortifier les familles et les aider, sans s'y substituer, à élever autant d'enfants qu'elles le désirent.

Plus les familles seront unies et solides, moins elles auront besoin d'Etat. Et plus l'Etat pourra se recentrer sur ses missions propres.

Quel que soit le milieu social ou le niveau de revenus, toutes les familles ont besoin d'être confortées et reconnues. Il serait irréaliste d'opposer les familles à faible revenu aux familles plus aisées en prétendant que les dernières n'auraient pas besoin de l'aide accordée aux premières. Quel que soit son niveau de vie, la venue d'enfants est une charge supplémentaire et ce qu'il faut comparer, c'est le

### « Le coût d'un enfant est une notion relative : il dépend du revenu de ses parents et du nombre de ses frères et sœurs ».

L'analyse ci-contre du HCR sur le coût des enfants, variable selon leur nombre mais aussi selon le revenu des familles, avait déjà été répandue, vers la fin des années 90, par l'Union des Familles en Europe. Le tableau ci-dessous retrace le coût d'un enfant à partir de l'échelle d'Oxford Cette échelle est pondérée par l'âge des enfants (on postule qu'un quart des enfants a plus de 14 ans, ce qui correspond à la réalité moyenne)



<sup>125</sup> Id. p.13

niveau de vie d'une famille avec enfants dans son milieu social avec le niveau de vie d'un célibataire sans enfant du même milieu (Cf. le tableau page 38).

Michel Godet le constate: « *On sait que pour chaque catégorie sociale ouvrier, employé ou cadre, le niveau de vie baisse en moyenne de 13% avec l'arrivée du premier enfant, moins pour le second, et au total, le niveau de vie des familles nombreuses est inférieur de 25% à celui des ménages sans enfant.*<sup>126</sup> »

Le Haut Conseil de la Famille (HCF) le confirme dans son rapport sur Le « *coût de l'enfant* ». Les auteurs de ce rapport très détaillé, en expliquant la méthodologie de leur travail, se réfèrent, entre autres, pour établir le coût de l'enfant dans les différentes configurations, à l'échelle de référence dite de *l'OCDE modifiée*, utilisée par l'INSEE. Cette échelle de référence part de « *l'hypothèse implicite que le coût de l'enfant est proportionnel au revenu du ménage*<sup>127</sup>. »

Cette proportionnalité s'explique de deux façons : d'une part parce qu'un certain nombre de dépenses liées aux enfants, cantines, structures d'accueil, loisirs... ont des barèmes répondant aux conditions de ressources. On demande aux plus fortunés bien davantage qu'aux familles modestes. D'autre part, comme le définit J. Accardo (INSEE), si le coût de l'enfant peut être défini par ce dont il a « besoin » ou par « ce que ses parents dépensent pour lui », on peut dire aussi que c'est « *ce qu'il faudrait donner aux parents pour maintenir leur niveau de vie* ». Le rapport HCF précise que « *les besoins identifiés ne se limitent donc pas à ceux qui pourraient être considérés comme « vitaux » pour les personnes, mais incluent aussi les besoins jugés socialement nécessaires pour vivre décemment dans une société donnée* ». Ceci rejoint la préoccupation de l'ONPES, (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion) qui propose une autre méthode de calcul mais toujours en tentant d'évaluer « *ce qui est nécessaire pour participer effectivement à la vie sociale* ». Or, les codes sociaux sont plus onéreux dans une famille de cadre que dans celle d'un ouvrier. Une famille qui voit son revenu disponible baisser sensiblement, du fait de la présence d'enfants, par rapport au revenu dispo-

nible d'un célibataire ou d'un couple sans enfants de son milieu s'exclura progressivement de son milieu social et parfois même de son milieu familial élargi si ses proches ont moins d'enfants qu'elle.

Supposons deux collègues cadres supérieurs au salaire confortable. Jacques est célibataire et mène le train de vie correspondant à son salaire. Jean et sa femme Jeanne, qui ont trois enfants, mèneront une vie beaucoup plus modeste du seul fait qu'ils vivent à 5 sur le même revenu que le célibataire. Il est normal de reconnaître la valeur ajoutée à la société par la mise au monde et l'éducation des 3 enfants de Jean. Les allocations familiales qui lui sont maintenant refusées, lui auraient permis d'élever ses enfants sans trop se « déclasser » par rapport à son milieu.

Dans le système actuel, non seulement Jean se voit privé des allocations accordées aux autres familles, mais en plus ses enfants lui coûtent plus cher parce qu'il paie toujours plus chèrement que les autres les cantines, activités para-scolaires, sports, classes vertes ou de neige et même les écoles s'il prend le risque de choisir une école libre ou hors contrat, selon l'intérêt de l'enfant. Car tous ces services sont aussi modulés sous conditions de ressources !

Ajoutons que ces mêmes familles qui n'ont plus droit à rien, sont celles aussi qui cotisent nettement plus à tous les prélèvements sociaux et familiaux. Veut-on décourager les familles de cadres d'avoir des enfants ? Il est pourtant important que les générations se renouvellent dans tous les milieux. Les milieux aisés ont aussi des choses à transmettre pour le bien de la nation. Même s'il est clair que l'on ne met pas au monde un enfant à cause des allocations familiales, on peut en revanche y renoncer de crainte de ne pas pouvoir faire face matériellement ou lui donner l'éducation que l'on souhaite. C'est un appauvrissement pour le pays : un appauvrissement culturel, humain, économique car de même qu'une entreprise ne peut exister, pour le plus grand bien de ses salariés, sans chef et sans cadres, une nation ne peut faire l'économie de ses élites. Aujourd'hui, ce sont déjà les cadres qui payent l'essentiel des retraites de tous, demain, nous aurons besoin de leurs enfants pour payer celles de ceux qui aujourd'hui n'en ont pas.

<sup>126</sup> Michel Godet – *Familles, je vous saigne ! La dangereuse socialisation de la politique familiale*. In La Revue Parlementaire de novembre 2014

<sup>127</sup> *Le coût de l'enfant* Haut Conseil de la Famille juillet 2015 p.20

- Séparer totalement, politiquement et budgétairement, la politique familiale de la politique sociale, c'est-à-dire, dans l'organisation des portefeuilles ministériels et dans le Code Civil (Le Code de l'action sociale et des familles doit être divisé en deux codes distincts).
- Supprimer la condition de ressources pour la pension de réversion qui symbolise la solidarité dans le couple.
- Fiscaliser toutes les aides sociales ou familiales quelles qu'elles soient.
- Rétablir le quotient familial sans plafonnement
- Attribuer les allocations familiales sans condition de ressources



# UNE POLITIQUE FAMILIALE COHÉRENTE

**A** quoi sert d'aider les familles d'un côté si on les néglige, décourage, voire pénalise de l'autre. Une politique familiale, pour être cohérente doit accompagner la famille depuis sa constitution, en encourageant l'engagement, la fidélité à cet engagement et la stabilité, c'est-à-dire le mariage. Elle doit ensuite soutenir et faciliter le désir d'enfant. Elle doit enfin prendre en compte l'existence de ces enfants par une justice fiscale que nous avons détaillée plus haut<sup>128</sup> et aider les familles à faire face à leurs obligations sans se substituer à elle. Ceci, pour être efficace doit être fait pour tous les âges de l'éducation. Le système français y excelle en ce qu'il distingue le coût d'un grand adolescent de celui d'un petit enfant. Le même souci de cohérence doit prévoir d'encourager et d'aider les enfants devenus adultes à soutenir leurs parents devenus vieux. C'est déjà en partie le cas avec le système d'allocation pour personne dépendante à charge. Mais il faudrait aussi veiller à ce que les personnes qui ont sacrifié leur épargne et leur carrière à l'éducation de plusieurs enfants en aient une juste compensation pour leur retraite. Ceci a existé mais est peu à peu rogné et en passe de disparaître complètement de façon fort imprudente autant qu'injuste.<sup>129</sup>

Il faut encore, pour être cohérente, que la politique familiale imprègne toute la vie politique et sociale. C'est ce que les anglo-saxons appelleraient *family mainstreaming*.

La politique du logement doit tenir compte des impératifs de celle de la Famille. Il faudrait faciliter l'accessibilité aux logements – locataires ou propriétaires – des familles nombreuses, développer la mixité entre les générations dans les immeubles collectifs afin que les personnes âgées puissent demeurer à proximité de leurs enfants, favoriser le mariage dans les critères d'attribution et d'aide au logement. (Il est difficile pour une famille de trouver une location s'il n'y a pas deux salaires, même si le salaire unique est suffisant). En Hongrie, toute famille s'engageant à avoir trois enfants en dix ans obtiendra 10 millions de forints (soit environ 32.000 euros) en vue de l'achat d'un logement familial et un prêt de 10 millions supplémentaires à taux préférentiel. Enfin, le taux de TVA pour l'achat du logement en question est considérablement réduit. Tout ceci est accordé sous la condition d'avoir travaillé pendant plusieurs années et n'avoir pas eu de condamnation lourde. Ce système n'est pas transposable tel quel en France mais l'esprit en est intéressant.

On pourrait décliner ainsi tous les aspects de la vie sociale et politique qui devraient tenir compte des besoins des familles. La plupart des politiques publiques sont ainsi concernées :

- l'organisation du travail : La législation sur le travail des femmes, qui a retenu ces dernières années toute l'attention des politiques publiques<sup>130</sup> devrait donner aux mères de famille la possibilité de choisir de travailler ou pas ou à temps partiel comme elles l'entendent ; les aider à se réinsérer professionnellement après une interruption plus ou moins longue ; comptabiliser pour leur retraite le temps passé à élever des enfants...
- La Santé : que ce soit le début de la vie (PMA, GPA, Avortement, Contraception, Grossesse) ou de fin de vie (soins palliatifs, euthanasie...) ou tout au long (prophylaxie, sécurité sociale...)
- L'Éducation, le sport, les loisirs
- Le Budget
- La Culture

Il est important que les politiques publiques, dans quelque domaine que ce soit n'entrent pas en contradiction avec l'esprit d'une politique familiale mais au contraire travaillent en bonne intelligence avec le ministère de la famille.

• **Le point de vue de la cohérence familiale doit être pris en compte par chacune des politiques publiques.**

<sup>128</sup> Cf le chapitre sur le quotient familial

<sup>129</sup> Cf le chapitre sur les retraites

<sup>130</sup> Cf. le chapitre sur les femmes ainsi que la brochure de Famille et Liberté « *Les femmes au travail...à tout prix ?* » 2014 – 12€ franco de port

## UNE POLITIQUE FAMILIALE STABLE

La stabilité est nécessaire pour tout développement économique : on sait que les entrepreneurs ont besoin de « visibilité » pour entreprendre, investir, embaucher, etc. Il en est de même pour la famille. Mettre un enfant au monde, c'est s'engager pour au moins vingt ans. A la façon d'un chef d'entreprise, les futurs parents anticipent à chaque naissance le changement de voiture, l'agrandissement du logement, les frais des études qui grandissent avec l'enfant. Les dépenses augmentent progressivement mais sûrement, les besoins en infrastructures aussi : modes de garde, qualité et proximité des écoles, une certaine sécurité de l'avenir, etc.

Une politique familiale sans cesse remise en question, faite d'allocations et de plafonnements qui changent de nom, d'objet, de cible et, bien sûr, le plus souvent dans le

mauvais sens, laissent les familles perplexes, dubitatives et frileuses. Des lois sociétales qui remettent en cause, l'une après l'autre, la structure même des familles ne sont pas non plus de nature à donner envie aux jeunes couples de s'engager sur le long terme que requiert l'éducation des enfants.

La Hongrie, petit pays qui a compris que son développement passait par une bonne politique familiale, a institué en 2011, dans le *Cardinal Act*, - qu'on ne peut toucher au système d'allocations familiales et divers soutiens aux familles qu'avec une majorité des deux tiers. **Ceci assure à la politique familiale hongroise une pérennité et une visibilité à long terme** qui permet aux familles d'accueillir des enfants avec plus de sérénité.

- Constitutionnaliser les éléments les plus importants de la politique familiale (de la définition de la famille ?)
- Garantir la pérennité des mesures en faveur de la famille en élevant le seuil de la majorité requise pour les supprimer ou les réduire lors d'un vote.
- Garantir le financement pérenne de la politique familiale au lieu d'en faire une variable d'ajustement.

## UNE POLITIQUE FAMILIALE POSITIVE

Enfin, la politique familiale ne doit pas être envisagée comme une charge, une distribution de faveurs concédée par un sentiment de générosité publique ou de commisération, mais comme un investissement dynamique de la nation. Il faut comme une révolution culturelle en faveur d'un état d'esprit *family friendly*. Réconcilier les

Français avec le mariage au lieu de le travestir, encourager les femmes enceintes, aimer les enfants, valoriser l'engagement familial et honorer les anciens. En fait, il faut retrouver le sens du don, de la gratuité, du bonheur qui ne s'achète pas mais qui se partage. Retrouver le prix de « l'inutile ».

## CONCLUSION

Jean-Didier Lecaillon observait plusieurs étapes dans l'évolution récente de la société<sup>131</sup>. Selon lui, nous sommes passés en quelques décennies de l'émergence de l'enfant-roi, au couple-roi, qui s'est trouvé rapidement en contradiction avec le précédent. Il prophétisait ensuite (il y a vingt ans) le solitaire-roi ! Quelle sera la 4<sup>me</sup> étape sinon l'État-roi, c'est-à-dire, en l'espèce, totalitaire ?

On s'interroge souvent sur « l'état de la planète que nous laisserons à nos enfants ». Peut-être serait-il urgent de s'interroger sur l'état de la société que nous laisserons à nos enfants. Au cours de cette étude j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un certain nombre de jeunes familles. J'ai été frappée par la colère qui les habitait parfois : « C'est la génération de nos parents, qui a largement profité des avantages d'une politique familiale cohérente pour nous élever sans trop de soucis, et qui maintenant, trouve de soi-disant vertueux prétextes pour nous en priver.

Ceux-là même dont nous payons aujourd'hui les retraites – tout en sachant que nous n'en aurons pas demain pour nous-même – nous dénie les compensations familiales dont ils ont eux-mêmes été heureux de bénéficier. C'est trop facile de dire après coup qu'on peut élever des enfants avec l'air du temps ! »

N'aimerions-nous pas mieux que nos enfants puissent être fiers de nous, parce que nous aurons eu le courage de nous lever et de nous battre pour qu'ils puissent avoir à leur tour une famille ?

---

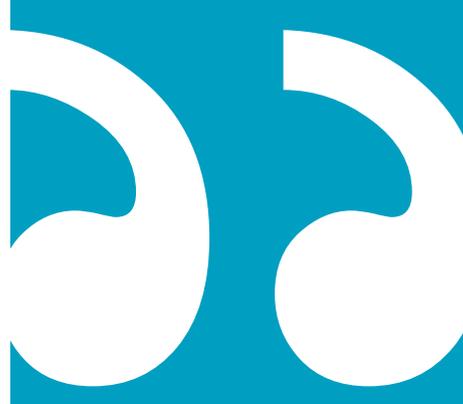
<sup>131</sup> *La Famille source de prospérité* – Jean-Didier Lecaillon – éd. Regnier - 1995

## INDEX DES NOMS PROPRES

APPEL des Professionnels de l'Enfance .....	p. 7	JOBLING, Suzan.....	p. 47
ANSELME, Marc d' .....	p. 19	JURISTES POUR L'ENFANCE .....	p. 25, 47
ACCARDO, J.....	p. 60	KIDD, Karen.....	p. 47
Alliance VITA.....	p. 50	La Manifpourtous .....	p. 47
ANRES.....	p. 47	LE FORT, Gertrud von .....	p. 20
APU.....	p. 16	LE MENE, Jean-Marie.....	p. 46
ARDUIN, Pierre-Olivier .....	p. 47	Le POINT .....	p. 10, 14
ATTALI, Jacques .....	p. 45, 50	LE SALON BEIGE .....	p. 49
AUDUC, Jean-Louis.....	p. 17	LECAILLON, Jean- Didier .....	p. 14, 15, 64
BECKER, Gary .....	p. 14, 15	LEGRAND, Jean.....	p. 10
BELGHOUL, Farida.....	p. 57	LEJEUNE, Jérôme .....	p. 46, 50
BICHOT, Jacques .....	p. 14, 35, 37	LEMIERE, Séverine.....	p. 22, 37
BIGNON, Stéphanie .....	p. 23	LENINE.....	p. 20
BIZET, Jean.....	p. 47	L'HOMME NOUVEAU .....	p. 49
BOMPART, Jacques.....	p. 49	LIBERTE POLITIQUE.....	p. 47
BRUNET, Jérôme .....	p. 7	MARKI, Laszlo.....	p. 33
CASTRO, Fernando.....	p. 32	MARTIN, Henri.....	p. 8
CIDE .....	p. 25, 47, 54, 57	MATH, Antoine .....	p. 15, 22, 31, 33, 55
CNAFC.....	p. 33	Mère de Miséricorde .....	p. 50
CNIS .....	p. 8	MINIER, Christophe.....	p. 47
COR.....	p. 15	MIRKOVIC, Aude .....	p. 47
DARMON, Julien .....	p. 10	MONTAIGNE, Institut .....	p. 30
DUFOUR, Danny-Robert .....	p. 45	NAOURI, Aldo.....	p. 17, 54
DUMONT, Gérard-François.....	p. 10	NISAND, Israël.....	p. 44
ELFAC .....	p. 33	OFCE.....	p. 7, 35
FEMINA EUROPA .....	p. 49	ONU .....	p. 12, 13, 26, 57
FERRY, Jules.....	p. 20	ORNELLAS, Charlotte d' .....	p. 49
FIGARO VOX .....	p. 8	PAOLI, Paul-François .....	p. 17
FINKIELKRAUT, Alain .....	p. 47	PASTRE, Olivier .....	p. 14
FRYDMANN .....	p. 45	PATON, David .....	p. 47
GIRMA, Soufarel.....	p. 47	PECRESSE, Valérie .....	p. 48
GODET, Michel .....	p. 7, 8, 10, 14, 15, 30, 31, 33, 36, 37, 39	PERIVIER, Hélène .....	p. 22
GRASSE, Pierre-Paul.....	p. 45	PIKETTY, Thomas.....	p. 7, 14, 35
HADJADJ, Fabrice .....	p. 6	PINTON, Michel .....	p. 20, 28
HCF .....	p. 30, 31, 60	PISON, Gilles .....	p. 12
HCR.....	p. 32	Planning Familial.....	p. 7, 26, 47, 48, 49
HIMMELSTRAND, Jonas .....	p. 54	POLONY, Natacha.....	p. 17
HÖHN, Charlotte .....	p. 11, 13	REGNERUS, Mark .....	p. 7
IFRAP.....	p. 38	ROSSIGNOL, Laurence .....	p. 28, 54
IGAS.....	p. 47, 48	ROUDY, Yvette .....	p. 21
INED.....	p. 10, 12	ROYAL, Ségolène .....	p. 48
INSEE.....	p. 21, 28, 30, 31, 32	RUBIN, Gabrielle.....	p. 17
IRES.....	p. 15	SAX, Dr Léonard .....	p. 26
IVG.net.....	p. 50	S.O.S. Tout-petits.....	p. 50
JEANNENEY, Jean-Marcel.....	p. 38	SAUVY, Alfred .....	p. 10, 36, 40
		SCHRÖDER, Gherard.....	p. 5

SCIENCES ET AVENIR.....	p. 44
SOLECKI, Professeur .....	p. 50
STERDYNIAK .....	p. 35, 36, 37
SULLEROT, Evelyne.....	p. 7, 15, 36
TERRA NOVA .....	p. 22, 31, 37
THELOT, Claude .....	p. 8
TILLINAC, Denis .....	p. 20
UNAF.....	p. 10, 13, 42
UNICEF .....	p. 15
VALLAUD-BELKACEM, Najat .....	p. 22
VOLONTE, Luca.....	p. 16
VERDIER, Jean du .....	p. 11
WAUQUIEZ, Laurent.....	p. 48
WEITOF, HERJN et ROSEN .....	p. 7
WERDING, Martin.....	p. 14, 15

Dépot légal : novembre 2016  
Imprimé sur les presses des Traditions Monastiques  
21150 Flavigny-sur-Ozerain  
n°ISSN 1266-1376



**FAMILLE & LIBERTÉ**  
L' étude Regnerus

France 2013  
N°100

Cette étude est une initiative de la Fondation de la Famille et de la Liberté, en collaboration avec l'Institut de la Famille de l'Université de la Sorbonne. Elle a été financée par le mécénat de la Fondation de la Famille et de la Liberté.

Cette étude présente un bilan des politiques familiales en France et des attentes des Français. Elle est le fruit de la collaboration de nombreux chercheurs et experts.

Le site original peut être consulté à : <http://www.familie-liberte.com/etude-regnerus>

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°100 - 4<sup>e</sup> Trimestre

**L'ère de la dissociation**

Le terme de dissociation est un terme qui désigne une rupture entre les différents aspects de la personnalité. Cette rupture peut être temporaire ou permanente.

En psychiatrie, la dissociation s'oppose à l'intégration. Elle est le résultat d'un processus de défense de l'esprit face à des situations traumatiques.

La dissociation est un trouble mental qui se caractérise par une rupture de la continuité de la conscience, de l'identité ou de la mémoire.

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°101 - 1<sup>er</sup> Trimestre

**La France a-t-elle encore une politique familiale ?**

La politique familiale mise en place après la seconde guerre mondiale a contribué au développement démographique de notre pays. Mais elle est aujourd'hui remise en question.

Cette politique familiale est-elle encore adaptée à la situation actuelle ? Quelles sont les perspectives d'avenir ?

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°102 - 2<sup>e</sup> Trimestre

**Retraite des familles : la double peine**

Les familles, en tant que telles, ne sont pas prises en compte dans les politiques de retraite. Elles subissent une double peine.

Cette double peine est due à la complexité des règles de retraite et à la prise en compte insuffisante des besoins des familles.

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°103 - 3<sup>e</sup> Trimestre

**Dernières données démographiques : quelques vérités qui dérangent**

Les premiers symptômes apparaissent en avril. Les données démographiques révèlent des vérités qui dérangent.

Indicateur	2012	2013
Nombre d'enfants	1 430 000	1 400 000
Déficit de naissances	1 430 000	1 400 000
Changement de signe	1 430 000	1 400 000
Population de moins de 15 ans	1 430 000	1 400 000

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°104 - 4<sup>e</sup> Trimestre

**Économie : la famille, un investissement rentable**

La famille est un investissement rentable. Elle permet de transmettre un patrimoine et de garantir l'avenir de ses membres.

Cette rentabilité est due à la stabilité de la famille et à la capacité de celle-ci à s'adapter aux évolutions économiques.

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°105 - 1<sup>er</sup> Trimestre

**Editorial**

En matière familiale, le gouvernement actuel ne cesse de prendre des décisions qui nous concernent. Nous espérons que ces décisions soient justes et équitables.

Il est temps de réviser nos politiques familiales et de les adapter à la situation actuelle.

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°106 - 2<sup>e</sup> Trimestre

**Le quotient familial : un grand diviseur**

Le quotient familial est un indicateur qui mesure la capacité d'une famille à faire face à ses obligations. Il est un grand diviseur.

Cet indicateur prend en compte les revenus, les dépenses et les besoins de la famille.

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°107 - 3<sup>e</sup> Trimestre

**Ma famille, mon choix, mon droit**

Tout le monde garde un minimum la langue publique respectée. Mais, mon choix, mon droit, est de choisir.

C'est le droit de choisir son mode de vie, son mode de consommation, son mode de travail.

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°108 - 4<sup>e</sup> Trimestre

**LES FEMMES AU TRAVAIL ... À TOUT PRIX ?**

LES FEMMES AU TRAVAIL ... À TOUT PRIX ?

Clair de Gabellier

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°109 - 1<sup>er</sup> Trimestre

**Économie : la famille, un investissement rentable**

La famille est un investissement rentable. Elle permet de transmettre un patrimoine et de garantir l'avenir de ses membres.

Cette rentabilité est due à la stabilité de la famille et à la capacité de celle-ci à s'adapter aux évolutions économiques.

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°110 - 2<sup>e</sup> Trimestre

**Editorial**

En matière familiale, le gouvernement actuel ne cesse de prendre des décisions qui nous concernent. Nous espérons que ces décisions soient justes et équitables.

Il est temps de réviser nos politiques familiales et de les adapter à la situation actuelle.

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°111 - 3<sup>e</sup> Trimestre

**LES ENFANTS DU DIVORCE : UN SUJET TABOU ?**

LES ENFANTS DU DIVORCE : UN SUJET TABOU ?

Actes du colloque du 10 octobre 2015 à Paris

**FAMILLE & LIBERTÉ**  
La Lettre

ISSN 1266-1376  
N°112 - 4<sup>e</sup> Trimestre

**LES ENFANTS DU DIVORCE : UN SUJET TABOU ?**

LES ENFANTS DU DIVORCE : UN SUJET TABOU ?

Actes du colloque du 10 octobre 2015 à Paris

Prix de vente : 10 €  
franco de port